

**Sainte Emilie de Rodat**

**Anthologie spirituelle**

**Correspondance**

**Année 1805**

1

À Mademoiselle Eléonore Rodat, à Druelle, par Rodez

Ginals, 2 août 1805

Nous voici à Ginals, ma chère Eléonore, d'où nous devons repartir sous peu de jours, pour revenir au couvent, attendu que Mgr l'évêque doit donner la confirmation après Notre-Dame ; prie le Seigneur qu'il me donne les dispositions qui me sont nécessaires pour m'approcher avec fruit de ce grand sacrement ; daigne le Seigneur me faire trouver la force et les lumières dont j'ai si grand besoin pour marcher dans ses voies. J'ai un vrai chagrin de voir que tu ne puisses pas t'approcher des sacrements, cela ne t'est pas cependant impossible et si tu le voulais bien, il ne dépendrait que de toi ; pourquoi ne pas décamper comme toutes ces braves filles qui aiment mieux changer de confesseur que s'éloigner des sacrements ; ne sais-tu pas qu'ils sont une source de grâces, pour ceux qui s'en approchent dignement, que plus on s'éloigne plus on veut s'en éloigner, que nous trouvons là notre force et notre soutien, enfin tout ce qui nous est nécessaire, car les bornes d'une lettre ne me permettent pas de dire tout ce que je voudrais là-dessus. Tu me trouveras peut-être ici, ma chère amie, un doctorat qui ne me convient pas, mais mon amitié pour toi me l'a dicté, amitié qui est bien plus pour ton avantage spirituel que pour toute autre chose. Nous voici à l'Assomption de la sainte Vierge, j'espère bien que cela finira de te décider.

Tu me parles toujours de mon bonheur, je conviens que pour les moyens de salut je les ai en grand nombre, mais ce qui me fâche, c'est que tu insistes tant sur le bonheur d'être (à) ce que tu me dis avec mes amies ; peux-tu croire, mon aimable Eléonore, que toutes les amies possibles puissent me refaire de toi, ce serait me faire injure et je n'ai pas besoin de te renouveler ici l'expression fidèle de mes sentiments ; ne crois pas, je te prie, que ce soit des compliments, je te parle dans toute la sincérité de mon cœur. Fais mille amitiés pour moi à tous à la maison, dis à maman qu'il me tarde bien de la voir, demande-lui si je puis me flatter de la voir dans ce mois-ci, comme tu me l'avais dit. Donne-moi des nouvelles de Charlotte, de papa, d'Henri, dis-moi si vous avez Louison à la maison, si tu as vu la Tata Druelle, si Rosou de Boudet est guérie. Catin doit être bien chagrin de ne pas se confesser. Continue à me donner des nouvelles de M. le curé et de M. Blazy, je te prie de les assurer de mes respects, je les plains bien l'un et l'autre, car tu me dis que l'un est bien malade et que l'autre y succombera ; nos prêtres sont aussi accablés de travail, mais je ne m'en ressens pas. Dis bien des choses de ma part à la cordonnière, je lui sais bien bon gré de prier Dieu pour moi, dis lui de continuer et de ne pas pleurer puisqu'il ne faut aimer les créatures que pour le Créateur. Je vois avec beaucoup de peine que M. Blazy ne veut pas être notre vicaire, il regarde cette place comme un fardeau très accablant, à la bonne heure, j'en conviens aussi, mais l'a-t-il sollicitée, l'a-t-il demandée ? c'est ce qu'il n'a pas fait, dès lors qu'il n'y a pas de danger pour lui, puisque Dieu l'y place par les ordres de ses supérieurs ; dis ces raisons à M. Blazy, tu me sauras dire s'il ne les trouve pas bonnes, lui qui approuve tant l'obéissance.

Peut-être que M. Amans ne trouvera pas ici autant de piété que là où il est, du moins, il y a beaucoup d'extérieur, on ne peut juger que d'après cela ; il doit être très porté pour l'état religieux, ainsi que son curé, car il vient beaucoup de filles de cette paroisse pour se faire Sœurs de Nevers. Je te dirai que ces Sœurs sont en grande faveur auprès de Bonaparte, qui, à son voyage d'Italie, vit les malades très mal servis parce qu'ils étaient soignés par des hommes, de manière qu'à son retour il en pris cinq qui y ont été conduites aux frais du gouvernement. On veut aussi en prendre pour des maisons d'éducation, il ne leur manque que des sujets, vois si tu veux en être

un : demande au Seigneur qu'il te fasse connaître sa vocation, je le lui demande pour toi, fais-en de même à mon égard. Je n'ai encore acheté aucun livre mais j'ai prié le libraire de me faire porter la Doctrine spirituelle du Père Surin, du Père Bertier, de M. Lamote, de M. d'Orléans et de sainte Thérèse ; le tout renfermé dans un volume, et l'esprit du Christianisme ; je n'ai pas pu trouver la Sainte Bible.

Adieu, ma chère amie, tu conviendras qu'il faut avoir beaucoup de courage pour t'écrire avec du papier, de l'encre et une plume si mauvais ; je doute si tu pourras la lire. Adieu, encore une fois, ma chère Eléonore, aime-moi toujours, aime-moi en Dieu, aime-moi pour Dieu et prie-le beaucoup pour moi. Tous ici vous font mille amitiés

Emilie Rodat

P.S. Si tu trouves une commodité je te prie de m'envoyer la robe d'indienne, à carreaux et des pièces pour raccommoder celle que je pris.

## 2

À Mademoiselle Eléonore Rodat, à Druelle, par Rodez.

Villefranche, 6 octobre 1805

Je te prie de m'envoyer quand vous enverrez chercher les cerneaux, le fil que j'avais filé et celui que j'avais pour faire des bas ; envoie-moi aussi, si cela ne te fait pas de la peine, le Saint Roi David, Saint François de Sales et sa Philotée et l'Ange Gardien.

Adieu, ma chère Eléonore.

Emilie Rodat

Je m'en vais à la bénédiction.

## Année 1806

### 3

À sa sœur Eléonore.

Villefranche, 27 février 1806

Vive Jésus

Le voici, ma chère Eléonore, ce temps de pénitence et de salut que le Seigneur nous donne, profitons-en, suivons Jésus cet aimable solitaire, allons avec lui dans le désert, c'est là qu'il parlera à notre cœur et qu'il nous fera connaître la douceur de ses charmes. Oh ! si nous les

connaissions nous n'aurions pas pour lui un cœur si froid et si indifférent. C'est bien l'heure, le temps de faire la méditation ; je t'en conjure, ma chère Eléonore, ne néglige pas un si grand moyen de t'avancer dans la vertu ; je n'ai pas besoin de t'en faire connaître les avantages, tu les connais tout aussi bien que moi ; quoique tu éprouves des difficultés ne te décourage pas pour cela, tu n'en seras que plus agréable à Dieu et, crois m'en, ces petits sacrifices que tu feras seront bien récompensés. Ne sais-tu pas que le Seigneur nous dit : « Que celui qui veut venir après moi, se renonce lui-même, porte sa croix tous les jours de sa vie et me suive », fais la méditation, tu t'en trouveras bien, je te le dis d'après mon expérience car, quoique je l'aie faite toujours bien mal, je n'ai laissé d'en tirer du profit ; tu me dis que tu te négliges, j'aime bien à penser le contraire, mais toutefois prends bien garde à cela car c'est très dangereux, le démon commence par nous faire abandonner une chose, ensuite une autre et peu à peu il nous ferait tout abandonner si nous voulions l'écouter. Tu me dis que tu ne m'a plus, hélas ! je t'en dis bien tout autant ; je trouve toujours de moins ma chère Eléonore ; ce qui me console c'est que nous serons un jour réunies pour ne plus nous séparer, ne nous appuyons pas sur les créatures, mettons-nous dans un tel état que nous puissions dire : « Dieu seul me suffit ». Oh ! Quand est-ce que Dieu seul nous suffira !

J'ai appris avec bien de la peine, que vous aviez été tous enrhumés, je pense que tu fais de tout cela une occasion de mérites. Je t'envoie les graines de fleurs que tu m'as demandées ; ne crois pas que cela soit pour moi une peine, c'est au contraire un bien grand plaisir pour moi que de pouvoir t'être utile à quelque chose. On m'a assurée que la graine des basilics était bien bonne, il y en a de deux espèces qui sont bien jolies, je t'envoie aussi des tubéreuses qu'il te faut bien soigner ; que ces occupations en t'amusant te soient un nouveau motif de servir le Seigneur, d'admirer la bonté de Dieu qui, non seulement veut nous donner le nécessaire, mais encore l'utile et l'agréable. Voilà un long sermon, j'espère que dans tes lettres tu m'en rendras tout autant. Fais bien des amitiés pour moi à tous à la maison. Maman doit avoir reçu une de mes lettres. Dis des histoires aux petits, fais leur aimer la vertu autant que tu le pourras et à Charlotte ; dis bien des choses à M. Blazy que j'aurais eu bien plaisir de voir, dis-lui de prier Dieu pour moi, car j'en ai bien besoin. Je ne manque pas de prier pour toi, qu'il te soutienne et fortifie. Ne m'oublie pas auprès de Catin, fais-lui la lecture et fais le catéchisme aux domestiques ; enfin aime Dieu et fais-le aimer aux autres. Tous ici te font bien des amitiés ; Mlle Alric, que tu ne connais pas, mais qui t'aime parce qu'elle te croit quelque chose de bon, désirerait bien te connaître.

Adieu, ma chère amie, il est neuf heures, il est temps d'aller au lit. Maman n'écrit pas à papa parce qu'elle a un peu mal aux dents. Adieu, n'oublie pas la méditation et prie Dieu pour moi.

Emilie Rodat.

**Année 1807**

**4**

À sa sœur Eléonore.

Villefranche, 23 août 1807

Je veux seulement te souhaiter le bonjour, la paix et la grâce du Saint-Esprit. J'ai encore une bonne nouvelle à t'apprendre : c'est que les visitandines se réunissent à Saint-Céré, où autrefois il y avait un couvent. J'ai vu Thomas et Mariotte qui m'ont dit que vous jouissiez tous d'une bonne santé mais que tu n'avais pas eu le temps de m'écrire ; tu conviendras qu'il faut bien avoir la sainte charité pour n'être pas fâchée contre toi, car il y a bien longtemps que tu ne m'as pas écrit ; voilà la troisième de mon côté, sans que j'en ai reçu aucune des tiennes ; tu mériterais de grands reproches, je te pardonnerai cependant si tu es plus sage à l'avenir et que tu viennes avec maman.

Adieu, ma chère Eléonore, je t'aime quoique tu ne le mérites pas. Bien des amitiés à tous à la maison. Je te recommande la pauvre cordonnière, dont Thomas m'a donné des nouvelles, donne-lui quelque chose pour moi ; si j'en ai je te le rendrai.

Emilie Rodat

P.S : Sois fidèle à Dieu, ma chère Eléonore ; en lui seul, tu le sais beaucoup mieux que moi, tu trouveras le bonheur ; ne néglige pas les sacrements, cette source abondante de biens, c'est là que tu trouveras des forces pour résister au grand nombre d'ennemis que tu trouveras sur ton chemin. Ne compte pas trop sur les bons sentiments que le Seigneur a mis en toi, mais souviens-toi que tu es dans un temps bien critique, pour la vertu, que c'est souvent à notre âge que l'on perd ces heureux fruits de vertu que l'on avait conservés jusqu'alors. La vue du danger ne doit jamais nous abattre, encore moins nous décourager, surtout lorsqu'on est assuré de ne pas y succomber pourvu qu'on se tienne sur ses gardes.

Qu'une entière confiance en Dieu te rassure, avec un tel pasteur, nous ne manquerons de rien. Oh qu'il est aimable ce pasteur et qu'on est heureux de le suivre, suivons-le dans ce lieu d'exil, si nous voulons le suivre dans la céleste patrie ; faisons attention que les brebis qui se tiennent auprès du pasteur en reçoivent bien des caresses, sont toujours mieux nourries et plus grasses ; c'est par le recueillement qu'il faut se tenir à ses pieds, que ce soit là notre refuge, notre rocher, notre citadelle. C'était là la science du roi prophète et ce qui lui faisait dire avec tant d'assurance : « je ne manquerai de rien ». Sers-toi de ces paroles si consolantes, elles peuvent se dire dans tous les temps de la vie ; sans doute que c'était cette confiance du prophète qui faisait qu'il était un homme selon le cœur de Dieu. Adieu, je ne voulais que te souhaiter le bonjour et je t'ai fait un sermon ; je m'oublie toujours quand je suis avec toi. J'ai encore la lecture et la méditation à faire, prie Dieu pour moi et demande à toutes les deux que nous ayons le bonheur d'accomplir la sainte volonté de Dieu. N'oublie pas que jeudi prochain est la fête de saint Augustin et vendredi la décollation de saint Jean-Baptiste ; c'est par l'intercession des saints que nous obtiendrons la grâce de les imiter. On m'a procuré une vie de saints très étendue, je me félicite d'avance de pouvoir la lire, je trouve que cela anime et humilie en même temps. Je te conseille de lire celle que nous avons à la maison. Cependant, avec tous mes longs conseils, il est bien tard, il faut que je te quitte.

**Année 1810**

**5**

À Madame de Rodat, sa mère, à Druelle.

Villefranche, 18 décembre 1810.

Ma bien chère maman,

Je vous remercie de la bonté que vous voulez bien avoir de me donner deux mille francs ; mais vous me permettez de vous faire observer que je ne vous ai demandé que cela, parce que je croyais que papa pourrait m'en donner autant ; mais puisqu'il n'en a pas la faculté, veuillez faire votre possible afin de m'en donner quatre. Si je savais qu'il vous fallût emprunter, je ne vous en parlerais plus ; mais je sais que vous avez bien au-delà de cette somme. D'ailleurs faites attention, je vous prie, que cela ne fait que deux cents francs de revenu, et où que je sois, même à Druelle, si j'y revenais, pour m'habiller et me nourrir, je vous coûterais bien plus de dépense. Mais comme il vous est impossible de me donner tout argent comptant, j'espère que vous ne refuserez pas de me donner deux mille francs tout de suite ; et comme bonne maman veut bien m'aider, cela pourra absolument me suffire. Pour les deux autres mille francs, vous pourrez prendre un ou deux ans, et alors vous ne serez pas si gênée.

Vous me dites que j'aurais bien fait de vous demander cela avant que le contrat d'Eléonore fût passé ; mais j'aurais été bien fâchée de lui porter préjudice, et je crois que vous ne lui avez pas donné au-delà de ce qu'elle peut espérer d'avoir. D'ailleurs, je ne croyais pas que vous m'eussiez oubliée. Permettez que je vous rappelle ce que je vous dis, lorsque nous étions ensemble à Ginals : m'ayant demandé si je voulais revenir à Druelle, tout de suite ou plus tard, je vous répondis que le bon Dieu m'appelait à être toute pour lui seul, que tout mon désir était de vivre et de mourir dans une maison religieuse ; que si jamais j'étais obligée d'en sortir, je le regarderais comme le plus grand malheur qui pût m'arriver. Telle est encore ma manière de penser, et je crains moins la maladie et la mort qu'une pareille épreuve. Ce n'est pas par défaut d'amitié ; assurément je vous aime bien, et il faudrait être bien ingrate pour ne pas vous aimer ; mais je sens que Dieu demande de moi une vie de prière, et je me trouve, dans le monde, comme un poisson hors de l'eau ; et quand je sors d'ici, je suis mal à mon aise jusqu'à ce que j'y sois rentrée. Et pourquoi trouveriez-vous déplacé que je vous quitte pour Dieu ? Eléonore le fait pour M.Colomb, et vous le trouvez à propos ; celui qu'elle prend pour son partage ne peut cependant être comparé au mien.

Les difficultés dont vous me parlez ne sont pas si grandes que vous le pensez ; j'ai tout lieu d'espérer de bien réussir ; d'ailleurs, partout il y a quelques peines, et je préfère celles que j'aurai à celles de ma sœur. Mon désir n'est pas, comme vous l'avez pensé, d'être dans le repos ; je n'en ai pas d'autre que celui d'accomplir la sainte volonté de Dieu.

Jusqu'ici, ma chère maman, j'ai fait mon possible afin de ne pas vous être à charge, et, par cette raison, je me suis félicitée de me nourrir de mon travail ; quant au reste de ce qu'il me fallait, je me suis toujours bornée au strict nécessaire. J'ai donc tout lieu d'espérer que vous ferez tous vos efforts pour ne pas me refuser ce que je vous demande. Si, au premier abord, cela vous a paru presque impossible, vous changerez de manière de voir, en pensant que par ce moyen, vous pouvez me procurer le seul genre de bonheur que je désire en ce monde.

Vous aimez tant vos enfants, vous leur en avez donné tant de preuve ; voudriez-vous me refuser maintenant cette marque de votre affection ? D'ailleurs ce que vous ferez pour moi, bonne maman le regardera comme fait à elle-même : car croyant que vous ne vouliez pas faire pour moi ce que ses facultés ne lui permettent pas, elle en a tant de peine qu'elle en est incommodée. Je lui conseillais, ce matin, de prendre quelques remèdes ; elle m'a répondu qu'il fallait plutôt détruire la cause de son mal.

Mettez-vous un moment à sa place : n'a-t-elle pas raison de désirer rester toujours ici ? Elle me connaît assez pour ne pas douter qu'il ne tiendra pas à moi qu'elle ne soit aussi heureuse que possible. Quant à tata, elle ne le désire pas avec moins d'ardeur.

Vous me dites que nous pourrions rester comme nous sommes ; mais comment y rester, puisque M. Pié vendra peut-être sa maison au premier jour, et où irions-nous alors ? Pour moi, puis-je espérer que vous me payerez six cents francs de pension dans une maison religieuse ? Je crois que votre projet est pour votre intérêt et pour le mien.

J'ai vu hier le petit Henri qui se porte bien et est très sage ; il vous dit les choses les plus aimables, ainsi qu'à papa et à Eléonore. Bonne maman et tata vous assurent de leur tendre amitié ; assurez papa de mon respectueux attachement et dites à Eléonore que je l'aime de tout mon cœur.

Je suis, ma chère maman, avec bien de l'affection, votre fille soumise,

Emilie Rodat

P.S. Bonne maman est bien surprise de n'avoir pas reçu de réponse de papa, relativement à mon émancipation, qu'elle lui avait demandée. Elle le prie de la lui faire au plus tôt. Je vous prie de me répondre aussi à moi-même, ma chère maman, dès que vous le pourrez. Je suis bien fâchée de vous donner tant de peine ; mais votre amitié pour moi me fait espérer que vous la prendrez avec plaisir.

### Année 1820

#### 6

À Madame de Trenquelléon.

Villefranche, 10 mars 1820

Ma bien chère Sœur,

Je me ferais un plaisir de vous donner les renseignements que vous vous me demandez si la famille Labroquère m'était connue ; mais, n'en ayant pas entendu parler, cela n'est pas en mon pouvoir.

Je prends la part la plus vive à la tristesse que ressent votre cœur en voyant vos chères filles ne pouvoir satisfaire au précepte de notre bonne Mère. Je suis dans la même peine que vous, ayant plusieurs de nos Sœurs obligées de faire gras ainsi que moi. Pour le jeûne, de nous toutes il n'y a qu'une d'elles qui le fasse. Vous voyez par là que notre maison est toujours ombragée par la croix ; mais l'ayant prise pour notre partage, elle doit être notre trésor. Notre tourière a été très malade de la poitrine ; maintenant elle me paraît hors de danger ; je lui ai dit que la vôtre était souffrante ; elle a pris à son état le plus vif intérêt, et m'a dit qu'elle l'aimait beaucoup, qu'il lui paraissait que c'était sa sœur et qu'elle allait prier le bon Dieu pour elle. Toutes nos Sœurs sont toutes réjouies lorsqu'elles entendent parler des vôtres ; elles se proposaient d'embrasser bien affectueusement la petite poupée et l'attendaient avec un grand désir ; mais elle ne nous a pas été remise. Nous aurons le plaisir de vous voir après Pâques. Cela vaudra bien mieux que la poupée. Cependant, il est bien fâcheux qu'après vous avoir donné la peine de la faire, on nous l'ait égarée.

Ne connaissant pas l'homme qui en était chargé, je n'ai pu la réclamer. Mais revenons à nos voyages. Je crois que sans cela l'union de nos maisons est impossible. Du reste cette union est désirée de mes Sœurs et de moi. Ainsi, ma bien chère Sœur, je vous attends après Pâques, vous et non une de vos filles ; car je crois convenable que vous voyiez par vous-même et non par les yeux d'une d'elles, quel que confiance qu'elles méritent.

Je trouve comme vous, que la responsabilité est quelque chose de bien pénible ; cela me fait une si forte impression que je n'ai jamais pu l'envisager ; un acte de confiance, les yeux fermés, voilà tout ce que j'ai pu faire.

Adieu, ma très chère Sœur, en attendant le doux plaisir de vous voir, je suis toute à vous dans le Sacré-Cœur de Jésus.

Emilie Rodat.

7

À Madame de Trenquelléon.

Villefranche, 1<sup>er</sup> avril 1820

Alléluia.

C'est de bon cœur et de tout mon cœur que je vous souhaite à vous, ma chère Sœur, et à toute votre communauté la joie, la paix et la sainte ardeur que doit nous inspirer la grande solennité que l'Eglise célèbre ; notre divin chef victorieux et triomphant, nous inspire la douce confiance que tous les effets de nos ennemis, n'aboutiront qu'à leur procurer une honteuse défaite. Maintenant que la saison est belle, nous vous attendons tous les jours ; nous nous réjouissons d'avance dans l'espoir de vous voir ; et en mon particulier j'en ai beaucoup de joie, espérant bien que votre voyage sera pour la plus grande gloire du divin Epoux à qui nous nous sommes dédiées. Puisse sa bonté nous éclairer et lui-même aplanir les difficultés qu'il pourrait y avoir à notre union ; si elle est dans ses intérêts, il ne faut pas douter qu'elle ne soit traversée par l'ennemi de tout bien. Prions afin d'obtenir des intentions pures.

Je ne vous demande pas des nouvelles de vos chères filles, je pense que vous m'en donnerez de vive voix. En attendant cette consolation, je suis toute à vous dans le Sacré-Cœur de Jésus.

Sœur Emilie

**Année 1822**

8

Aux Sœurs de Villefranche.

Aubin, le 29 août 1822

L.S.J.C.

Mes très chères filles,

Nous sommes arrivées à Aubin hier soir, accompagnées de notre chère fondatrice qui a beaucoup de bonté pour nous, et a soin de nous faire rire. Notre première soirée s'est passée sans tristesse et dans une certaine disette des biens de ce monde. Malgré cela nous avons soupé de fort bon appétit. La nuit s'est passée assez tranquille, sauf un grand orage qui nous menaçait d'inondation, la pluie tombant dans notre appartement.

Nous avons été à la sainte messe que nous avons entendue en l'honneur de saint Jean-Baptiste, le prenant pour protecteur de notre fondation pour laquelle nous devons commencer d'agir dès ce soir. Priez le bon Dieu qu'il inspire de bonnes pensées à Monsieur le curé et à Monsieur le maire.



Nous avons déjà vu toutes nos anciennes élèves et particulièrement deux desquelles qui nous ont témoigné beaucoup d'affection, surtout Mademoiselle Fournols qui nous a donné un déjeuner qui était aussi copieux que le souper avait été mince. Elle nous a accompagnées ensuite chez Monsieur Murat de qui nous avons été bien reçues car il a une affection toute particulière pour les religieuses. Il nous a offert son jardin pour nous promener et nous l'avons accepté étant tout près de nous et très solitaire. Nous sommes logées chez une demoiselle qui est un modèle de vertu.

Il pleut à verse ce qui nous prive de... nous sommes consolées de ce temps en pensant qu'il vaut mieux faire la fondation avec la pluie qu'avec le beau temps. On dit qu'il n'y a pas de lieu où on en ait plus de besoin qu'ici, on prétend que presque tout le monde la verra de bon œil. Je vous prie, mes chères filles, de m'envoyer le petit voile de crêpon.

Mille choses honnêtes à tous nos amis. Assurez notre très cher Père de mon respect très affectueux. Dites-lui qu'il se rappelle auprès du bon Dieu de ses pauvres filles qui sont au milieu de Babylone. Pour vous, mes très chères Sœurs, félicitez-vous d'être auprès du sanctuaire. Aimez bien le bon Dieu, aimez-vous les unes les autres et soyez extrêmement douces ; obéissez à ma Sœur Athanasie avec promptitude et allégresse ; adoucissez son fardeau par votre très grande fidélité à tous vos devoirs ; par là, vous jouirez toutes d'une grande paix.

En attendant le plaisir de vous voir, je suis, mes chères filles, dans le Sacré Cœur de Jésus, toute à vous.

Sœur Emilie.

### Année 1823

#### 9

Aux Sœurs d'Aubin.

Villefranche, le 17 janvier 1823

L.S.J.C.

Voyez, mes très bonnes Sœurs, si je ne vous tiens pas ma promesse ; je vous écris tous les jours et trouve une douce satisfaction à cela. Rien de nouveau ici ; la joie de nos chères Sœurs est troublée par la crainte de me perdre. Je leur ai annoncé qu'il me faudrait les quitter bientôt ; la première fois que je l'ai (dit), elles ne pouvaient supporter cela ; maintenant elles prennent un peu plus patience. Je crois que, si ce n'était ma santé, il m'aurait été impossible de vous rejoindre, malgré toute ma bonne volonté ; mais cette raison y étant, j'aurai bientôt la douce consolation de me trouver parmi vous.

Adieu ; je suis toute vôtre. Que la paix et la joie surabondent dans vos cœurs.

Sœur Emilie.

#### 11

Aux Sœurs d'Aubin.

Villefranche, 21 janvier 1823

L.S.J.C.

Nous devons, Dieu aidant, donner le ruban à Mlles Bouquiers et Dufau et le saint habit à Marie Raynal et le saint voile à Mlle Delcamp ; priez pour elles, mes très chères Sœurs, afin

qu'elles aient, ainsi que nous, l'esprit de notre saint état. Je saurai vous dire le jour de cette cérémonie, afin que vous vous unissiez à nous. Je crois que ce sera dimanche. Mlle Delcamp écrit à sa maman pour qu'elle lui fasse acheter tout ce qu'il faut. Je vous envoie la lettre que je vous prie de lui faire passer dès le lendemain que vous l'aurez reçue. Envoyez-y Christine, à qui je dis bien des choses ; sa petite se porte bien, elle n'a pas encore fait sa première communion, mais elle s'y prépare prochainement. Je ne sais si vous avez reçu ma dernière lettre dans laquelle je vous disais que notre bon Père me voyant plus souffrante, m'avait dit qu'il fallait me faire repartir le plus tôt possible. Je ne puis vous dire le jour mais ce sera dès que j'aurai terminé mes affaires ici. Mon idée de ne rester que quatre ou cinq jours ne peut s'accorder avec l'ouvrage que j'avais à faire ici ; mais soyez tranquilles, je viendrai bientôt ; nos Sœurs et notre Père sentent la nécessité de mon retour à Aubin. Soyez toutes à Dieu, observez bien la Règle et faites vos prières avec une particulière attention... Nos chères Sœurs vous disent tout ce qu'on peut dire, ma Sœur Agathe en particulier, elle désirerait avec ardeur de vous écrire, mais je puis vous certifier que cela lui est impossible. Mes amitiés à Virginie ; dites-moi si elle est bien sage. Mes affections à nos enfants et à nos amis.

Rien de nouveau. Encore je n'ai pas vu les Sœurs en particulier. Je suis si occupée que je n'ai pas fait ma visite aux lapins ni aux pigeons ; comme les cochons sont tout près de ma chambre j'ai eu le plaisir de les voir. Ceux d'Aubin peuvent se féliciter d'avoir été en fondation, ils sont dans une grande abondance, si grande que ceux-ci se féliciteraient de manger leurs restes.

Je suis toute à vous, mes très chères Sœurs. Au moins réjouissez-vous, réjouissez-vous, qu'aucune n'engendre mélancolie ; vous êtes au service du grand Roi, vous portez les saintes livrées de l'Epoux, vous êtes en mission et devez gagner des âmes à Dieu. Or cela ne peut se faire qu'en faisant bonne mine et ne s'effrayant de rien que de l'offense de Dieu. Sentez votre bonheur ; peut-il être plus grand ? L'avez-vous mérité ? Qu'avez-vous fait à Dieu pour qu'il vous ait tant favorisées ? Soyez humbles, méfiez-vous de vous-mêmes mais confiez-vous en Dieu.

Sœur Emilie.

Il n'y a aucun point ni virgule, je n'ai pas le temps d'accentuer.

## 12

Aux Sœurs d'Aubin.

Villefranche, 26 janvier 1823

L.S.J.C.

Nous avons deux Sœurs de plus ; l'une au rang des associées porte le nom de saint Joseph, et l'autre Sœur tourière celui d'Elisabeth. Cette pieuse cérémonie s'est faite avec beaucoup d'allégresse. Nos nouvelles épouses sont dans toute la joie de leur âme. Mlles Bouquiers et Dufau, qui possèdent le ruban du postulat, se réjouissent du premier pas qu'elles ont fait dans la religion et veulent absolument que dans trois mois leur tête soit couverte d'un voile.

Christine et Janou ont eu aussi le bonheur de faire leur première communion ; et moi, mes très chères Sœurs, ainsi que ma Sœur Agathe, nous avons terminé notre retraite ; celle-ci vous dit les choses les plus tendres, et moi, vous savez bien ce que dit mon cœur, qui est au milieu de vous, et vous souhaite toute la vivacité et la grandeur de l'amour. Aujourd'hui j'ai fait la moitié de la congrégation et j'ai parlé du très bon et très aimable saint François de Sales dont nous faisons la

fête mercredi. Tâchez d'avoir la messe ce jour-là. Honorez-le particulièrement ; vous savez combien il a de crédit auprès de Dieu, quelle était sa douceur, son humilité, son esprit intérieur, sa douce joie ; son tendre amour pour Dieu, avec quelle charité il supportait les défauts du prochain quelque grands et désagréables qu'ils fussent. Nous avons en lui un excellent modèle de toutes les vertus ; aussi devons-nous être très dévotes et l'invoquer avec une grande confiance. Demandons-lui ardemment...

( La suite de cette lettre manque ).

### 13

Aux Sœurs d'Aubin.

Villefranche, 1<sup>er</sup> février 1823

L.S.J.C.

Tout sûr, aussi sûr que cela peut être dans ce monde, je viendrai dans le courant de la semaine, je vous le promets et vous en donne ma parole. Vos peines sont les miennes, je les sens vivement et désire de tout mon cœur de les adoucir. Si je vous disais le jour de mon arrivée vous seriez en peine, supposé que je ne puisse pas effectuer ma promesse, ainsi je ne le dis pas, d'ailleurs je ne le sais pas, ce sera dans la semaine, le jour que le bon Dieu voudra, mais toujours dans la semaine où nous entrons demain. Notre Père dit qu'il voudrait me garder tout à fait, c'est à regret qu'il me laisse partir, mais c'est décidé et très décidé que je pars. Je suis à vous dans peu. Je vous dirai de vive voix que vous n'avez pas tout à fait assez de confiance en Dieu.

Je suis très peinée de savoir ma Sœur Françoise malade, dites-moi, je vous prie, pourquoi et comment on lui a mis un emplâtre, qu'est-ce qui lui fait mal, si elle dort et a appétit ; qu'elle ne pleure pas, je l'en prie. Séraphine va revenir toute convertie, ainsi que ses compagnes, saluez-les bien affectueusement de ma part. Mes respects à M.Lalande. Adieu je suis toute vôtre.

Sœur Emilie.

### 14

À Sœur Euphrasie Bauguil à Villefranche.

Aubin, 5 février 1823

Je me réjouis de tout mon cœur du calme et de la paix que Dieu vous donne. Prenez bien garde à ne pas rappeler les tracasseries intérieures par les réflexions sur vous-même. Livrez-vous à cet esprit de sacrifice dont vous sentez les avantages. Peut-on être plus heureux que lorsque l'on

donne tout à Dieu. En perdant tout ne trouve-t-on pas un tout bien plus abondant que celui que l'on a heureusement perdu ! Marchez tout doucement, avec paix et joie intérieures, ne vous occupant que de votre emploi et ne cherchant jamais à rien savoir de ce qui ne vous regarde pas.

Je suis toute à vous dans le Sacré-Cœur de Jésus.

Sœur Emilie.

## 15

À Sœur Euphrasie, à Villefranche.

Aubin, 10 février 1823

L.S.J.C.

Que les nouvelles que vous me donnez de vous, ma très chère Sœur, sont bonnes, qu'elles me consolent et sont douces à mon cœur ! elles y portent la joie et la consolation la plus douce. Quel contentement pour moi, à mon retour, de trouver ma Sœur Euphrasie avec un air ouvert, gai et content, et cet esprit d'enfance qui plaît tant à l'aimable Jésus. Continuez de mettre en pratique vos bonnes résolutions, mettez-les sous la protection spéciale de Marie. Quoique vous retombiez quelquefois, ne vous découragez pas, mais relevez-vous avec humilité et confiance, vous remettant à travailler de bon cœur et avec joie.

Continuez d'ouvrir votre intérieur à ma chère Sœur Athanasie. Faites-le sans aucune réserve, avec une entière simplicité. Cette bonne Sœur est bien en état sous tous les rapports, de vous bien diriger et vous ne pouvez me donner de consolation plus douce que de lui ouvrir votre cœur avec une confiance entière. Que votre bonne conduite fasse sa consolation et sa joie. C'est dans l'intime persuasion que vous la ferez que je suis toute à vous.

Sœur Emilie.

Mes tendres amitiés à nos chères enfants.

## 16

À Sœur Marie Vialard, à Aubin.

Villefranche, 26 février 1823

Ma très chère Soeur,

Vous voilà très occupée auprès de vos chers malades. Ah ! ma chère Sœur, que vous êtes heureuse, puisque, sans même sortir de la sainte obéissance, vous exercez les mêmes fonctions que notre doux Sauveur ; ce divin modèle, en rendant la santé au corps, guérissait aussi l'âme car c'était la principale guérison qu'il avait en vue. Je ne doute pas que ma Sœur Marie ne tâche de l'imiter en ce point et que votre zèle ne se porte à faire connaître et aimer Dieu ; il est vrai que vous ne trouvez pas toujours des cœurs dociles et qu'il vous faut souvent revenir à la charge ; mais que cela ne vous décourage pas, plus vous avez de la peine plus aussi votre récompense sera grande. Quand vous ne convertiriez qu'une âme, vos travaux seraient payés et même avec usure. Rappelez-vous que notre Sauveur serait mort pour une seule âme comme pour le monde entier. Je vous engage à bien épurer votre intention dans tout ce que vous faites, à ne chercher que la plus grande gloire de Dieu, à ne vous rien attribuer, mais à rapporter à ce bon maître le peu de bien que vous faites, ne vous regardant que comme un faible instrument ; tâchez, dans cette sainte quarantaine, de vous tenir avec Jésus solitaire ; les champs et les bois que vous avez occasion de voir vous rappelleront le désert où se retira le céleste Epoux ; tenez-vous recueillie tant que vous

le pourrez et pratiquez une vraie mortification intérieure, afin que Jésus, Marie et Joseph vous donnent de plus en plus l'esprit de notre saint état.

Je participe bien à la peine que vous font éprouver vos tentations et vos difficultés intérieures ; soyez bien fidèle, ma chère Sœur, et vous vaincrez. Jésus est avec vous, travaillez à vous oublier et il s'approchera encore davantage. Ma Sœur N. vous a dit ce qui a été convenu relativement à votre désir de ne pas sortir ; patientez et un jour vous le verrez satisfait.

Je suis toute à vous.

Sœur Emilie.

### 17

À Sœur Françoise Pascal, à Aubin.

Villefranche, 3 avril 1823

Ma très chère Sœur,

Ayez la bonté de me donner des nouvelles de toutes nos Sœurs, de nos élèves, du jardin, etc. Dites-moi encore le nom des demoiselles qui sont entrées depuis mon départ et si toutes sont sages.

Et vous, ma très chère Sœur, il me paraît d'après votre lettre que vous avez pris un peu de courage, tâchez d'en avoir toujours plus, animez-vous par l'exemple des saints. Je conviens que l'état où vous vous êtes trouvée et où vous êtes encore est très pénible, mais aussi est-il très méritoire. Dieu s'en sert d'ordinaire pour nous unir à lui, c'est le moyen de faire pénitence et de nous détacher de nous-mêmes. Il me paraît que vous suiviez quand vous alliez pleurer ; il vaut mieux prendre un livre, regarder des fleurs, faire quelque autre chose. Un des grands moyens de faire passer cet état de langueur c'est d'être très fidèle à Dieu en évitant avec soin les fautes qui nous sont habituelles et lui protestant que rien ne nous séparera de son amour. Je crois qu'il permet ces orages afin que vous deveniez plus généreuse et que vous lui donniez tout votre cœur. J'ai la confiance que cela passera bientôt et que Dieu guérira en vous l'âme et le corps. Dès que les remèdes passent bien, il y a tout lieu de l'espérer.

Il faut avoir une grande patience et douceur envers ma pauvre Sœur Augustine, elle est à plaindre. Vous parle-t-elle quelquefois de venir à Villefranche ?

Je suis toute à vous.

Sœur Emilie.

### 18

À Sœur Françoise, à Aubin.

Villefranche, 27 avril 1823

Votre lettre, ma très chère Sœur, m'a fait le plus grand plaisir. Je me réjouis surtout du contentement intérieur que vous éprouvez. Soyez bien fidèle aux résolutions que vous avez prises, une paix abondante en sera la récompense. Que vous êtes heureuse, ma très chère Sœur, d'amener des âmes à Dieu et par conséquent de procurer sa gloire. Vivez joyeuse, vivez contente dans le bienheureux état où la Providence ( vous a placée ) et soyez toute au bien-aimé.

Je n'ai pu encore voir votre chère mère, je n'ai pas un moment ; je l'enverrai prier de passer au parloir dès que je serai un peu libre et m'acquitterai en détail de vos commissions.

Adieu, ma très bonne Sœur.

Sœur Emilie.

Je viens de recevoir votre seconde lettre qui m'a fait un nouveau plaisir ; c'est à mon grand regret que je ne réponds pas à nos Sœurs de cette fois-ci, je le ferai au premier jour. Je vous prie toutes d'avoir bon courage, vous ne serez pas toujours si peu. Je ne puis pas revenir encore ; c'est l'intérêt de la maison d'Aubin qui me retient ici autant que celui de la maison de Villefranche. Patientez et aimez tendrement le bon maître.

## 19

À Sœur Françoise, à Aubin.

Villefranche, 11 août 1823

L.S.J.C.

Je suis très satisfaite de la bonne résolution que vous m'exprimez, elle ne peut être meilleure. Vous avez bien raison de croire que près de la Bergère vous n'avez rien à craindre du loup qui en veut tant à nos âmes. Il ne redoute rien comme l'humble dépendance, la douceur, la confiance enfantine, vertus précieuses qui nous mettent à l'abri de ses traits et nous conduisent infailliblement à Dieu. Ne vous effrayez pas des songes qui vous tracassent, évitez-en le souvenir pendant le jour ; et s'il revient malgré vous, détournez-en votre esprit avec paix et tranquillité et prenez patience. Aimez très particulièrement cette vertu ; vous savez que la plupart de vos efforts doivent tendre vers elle et sa pratique qui doit vous attirer les regards de l'Époux. Pensez en combien de manières il l'a lui-même pratiquée, en sorte qu'il en a été un modèle parfait.

Lorsque vous serez obligée de m'envoyer des lettres par Lacombe veuillez les mettre toutes ensemble sous enveloppe.

Je suis toute à vous.

Sœur Emilie.

Vous ne pouvez me dire rien qui me fasse plus de plaisir que de me parler de la confiance entière que vous avez en la chère Mère Agathe ; elle la mérite sous tous les rapports. N'ayez jamais rien de caché pour elle, et tenez-vous assurée que les plus grandes grâces seront la récompense de la fidélité que vous aurez à vous ouvrir à elle en esprit de foi, pensant qu'elle vous tient la place de Dieu.

J'ai bien plaisir que vous n'ayez pas pleuré ; croyez-moi, gardons toutes nos larmes pour pleurer nos péchés.

## 20

À Sœur Françoise, à Aubin.

Villefranche, 21 août 1823

L.S.J.C.

Quelque vive que soit la peine que vous éprouvez, je suis persuadée, ma très chère Sœur, que vous la supportez avec paix et résignation. Ce coup est terrible, j'en conviens, mais quelque pénible qu'il soit, il faut toujours dire et dire de bon cœur : « Mon Dieu, votre volonté soit faite ». Cela a été le langage des saints dans les plus grandes afflictions et il doit être le nôtre. Nous sommes leurs enfants et devons marcher sur leurs traces. Nous devons retracer en nous leurs exemples, leurs sentiments et leurs paroles, puisque nous aspirons à la même récompense. Tâchez, ma très chère Sœur, de ne pas vous laisser abattre, par une soumission entière vous pouvez beaucoup gagner, acquérir une plus grande union avec celui que vous avez pris pour votre unique partage et obtenir des grâces à celui que vous pleurez.

Adieu, ma très chère Sœur. J'ai fait prier toute la communauté pour vous, afin de vous obtenir une véritable paix intérieure.

## 21

Aux Sœurs d'Aubin.

Villefranche, 2 octobre 1823, le matin

L.S.J.C.

La manière généreuse dont vous avez fait le sacrifice de votre voyage projeté a rempli mon âme de consolation et de joie. Soyez assurées, mes bien-aimées Sœurs, que Dieu vous en récompensera, car il paye au centuple les sacrifices que l'on fait pour son amour. Vivez joyeuses et tranquilles dans le sein de sa Providence paternelle ; aimez et aimez de tout votre cœur le divin Epoux que vous avez pris pour votre unique partage ; c'est là que vous trouverez le bonheur de notre saint état ; c'est en aimant que tout vous deviendra aisé ; que les peines et les douleurs inséparables de la vie perdront leur amertume ; que les difficultés et les obstacles s'aplaniront comme d'eux-mêmes. C'est encore dans la pratique de ce divin amour que vous trouverez une paix inaltérable, avant-goût de celle dont nous devons jouir dans toute l'éternité, où nous serons perdues dans l'amour de Dieu même.

Adieu, mes très chères Sœurs, je suis toute à vous.

2 octobre 1823, le soir

On m'a remis vos lettres tard et dans le temps que nous faisons une conférence sur l'éloignement qu'une religieuse devait avoir du parloir. Je ne puis y répondre tout à l'heure. Je vous salue de tout mon cœur. Nous avons tué un cochon et voulons que vous en goûtiez. Pour cela nous vous envoyons de la saucisse et des fritons, plus que pour vous autres, en cas que vous ayez plaisir d'en donner. Ma Sœur Victoire veut que je vous dise que c'est elle qui a fait la saucisse, ma Sœur Marcelline les fritons. Nous voulions vous envoyer de l'andouille parce que c'était Mlle Anastasie qui l'avait faite, mais après nous n'avons pas pu. Ma Sœur Félicité n'est jamais plus en fête que lorsqu'elle range un panier pour Aubin.

Je ne sais où est passé le *Panis Angelicus*, je le chercherai et vous l'enverrai.

Adieu, nos très chères, il est neuf heures passées, je vous quitte.

## 22

Aux Sœurs d'Aubin.

Villefranche, 5 novembre 1823

L.S.J.C.

J'ai appris avec beaucoup de peine, mes très chères Sœurs, que vous étiez toutes peu ou prou souffrantes. Je suis très peinée de cela, mais pas excessivement pensant que cela est ménagé par la divine Providence pour votre sanctification. Je supplie le bon Dieu de vous soulager et voudrais être auprès de vous. Je ferai mon possible pour venir au plus tôt ; notre Père déterminera cela. En attendant, soyez bien exactes à tous vos devoirs, aimez le silence, et soyez aussi recueillies qu'il dépendra de vous.

Nos Sœurs qui vous disent bien des choses, se portent à l'ordinaire. Nous prions toutes le bon Dieu de vous guérir, et voulons continuer de le faire, disant, chacune de nous : « Mon Dieu, guérissez, je vous prie, mon âme et mon corps ». Cette prière doit être fréquente et faite avec une grande confiance qu'elle sera exaucée, et une grande résignation à la volonté divine. Toute l'octave doit être particulièrement destinée à demander cela, ainsi que la grâce de bien enseigner et la vertu de douceur intérieure et extérieure. Unissez-vous à nous qui continuons aussi les litanies ( à la place de celles de la Providence que nous ne disons pas ), l'invocation et le *Pater* en l'honneur du saint Nom de Jésus.

Adieu, mes très chères Sœurs, je suis toute à vous.

Sœur Emilie.

Je vous envoie des petits lapins que vous pouvez mettre avec les cochons, en attendant que je vienne, alors nous tâcherons de faire une petite lapinière.

## 23

À la mère Agathe, supérieure à Aubin.

Villefranche, 21 novembre 1823

Je réponds à vos demandes. Toutes nos Sœurs sont ordinairement occupées jusqu'à six heures par leur emploi ; après, elles vont à leur salle commune et ne sont pas avec les novices ; elles s'occupent en silence soit à lire, écrire, étudier, apprendre des psaumes par cœur, faire des règles, etc...Après le souper, on fait de l'exercice pour se réchauffer, non pas à des jeux bruyants mais en frappant très fort des pieds comme vous avez vu faire quelquefois. Lorsqu'on n'a plus froid, on s'assied ; on cause ordinairement des choses de Dieu, on chante un cantique, etc., jusqu'à la fin de la récréation.

Les novices sont avec nous à la récréation ; leurs exercices sont tout autres que ceux des Sœurs professes. Si je ne vous dis pas tout, faites-moi d'autres questions ; j'y répondrai avec plaisir.

Je suis peinée que nos bonnes Sœurs répliquent ; cela va très mal, mais ne le prenez pas au vif ; ayez la douce confiance qu'elles se corrigeront. Vous ferez bien de prier N. de vous permettre de vous servir de termes plus doux et moins impérieux. Représentez-lui que je ne m'en suis jamais servie et que nos Sœurs n'y étant pas accoutumées, cela pourrait les aigrir ; elles diraient en elles-mêmes que je n'ai jamais fait ainsi ; au reste, ma chère Sœur, le moyen de les empêcher de



répliquer est de ne pas leur donner la raison pourquoi vous leur refusez telle chose : dites-leur simplement que vous ne pouvez pas le leur accorder ; que le bon plaisir de Dieu se trouvera dans leur soumission. Représentez-leur qu'une bonne religieuse doit se regarder comme un pauvre à qui rien n'est dû ; soyez extrêmement douce, mais ferme en même temps. Souvenez-vous qu'on prend les mouches avec le miel. Quand une Sœur a répliqué représentez-lui en particulier la faute qu'elle a faite, engagez-la à faire quelque pratique pieuse pour obtenir la grâce de se corriger ; comme de visiter un autel, en faire sa coulpe, se priver de goûter, etc...J'écrirai aux Sœurs sur la sainte obéissance un de ces jours.

Adieu, ma très chère Sœur, je vous prie de pacifier votre âme et de compter beaucoup sur Dieu, soit pour vous, soit pour les autres.

Sœur Emilie.

## 24

À Sœur Françoise, à Aubin.

Villefranche, 22 novembre 1823

J.M.J.

Je vous remercie bien affectueusement des aiguilles et du passe-lien, c'est-à-dire que j'en remercie chacune de vous par la raison qu'elles étaient le bien de chacune, ma chère Sœur Françoise, n'ayant rien qui lui appartienne que son cher bien-aimé pour lequel, de cœur et de volonté, elle veut quitter tout le reste et se quitter elle-même. A-t-elle bien travaillé depuis la retraite ? la sainte besogne pour acquérir la douceur et la patience est-elle bien avancée ? n'a-t-elle aucune réplique à la voix de la sainte obéissance ? Donnez-moi toutes ces nouvelles. Je suis très aise que vous jetiez tous vos chagrins derrière vous, pour n'avoir que la douleur paisible que donne la sainte componction.

Hélène ne m'a rien fait dire. Je suis bien aise que vous ayez fini toutes les réparations ; vous en serez plus tranquilles.

Adieu, ma très chère Sœur, je suis toute à vous.

Sœur Emilie.

## Année 1824

### 25

Aux Sœurs d'Aubin.

Villefranche, 24 janvier 1824

L.S.J.C.

Malgré le désir que j'aurais de répondre en particulier à mes très chères Sœurs Françoise, Marie et Natalie, je suis forcée à cause de ma chère retraite d'écrire non seulement à vous trois,

mais encore à vous toutes ensemble, espérant bien que vous n'en serez pas fâchées et que chacune de vous m'écrira en particulier, comme si je lui avais écrit à elle seule, car ce que vous me dites me fait un sensible plaisir, c'est ma récréation la plus douce. Vos lettres vont tout, tout à fait bien et sont d'autant plus de mon goût qu'elles sont faites sans art et que le cœur les dicte. Vous me demandez quand est-ce que je viens ? Bientôt, soyez tranquilles, on le veut.

Demain est la Conversion de saint Paul. Quand est-ce que notre orgueil sera entièrement terrassé ? Quand est-ce que nous dirons comme ce grand apôtre et de tout cœur : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? »

Aspirons, mes chères Sœurs, à cet esprit de générosité et de sacrifice. Adieu, mes très chères Sœurs, je suis toute à vous.

Sœur Emilie

Mes respects à M. le curé. Bien des choses à nos enfants et à nos amis.

## 26

À une Sœur d'Aubin.

Villefranche, 17 mars 1824

Ma très chère Sœur,

Je me réjouis avec vous des faveurs du saint Epoux, le vrai moyen de les conserver et même de les augmenter est, comme vous le savez bien, d'être vraiment humble. Travaillez donc généreusement à cette vertu. Vous pourriez dire trois ou quatre fois le jour : « Mon Dieu, créez en moi un cœur pur » ou bien : « Jésus anéanti, rendez-moi semblable à vous ; Marie, abîme d'humilité, priez pour moi ; mon bon ange conduisez-moi dans le vrai chemin de l'humilité ». L'humilité en pratique, c'est l'obéissance la plus absolue surtout dans le jugement ; efforcez-vous de la pratiquer.

Je suis toute à vous et vous prie de me recommander à Dieu.

Sœur Emilie.

## 27

À la Mère Agathe, supérieure à Aubin.

Villefranche, 28 mai 1824

Je suis très peinée, ma très chère Sœur, que vous soyez souffrante, ménagez-vous, ne parlez pas si longtemps avec les filles que vous instruisez ; peut-être feriez-vous bien de prendre quelques bouillons rafraîchissants. Nos Sœurs N. et N. sont arrivées en bonne santé ; en voyant l'attachement vif de N. pour la maison d'Aubin je me suis rappelée le grand nombre de fautes que je fis à cette fondation ; j'eus le malheur de parler d'une manière propre à détacher de la maison-mère, et la peine qu'a eue ma Sœur N. pour revenir ici ma ( ?? ) paraît mon ouvrage. Vous pouvez vous rappeler que j'ai dit qu'on était mieux dans une maison secondaire, qu'on y était mieux vues des habitants, qu'on n'avait pas tant de caractères à supporter, etc., et bien d'autres choses qui sont maintenant le sujet de ma douleur. Je disais que nous faisons le bien et travaillions à la gloire de Dieu ; cela à la vérité pouvait se dire un peu, mais il ne fallait pas tant peser là-dessus car il est toujours dangereux de regarder le ( bien ) dont on est l'instrument. Ne laissez pas faire de pareilles fautes. Que les Sœurs aiment Aubin parce que Dieu les y veut et

qu'elles s'estiment toujours heureuses de revenir dans le lieu où elles ont eu le bonheur de se consacrer à Dieu et à Jésus Christ.

Je me reproche d'avoir agi de manière que les Sœurs étaient portées à avoir à mon égard d'une tendresse trop humaine ; je leur en témoignais trop et je n'étais pas soigneuse d'écarter les démonstrations de la leur ; maintenant, je sens qu'il faut s'aimer en Dieu et pour Dieu, et que ce sentiment mutuel, ne doit être ni trop senti, ni trop exprimé.

Je me rappelle encore d'avoir laissé trop parler du dehors, des amis de la maison, etc. ; rappelez-vous encore des autres fautes dans lesquelles je donnais mauvais exemple et tâchez de réparer le mal que j'ai fait. Ne laissez absolument rien dire aux Sœurs tourières de ce qu'elles ont vu ou entendu, quand même cela vous paraîtrait indifférent, donnez-leur des commissions tout bas et qu'elles vous en rendent compte de même.

Ici, toutes nos Sœurs ne savaient pas encore qu'il n'est pas permis de parler avec les ouvriers lorsqu'on est avec eux dans la maison, avertissez-en de nouveau. J'oubliais de vous dire que ma Sœur N. n'était pas très régulière, elle manque facilement au silence, elle a des airs et des manières qui ne sont pas assez graves. Veuillez y veiller et la reprendre.

Prenez garde encore à ne vous pas trop attacher à ma Sœur N., qu'il n'y ait rien d'humain entre vous et elle, et que votre affection soit toute selon Dieu ; ne permettez pas qu'aucune se témoigne trop d'amitié.

Mille choses affectueuses à toutes nos Sœurs.

Sœur Emilie.

## 28

À une Sœur d'Aubin.

Villefranche, 15 juin 1824

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Le bienfait de la sainte communion ne saurait être très apprécié, il est si grand qu'il est impossible d'en parler d'une manière qui réponde à sa hauteur et à son étendue ; que notre état est heureux, ma très chère Sœur, puisqu'il nous met à même de nous en approcher si souvent. Tâchez de répondre à l'infinie bonté de notre Dieu qu'il nous faut tâcher d'aimer de toutes nos forces. Nous ne pouvons pas faire de grandes choses pour le lui témoigner, mais faisons le plus parfaitement possible tout ce qui nous est prescrit, et tout grand qu'il est, il aura pour agréable ces petites choses.

Votre nouvel emploi vous met à même d'exercer une charité attentive à l'égard de nos chères Sœurs. Ne perdez pas l'occasion de la leur témoigner, tout comme si vous le faisiez à Jésus Christ lui-même. Évitez la préoccupation et faites tout par amour.

Je vous salue très affectueusement.

Sœur Emilie.

## 29

À la Mère Agathe, supérieure à Aubin.

Villefranche, 24 juin 1824

Ma très chère Sœur,

Nous avons convenu avec notre Père que nous ne pourrions lire que les livres qui sont indiqués dans le catalogue que je vous envoie. Vous aviez raison de penser que vous étiez en faute pour ceux qu'a lus ma Sœur N. ; vous deviez consulter là-dessus ; cette chère Sœur a couru de grands dangers.

Je me réjouis de la facilité que vous trouvez dans vos exercices spirituels et de la paix que Dieu vous donne quand vous allez en sa présence ; mais l'essentiel et le plus nécessaire est l'abandon à la sainte volonté de Dieu ; c'est cela qui guérit nos empressements, nos dépités, nos inquiétudes et enfin toutes les rudesses de notre âme. Ne comptez pour rien les manières de dire ou de faire. Pour ce qui est des longueurs de paroles dans les Sœurs, il faut tâcher de les en guérir, car c'est un défaut qui ne procède que d'amour-propre, mais il faut que ce soit doucement et avec paix. Guérissez autant que vous pourrez ce penchant que vous avez à aimer d'une manière trop naturelle, cela nuit beaucoup à l'âme qui ne peut se remplir de Dieu qu'en se dépouillant de la nature ; pour les pensées qui vous sont venues, elles doivent vous servir à vous humilier sincèrement devant Dieu. Il est bien faux que j'ai voulu le faire, bien au contraire. Je ne sais pas comment est conçue la lettre de ma Soeur N., ayez la bonté de me l'envoyer ou de me dire ce qu'il y avait de choquant ; croyez-moi, éloignez de votre âme toute méfiance, devenez simple, devenez enfant.

Ma Sœur N. n'a pas écrit à ma Sœur N. ; vous vous êtes méprise. Je sens bien que ce serait une grande consolation pour vous de venir nous voir, c'en serait une pour moi qui ne pourrai venir de longtemps à ( Aubin ) ; je ne m'y refuserai pas si notre Père l'approuve. Vous pouvez lui en écrire, hier j'eus l'occasion de le faire ; je lui dis que vous le désiriez et lui en écriviez. Ma Sœur N. pourrait vous remplacer pour un peu ( de temps ), supposé qu'il le voulût.

Mes tendres affections à toutes nos Sœurs. Je vous salue toutes en Jésus, Marie et Joseph.  
Sœur Emilie.

### 31

À Sœur Françoise à Aubin

Villefranche, 27 août 1823

L.S.J.C.

Je ne puis que remercier le bon Dieu, ma très chère Sœur, de la paix qu'il vous donne, c'est une faveur très précieuse dont vous devez lui rendre de très humbles actions de grâces. Non seulement il faut supporter avec patience la nouvelle de la mort de votre cher frère, mais encore celle de sa mort subite, il faut avoir la confiance qu'il aura reçu miséricorde. Dieu l'aura conduit dans le port pour la bonne œuvre qu'il fit de vous y conduire lui-même. Priez pour lui et offrez votre résignation pour le repos de son âme. C'est dans des moments aussi pénibles que ceux où vous vous trouvez qu'il faut montrer que vous êtes l'épouse d'un Dieu mort pour notre amour. Le mont sacré du Calvaire est le mont des amants ; c'est là où se cueillent les véritables vertus. Je suis bien persuadée, ma très chère Sœur, que dans cette pénible circonstance vous ne resterez pas oisive.

Je suis toute à vous.

Sœur Emilie.

**32**

Aux Soeurs d'Aubin.

Villefranche, 7 septembre 1824

Je fis deux choses à Aubin qui me donnent de la peine : premièrement à cause de moi, parce que je manquai, et deuxièmement à cause de l'exemple. Un jour, je parlai à Sainte-Marthe après quatre heures tout haut. Là, comme partout ailleurs, on ne doit y parler, pendant ce temps, que par extrême nécessité ; et elle ne se trouvait pas dans ce que je disais, qui aurait pu être retardé. Je prie celles qui y étaient de ne pas s'autoriser de ma faute pour en commettre une pareille. Un autre jour je me retardai un peu et trouvai un exercice commencé. Cela me reproche, surtout parce que le manque de ponctualité est un des plus grands défauts qui puisse exister dans une communauté. Il peut m'être arrivé d'autres fois de n'être pas rendue, mais alors, je n'avais pas entendu sonner ; priez le bon Dieu pour moi, je vous prie, afin qu'il me pardonne dans toutes les occasions où je ne vous ai pas enseigné par mes actions, ce que je vous enseigne par mes paroles.

**33**

À la Mère Agathe, supérieure à Aubin

Villefranche, 3 octobre 1824

Ma très chère Sœur,

Il me semble que je n'ai pas entièrement répondu à vos avant-dernières lettres, je les prends à côté de moi afin de le mieux faire. Je suis très contente que ma Sœur N. aille mieux et qu'elle soit plus régulière ; je l'exhorte à se corriger entièrement. Je vous ai envoyé la lettre que sa sœur lui écrit pour qu'elle eût le plaisir de la lire, et celle qui est adressée à la maîtresse des novices pour vous, parce que tout à l'heure vous êtes la sienne. Il me tarde d'avoir des nouvelles de la santé de Mlle N. prend-elle encore des remèdes ?

Toutes les fois que je vous ferai un peu de peine dans mes lettres dites-le moi avec simplicité, j'en aurai bien plaisir et ce sera plus tôt guéri. Je pense que cela arrive souvent, par exemple : lorsque je ne vous ai pas fait envoyer les tricots, au lieu de vous expliquer pourquoi, je vous dit que la lingère n'en avait point ; écrivez-moi ce que vous en pensâtes, et sur tout autre chose ; par ce moyen, le démon qui ne cherche qu'à semer la zizanie, perdra sa force et ce sera en vain qu'il rôdera autour de nous.

Les nouvelles que vous me donnez de votre intérieur sont bonnes ; ce sera dans l'exécution de vos bonnes résolutions que vous trouverez la paix de votre âme et un moyen de bien conduire les autres ; tâchez surtout de rendre votre volonté très pliable, lorsque vous sentez quelque répugnance à faire de telle ou telle manière. Humiliez- ( vous ) par exemple de l'étoffe de l'ornement qu'il fallait vous envoyer ; vous fîtes bien, mais vous ferez encore mieux quand vous ne tiendrez pas à ceci ou cela ; dites-vous souvent à vous-même et inspirez aussi fortement à vos filles que la maison d'Aubin doit être à l'égard de celle-ci comme une fille à l'égard de sa mère,

en sorte que, si on lui donne ou si on lui ôte, elle doit être toujours satisfaite. Si tout à l'heure je vous disais : « envoyez-nous l'ornement blanc et telle et telle autre chose », eh bien, ma chère Mère, il faudrait être contente de quoi que ce soit que je vous demande. Si vous vous appliquez à observer cet avis, Dieu sera bien content et vous aussi.

Vous ferez bien quand vous écrirez à notre Père de lui demander s'il veut permettre que vous attendiez que M.N. vienne dire à B. pour le prier de confesser C..., vous pouvez lui dire que cette Sœur se contente de M.L.

Je vous salue très affectueusement.

Sœur Emilie.

### 34

À une Sœur d'Aubin.

Villefranche, 26 novembre 1824

Ma très chère Sœur,

Le meilleur remède, comme vous le connaissez très bien, le meilleur de tous est de vous abandonner tout à fait et sans réserve entre les bras et dans le sein du plus tendre des Pères et de vous humilier profondément sous les coups de sa main miséricordieuse. La confiance enfantine à l'égard de la Mère vous sera d'un grand secours. Evitez en lui rendant compte de votre âme de vous servir d'expressions vives et fortes, d'être longue et de peser sur vos maux intérieurs, ne désirez pas non plus qu'elle vous dise beaucoup de choses. Si vous êtes simple comme doit être un enfant quelques paroles doivent suffire ; ayez pour cette chère Mère le plus profond respect ; souvenez-vous qu'elle est votre Jésus-Christ sur la terre ; Dieu mesurera ses grâces à votre égard à l'obéissance, à la confiance et à la simplicité que vous aurez au sien. Evitez surtout de répliquer lorsqu'elle vous dit quelque chose ; souvenez-vous de ce qu'a dit Notre Seigneur parlant des supérieurs : « Qui vous écoute m'écoute et qui vous méprise me méprise ». Toutes les fois que votre air, vos gestes, vos paroles n'ont pas porté l'impression du respect à son égard, demandez-en pardon à Dieu et détestez sincèrement cette faute.

Je ne crois pas précisément que vous cherchiez à vous satisfaire dans la confession, mais je crois que vous n'êtes pas pénétrée d'une assez grande foi, car une personne qui l'est ne regarde pas le ministre mais Dieu dont il tient la place ; si vous le regardez ainsi, je crois que vous aurez beaucoup plus de paix dans la sainte confession.

Je vous la souhaite, et suis toute à vous.

Sœur Emilie.

### 35

À une Sœur d'Aubin.

28 décembre 1824

J.M.J.

Vos lettres, ma bien chère Sœur, me font un double plaisir ; elles m'en font parce que je reçois des nouvelles de ma bien-aimée fille, et parce que je sais par là, qu'elle est bien sage et qu'elle veut l'être et l'être toujours. Cette pensée est bien consolante pour une mère. Demeurez toujours dans cette bonne disposition, augmentez-là dans ces jours précieux, où nous honorons un Dieu

enfant, et qui, pour notre amour, s'est rendu tout petit. C'est au pied de la crèche qu'il nous faut devenir douces, humbles, simples et obéissantes. Je vous remercie d'avoir prié pour moi ; et pour vous témoigner ma reconnaissance, je veux tout exprès aller à la crèche que notre Sœur N. nous a faite, et là, je dirai au bon Jésus de rendre ma très chère Sœur N. toute sienne et il n'y a pas de doute que je ne sois exaucée, pourvu que vous mettiez en pratique les bonnes dispositions que vous m'exprimez dans votre chère lettre.

Je vous félicite de faire l'instruction, c'est un bien bon emploi.

Adieu, ma très chère, je vous quitte, parce que j'ai plusieurs lettres à écrire. Toutes nos Sœurs vous disent les choses les plus affectueuses.

Sœur Emilie.

### Année 1825

#### 36

À une Sœur d'Aubin.

Villefranche, 23 janvier 1825

Ma très chère Sœur,

Je suis bien aise de pouvoir vous obliger dans ce que vous me demandez ; vous voulez sans doute pratiquer les deux vertus favorites du tout aimable Jésus, je veux dire la douceur et l'humilité ; ah, ma chère Sœur, c'est au pied du pauvre berceau que vous irez prendre ces sublimes leçons ; je vous conjure au nom de notre commun Epoux, ne m'y oubliez pas.

Je vous envoie la formule du chapelet que vous me demandez. Si les vertus que vous demandez par ce chapelet nous sont données pour étrennes par la sainte Famille, nous serons vraiment heureuses et nous pourrions sans confusion nous en dire les filles.

Il me paraît que vous vous affligez et vous alarmez beaucoup trop, croyez-moi, mettez la confiance en Dieu et le souvenir de ses bienfaits à la place de toutes vos pensées ; marchez tout doucement dans les sentiers de la sainte Famille et ne craignez rien. Lorsque vous voyez l'amour-propre en quelque partie de vous-même, faites un bon désaveu et soyez tranquille. Je vous envoie avec bien du plaisir la Vierge que vous me demandez, je désire qu'elle vous regarde de ses yeux maternels et vous fasse entrer dans le cœur de son divin Fils.

Sœur Emilie

#### 37

À une Sœur d'Aubin.

Villefranche, 29 mars 1825.

Ma très chère Sœur,

Malgré tous vos défauts, vos faiblesses et vos inquiétudes, avec de la confiance en Dieu et du courage soyez persuadée que vous viendrez à bout de vous-même, et, avec du temps vous

remporterez une entière victoire ; le plus grand de tous les moyens est une obéissance entière et entièrement simple. Si je vous demande des détails fréquents sur votre conduite, ce n'est pas pour vous faire une morale, ni vous donner des avis qui y soient relatifs, je laisse ce soin à la Mère Agathe ; je le fais pour le bien de votre âme. Et ne dites pas en vous-même : pourquoi notre Mère veut-elle que je lui dise tout ? mais contentez-vous de me le dire sans rien penser ; je ne demande pas que vos lettres soient bien rangées, peu m'importe qu'elles soient raturées, mal peintes, d'un style négligé, qu'elles soient seulement naïves comme vous avez accoutumé de le faire ; voilà tout ce que je désire ; dans votre première qui m'arrivera peut-être avant que celle-ci parte, je m'attends à quelque victoire.

Je suis toute à vous.

Sœur Emilie.

P.S. À la réception de chacune de vos lettres, je vous promets une visite de plus à la divine Bergère, mais je ne me contente pas de cela pour ma très aimée Sœur N.

Veillez dire à ma Sœur N. que je ne lui écris pas de ce soir, qu'elle écrive à notre Père ce dont elle me parle, elle fera comme il lui dira. Je vous souhaite à toutes un saint et joyeux alleluia.

### 38

À une Sœur d'Aubin

Villefranche, 13 avril 1825

Je ne vous parle pas de vos N.N. Vous avez reçu dernièrement une lettre de Monsieur N. ; venons-en à la vôtre. Je vous assure que vous vous êtes bien trompée lorsque vous avez cru que je voulais vous flatter ; jamais cela ne m'est venu dans l'esprit ; d'ailleurs, ce n'est pas ma manière ; et, allant ainsi, je vous dirai encore que j'attends de bonnes nouvelles de votre âme, donnez-moi cette consolation, donnez-moi la joie de penser que vous voulez tout de bon être telle que vous devez être ; pour cela, il faut, si vous m'en croyez, ne pas penser, ne pas raisonner mais faire ; la fidélité à pratiquer ce conseil vous obtiendra cette dilatation, cette onction intérieure que vous vous plaignez ne pas avoir.

Je suis toute à vous.

Sœur Emilie.

### 39

À une Sœur d'Aubin,

Villefranche, 11 mai 1825

Ma très chère Sœur,

Ce que vous me dites me satisfait beaucoup ; j'ai la confiance que cette retraite aura été véritablement pour vous , l'heureuse époque des miséricordes du Seigneur ; vivez d'abandon et de paix ; j'ajoute et d'humilité ; celui qui a commencé en vous un bon ouvrage le continuera et le perfectionnera pour sa plus grande gloire. Quoique vous retombiez quelquefois dans vos anciennes fautes, ne vous découragez pas, mais relevez-vous avec un nouveau désir d'être



entièrement à Dieu ; aimez qu'on vous reprenne ; priez-en N. et même N. Quant à cette dernière, je pense qu'elle ne fait pas bien de dire qu'elle doit revenir ici, je la prierai de ne pas le faire, ne pensons pas à l'avenir ( j'en dis autant pour vous ; soyez sûre que je ne vous oublierai pas, et s'il y a lieu à votre retour, je ferai mon possible ) cet avenir n'est pas à nous ; peut-être n'avons-nous que le jour d'aujourd'hui ; faites-en de même pour N., laissez cela à la divine Providence qui conduit et règle bien toute chose. La plus grande des affaires et pour ainsi dire l'unique est d'aimer ; occupons-nous en incessamment. Je vous le souhaite comme pour moi-même et suis toute à vous dans ce désir.

Sœur Emilie.

#### 40

À une Sœur d'Aubin.

Villefranche, 17 mai 1825

Je compatis à vos maux et mon cœur les ressent vivement ; j'en ai parlé à notre Père qui veut vous faire revenir si cela ne change pas, nous y forcerez-vous ? et ne ferez-vous pas votre possible pour mettre ordre à votre âme et pour la guérir ? Il nous paraît que les meilleurs remèdes sont de rendre fréquemment compte de votre intérieur à la Mère, pour le moins deux fois la semaine et cela simplement, sans grimace, de lui dire surtout vos vivacités tant intérieures qu'extérieures, d'accepter avec docilité les pénitences qu'elle vous donnera pour cela.

Dites-lui de ma part que je la prie de ne vous point vous épargner, elle peut vous punir en vous faisant faire des coupes, demander pardon aux personnes à qui vous aurez manqué, ou bien baiser les pieds, etc., vous occupant au travail manuel comme écurer la vaisselle, balayer, nettoyer les commodités, etc., ; elle fera bien de vous priver de la sainte communion lorsque vous vous serez livrée à des inquiétudes et lorsque vous ne soumettez pas votre jugement au sien. La communion fréquente ne peut s'accorder avec le défaut de fidélité. Que vous ayez du goût ou non, il faut faire votre devoir tout de même ; d'ailleurs, je crois que la lumière et la paix vous seront données quand vous aurez fait des efforts pour acquérir les vertus, surtout celle qui vous fera soumettre votre raison pour obéir à l'aveugle. Je désire que vous m'écriviez souvent et que vous me disiez avec une confiance d'enfant vos fautes et aussi vos victoires.

Sœur Emilie.

#### 41

À une Sœur d'Aubin.

Villefranche, 31 mai 1825

Ma très chère Sœur,

Je prends beaucoup de part à vos peines, et voudrais pouvoir les adoucir, mais ce qui doit vous rendre votre état bien moins pénible, c'est que par-là, vous acquérez un degré de ressemblance avec Notre Seigneur Jésus Christ et vous méritez d'avoir un jour part à son royaume. Ne

sommes-nous pas bien heureuses, ma très chère Sœur, de pouvoir gagner le ciel à ce prix. Réjouissez-vous donc au lieu de vous laisser aller à la tristesse, et faites en sorte que votre langueur ne soit qu'une épreuve à laquelle vous n'ayez pas donné lieu par vos infidélités. Redoublez de ferveur et soyez toute à ce bon maître qui vous aime tant et qui ne permet les peines que vous éprouvez que pour vous unir plus intimement à lui. Je l'en prie de tout mon cœur, et suis avec bien de l'affection votre Mère très dévouée.

Sœur Emilie.

## 42

À la Mère Agathe, supérieure à Aubin.

Villefranche, 14 juillet 1825

Je vous prie de recommander aux Sœurs la pratique de la tempérance. Que nos Sœurs n'écourent pas les fausses raisons de la nature qui voudrait les en détourner. Dites-leur que je les prie de ne pas se ralentir dans leurs bons désirs et de suivre fidèlement les inspirations de la grâce pour vaincre la nature qui a beaucoup de force et qui se révolte sans cesse. Ce combat est difficile et pénible, on n'y a même la victoire qu'en se faisant beaucoup de violence, mais si nous avons le courage de l'entreprendre et de le soutenir généreusement, nous goûterons ensuite les fruits délicieux de la victoire.

J'engage les Sœurs qui sont dans l'usage de goûter de le faire légèrement et par conséquent à ne pas suivre leur appétit. Je les prie de faire attention que si nous ne tendons pas à une vraie mortification et que nous nous relâchions là-dessus, notre âme deviendra faible et ensuite nous aurons très peu de lumière pour faire notre retraite et pas du tout de force intérieure pour profiter des avis qu'on nous donnera et des inspirations de la grâce.

Sœur Emilie.

## 43

À la Mère Agathe, supérieure à Aubin.

Villefranche, 22 août 1825

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

J'entre et participe bien à toutes vos peines, il faut embrasser la croix de notre bon maître ; c'est le vrai moyen de trouver la paix. Il me paraît par votre lettre qu'en parlant à Messieurs les curés vous n'étiez pas assez recueillie et assez humble ; si vous l'aviez été vous n'auriez pas fait de faux jugements. Cette manière de penser est bien téméraire et peut vous porter un grand préjudice. Je vous conseille un examen sur l'immortification du jugement, il est possible qu'il vous fasse connaître bien des fautes qui vous auraient échappé.

Ayez confiance en Dieu pour le confesseur ; peut-être le prêtre que l'on vous donnera pour vicaire sera-t-il excellent. Quant à Monsieur votre frère, j'eus l'honneur de le voir il n'y a pas longtemps, il me dit qu'il était curé, qu'il avait pris Rosette avec lui. Le cadet y est aussi et il n'est pas encore prêtre mais il le sera bientôt. L'un et l'autre me chargent de vous témoigner tout

le désir qu'ils auraient de vous aller voir et qu'ils le feraient dès que cela leur serait possible. Tous vos parents jouissent d'une bonne santé.

Nous voilà, ma chère Sœur, tout près de notre retraite annuelle. Nous devons faire tout notre possible pour nous y préparer et y préparer nos Sœurs. La rénovation des vœux bien faite doit produire un grand effet dans l'âme d'une religieuse. Prions l'Esprit-Saint de nous éclairer et de nous en faire connaître toute l'importance. Ranimons-nous, invoquons Marie, réveillons-nous sur le saint recueillement, le silence, l'abnégation de nous-mêmes ; sur l'esprit de foi surtout dans l'approche des sacrements. Si nous faisons tout cela d'ici à la retraite, elle sera pour nous un temps de bénédictions et l'époque des plus grandes grâces.

Veillez dire à ma Sœur N. que je l'exhorte à adoucir et à pacifier son âme autant que possible et enterrer les retours sur elle-même et persuadez-les toutes à pratiquer une obéissance aveugle. Que fait notre pauvre Sœur N. ? Hier, nous eûmes la douleur de voir sortir ma Sœur N. Ses parents ont voulu la prendre chez eux. Priez pour elle, sa maladie paraît toujours empirer. Mille choses affectueuses à toutes nos chères Sœurs. Les nôtres vous disent tout ce qu'on peut dire.

Sœur Emilie.

#### 44

À une Sœur d'Aubin.

Villefranche, 22 septembre 1825

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Vous vous plaignez de votre amour-propre et vous avez raison, car c'est un bien cruel ennemi, aussi faut-il lui faire une guerre continuelle en ne nous épargnant pour rien, en allant généreusement vers ce qui nous fait de la peine, en évitant avec soin tout ce qui peut nous attirer l'attention des autres, en ne parlant jamais de nous-mêmes à moins lorsque la nécessité nous y contraint, en ne réfléchissant pas sur ce moi que nous aimons tant et qui est cependant notre plus grand obstacle pour nous unir à Dieu. Le moyen de faire tout cela est d'avoir souvent les yeux sur notre bon Sauveur humilié et anéanti et en nous efforçant à copier ce divin modèle, c'est en lui et pour lui que je suis toute à vous.

Sœur Emilie.

#### 45

À la Mère Agathe, supérieure à Aubin.

J.M.J.

Villefranche, 5 octobre 1825

Ma très chère Sœur,

Je crois que vous vous grondez trop vous-même. Croyez-moi, prenez votre esprit et votre cœur tout doucement, vous y aurez plus d'avantage. Aimez le bon maître, car aimer c'est le remède à tout ; pensez peu, parlez peu et faites tout pour le mieux. Je suis bien aise que ma lettre commune vous ait profité ; je crois que le grand nombre de paroles nuit extrêmement. Une chose qui ne pouvait être dans cette lettre, et néanmoins très essentielle, c'est d'éviter de parler même sous prétexte de bien ; par exemple, vous, avec ma Sœur N. devez être le plus laconique que possible. Si vous preniez l'habitude de causer de ce qui regarde la maison, ce serait à n'en plus finir et

vous perdriez beaucoup de temps ; ici, nous ne disons rien ou presque rien avec ma Sœur N., ni les Sœurs du conseil, nous attendons au lundi et encore le conseil est très court. Autrefois nous avions la coutume de parler de ce qui se passait dans la maison, il nous semblait que le bien le demandait ; nous avons reconnu le contraire ; ainsi, je vous conseille de parler très peu ensemble. Notre père dit que là où il y a beaucoup de paroles, il y a peu de l'esprit de Dieu. Depuis quelque temps, ma grande application est d'en diminuer le nombre soit pour moi, soit pour les autres. Ce qui me fait plaisir c'est que Dieu a éclairé nos Sœurs là-dessus.

Je vous serais bien obligée de communiquer ma lettre à N. à qui je dis mille choses. Je suis toute à vous.

Sœur Emilie.

#### 46

À la Mère Agathe, supérieure à Aubin.

Villefranche, 2 novembre 1825

Ma très chère Sœur,

Pour les soulagements dont je crois que telle ou telle Sœur a besoin, il y en a que je laisse libres et d'autres à qui je dis : « faites » ; on ne peut guère avoir de règle là-dessus, cela dépend du caractère, de l'attrait et du besoin plus ou moins grand qu'ont les Sœurs à qui on les conseille. Mais en général lorsque l'on voit que la personne à qui on les propose a, malgré le refus qu'elle en fait, un désir secret d'être pressée et en quelque sorte d'être contrainte d'accepter tel ou tel soulagement, il est bon de lui dire de le prendre, quand même elle n'en aurait qu'un faible besoin. J'ajoute même : quand le besoin ne serait que dans son idée, parce qu'il faut contenter les esprits tant que l'on peut ; au reste, je pense que celles dont vous me parlez en ont besoin. Pour vous, je crois la même chose : vous prenez de la peine et votre tempérament est délicat ; marchez avec simplicité et ne craignez pas de vous accorder ce dont vous avez besoin ; d'ailleurs, vous pourriez vous faire servir un certain temps comme les malades et ensuite, quand vous verriez que vous n'en avez plus besoin, revenir au train commun.

Je vous salue très affectueusement et dis aussi bien des choses à toutes nos chères Sœurs.

Sœur Emilie.

#### 47

Aux Sœurs d'Aubin.

Villefranche, le 18 novembre 1825.

Mes très chères Sœurs,

Après-demain est la fête de notre bonne Mère. Considérons-la au pied du saint autel se dédiant à Dieu et se consacrant à lui sans réserve ; que cette hostie était pure, qu'elle était agréable au Dieu trois fois saint. Unissons l'offrande de nous-mêmes à celle de la divine Marie ; comme elle, donnons tout à Dieu, nous n'avons pas un cœur, comme cette très pure vierge, tout brûlant de flammes du plus pur amour, mais ne laissons pas de l'offrir tout pauvre qu'il est. Il est tout puissant, il l'enrichira et il en fera fondre les glaces, il nous remplira du dévouement qui était dans celui de Marie ; aimons, mes très chères Sœurs, servons-nous de tous les moyens propres à

nous exciter à la pratique de la charité et soyons pénétrées de reconnaissance de ce qu'ils nous sont donnés avec tant d'abondance ; tâchons surtout d'assister au saint sacrifice de la messe avec une dévotion très particulière. Regardons Jésus comme prêtre et comme victime et prions l'Esprit-Saint de nous donner l'intelligence de ce sacrifice. Aimons encore à penser à cette divine nourriture dont il plaît à l'infinie bonté de Dieu de nous rassasier si souvent et faisons la communion ou sacramentelle ou spirituelle avec toute la ferveur qu'il nous sera possible. Comment ne pas devenir ferventes en assistant ainsi à la sainte messe et en y recevant Dieu par la vivacité de ses désirs ! Prenons donc aujourd'hui la ferme résolution de profiter mieux que nous n'avons fait de ce moyen abondant de salut et d'être en état par notre recueillement de boire à longs traits à cette source délicieuse. Je vous conseille, pour ranimer votre piété, de lire le chapitre 4 du livre 4 de l'*Imitation*.

( La fin de cette lettre a été emportée ).

Sœur Emilie.

### Année 1826

#### 49

À une Sœur d'Aubin.

Villefranche, 4 janvier 1826

Ma très chère Sœur,

L'aveu de vos fautes ne peut que me consoler en me donnant la confiance qu'elles seront un préservatif pour ne plus en commettre de ce genre. Vous devez les détester d'autant plus que l'esprit de la sainte Famille ne respire que la paix, la douceur et la plus parfaite charité. Vivons, agissons et respirons dans la sainte maison de cette Famille qui est l'objet de notre amour comme de notre imitation. C'est en vous désirant ce bonheur comme pour moi que je suis, avec la plus vive affection, toute à vous.

Sœur Emilie.

#### 50

À une Sœur d'Aubin.

Villefranche, 14 février 1826

Ma très chère Sœur,

Sans doute, ma très chère Sœur, que vous n'avez pas manqué, au commencement de cette quarantaine, d'entrer dans la solitude de votre cœur pour suivre notre divin Sauveur au désert. Je désire que vous soyez si retirée et si silencieuse que vous n'entendiez que la voix et le langage de l'Époux ; car vous savez que ce n'est que dans le secret de la retraite qu'il parle au cœur de l'âme fidèle. Il est lui-même son maître, il l'éclaire et l'instruit de tout ce qui peut plaire à l'amour. Tâchez donc, ma très chère Sœur, de ne pas faire la sourde oreille, mais, au contraire, d'être

attentive à ce qu'il vous dira pour le répandre ensuite dans le cœur de vos élèves. Adieu, ma chère Sœur, je vous salue très affectueusement et suis toute à vous.

Vous m'excuserez, ma très chère Sœur, si je ne vous écris pas de ma main, je suis très occupée, une autre fois j'aurai cet avantage.

Bien des choses à nos chères Sœurs, toutes celles d'ici vous disent à toutes tout ce qu'on peut dire d'affectueux.

Sœur Emilie.

## 51

À la Sœur Anne-Régis à Aubin.

Villefranche, 9 avril 1826

Ma très chère Sœur,

Une douce confiance doit pénétrer et remplir votre âme. L'idée seule que vous appartenez à la Sainte-Famille doit l'inonder d'une sainte et délicieuse joie. Quoique vous n'avez pas souvent la commodité de vous confesser, vous pouvez sans difficulté faire la sainte communion selon votre usage. Faites-la avec un très grand amour et avec un désir très ardent de vous donner toute à celui qui ne s'est rien réservé. Faites en sorte que chaque communion vous avance dans sa sainte amitié en telle sorte que, perdue totalement en lui, vous n'avez de vie que pour sa gloire. Le meilleur moyen d'y parvenir est de vous tenir très petite et bien basse. Vous ferez bien de lire quelquefois un peu du *Livre d'Or*. Je suis bien aise que vous fassiez des fleurs et que cela vous rapporte quelque chose.

Veillez me faire donner des nouvelles de votre santé. Je suis toute à vous.

Sœur Emilie.

## 52

À une Sœur d'Aubin.

Villefranche, 17 avril 1826

Ma très chère Sœur,

Relativement à l'idée qui vous tracasse que vous trompez vos supérieurs, vous devez être dans un parfait repos, ne craignez pas cela, le bon Dieu leur donnera assez de lumière pour connaître le fond de votre âme. Ne pensez pas non plus qu'ils aient meilleure estime de vous parce qu'ils vous verront violemment tentée : les tentations ne sont rien de bon ; elles doivent au contraire nous humilier profondément, et Dieu ne les permet en nous que pour nous instruire sur notre penchant au mal et pour rendre notre volonté flexible à la sienne dans la personne de ceux qu'il a préposés pour tenir sa place ; il ne faut compter pour rien la répugnance que vous pourriez avoir quelquefois pour leur ouvrir votre âme ; allez avec la simplicité d'un enfant, mais évitez en parlant de vous, de vous appesantir sur vous-même, évitez les longueurs et ne désirez pas qu'on vous dise trop de paroles. Pour ce qui regarde votre vie passée n'en soyez pas en peine, livrez-vous tout à fait à la miséricorde divine ; le plus parfait, le plus entier abandon doit être votre partage, laissez le désir de vous faire connaître plus à fond à vos supérieurs jusqu'à ce que notre Père vienne à Aubin, il a promis d'y aller bientôt. Alors vous lui direz tout ce qui se passe en vous et vous ferez comme il voudra. Je vous salue bien affectueusement et suis toute à vous.

Sœur Emilie.

P.S : La fête du Sacré-Cœur approche, que ce soit le jour où nous y entrons, c'est bien là où nous pourrions apprendre à être toutes à Jésus Christ et à lui tout seul. Dans son divin Cœur sont

renfermés les trésors de ses infinies miséricordes ; le moyen des moyens est de nous abandonner à Dieu dans cet asile sacré et qui est inaccessible à tous les traits de l'enfer, c'est aussi par ce Cœur que nous pourrons remercier Dieu de ses immenses bontés. Je vous laisse dans cette bienheureuse demeure, vous y apprendrez cette sainte indifférence qui fait l'objet de vos désirs.

### 53

À la Mère Agathe, supérieure à Aubin.

Villefranche, 14 mai 1826

Ma très chère Sœur,

Il me vient en pensée de vous dire de faire une particulière attention aux communions des Sœurs, en sorte que, comme dit la constitution, elles se fassent d'une manière fructueuse, demandez souvent pour cela les lumières du Saint-Esprit ; il me paraît que c'est la chose pour laquelle la supérieure en a plus de besoin ; faisons toutes en sorte d'avoir une très grande idée de cette céleste nourriture. En général, les religieuses ne sont pas assez pénétrées du prix de la sainte communion, de son importance, des grandes obligations qu'elle nous impose. On risque de se faire et on ne se fait que trop souvent une habitude de communier tant de fois la semaine, sans faire attention qu'une communion fréquente doit être suivie de l'amendement de ses défauts, ainsi que de générosité et de ferveur pour la pratique des vertus de mortification, d'humilité, d'obéissance, de recueillement. Faisons bien attention qu'il faut apporter beaucoup de préparation à ce pain divin, et aussi faire bien son action de grâce qui ne nous permette pas d'oublier Jésus-Christ dès après l'avoir reçu, mais qui nous le rappelle et nous fasse entretenir avec lui pendant le jour auquel on a eu le bonheur de le recevoir, en sorte que notre âme nous soit plus présente qu'à l'ordinaire.

Une autre chose à laquelle il nous faut nous appliquer c'est de nous bien instruire de notre sainte religion, ici nous avons pris des moyens pour cela. Ma Sœur N. pourra vous dire comment nous faisons le noviciat où tout est dirigé vers l'étude de la religion ; les Sœurs qui font la classe se rassemblent avant la sainte messe et passent un certain temps à s'instruire, soit en lisant, soit en parlant. Voyez si vous pourriez faire ainsi tous les jours ou plusieurs jours dans la semaine ; dans un Institut où on fait vœu d'enseignement tout doit être dirigé vers ce but.

Je porte un grand respect à M. et ai pour elle une particulière affection, tant à cause de ses vertus que pour la mémoire de sa chère fille, ma Sœur N. Je prends beaucoup de part à son incommodité et voudrais avoir quelque chose qui pût lui faire plaisir. Je lui envoie quelques figes sèches. Si vous savez ce qui puisse lui être bon dites-le moi. La relique qui est dans le petit reliquaire que vous a porté N. est des plus authentiques, c'est une partie du chef de saint Louis, roi de France ; par conséquent, il faut la tenir pour très précieuse et lui rendre beaucoup de respect.

[...] Je trouve dans votre lettre quelque chose dans la manière de vous exprimer qui sent la prudence humaine. Je vous la renvoie afin que vous la relisiez et voyiez si cela serait dans vos

dispositions. Mettons en Dieu et en Dieu seul toute notre confiance. Employons les moyens humains dans la ferme persuasion que lui seul peut les bénir.

Je vous salue dans le divin Cœur de Jésus.

**54**

À une Sœur d'Aubin.

Villefranche, 28 juin 1826

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

La Mère m'a écrit que vous étiez souffrante depuis quelque temps, elle ne me dit pas au juste ce qui vous fait mal et je désire le savoir par vous-même. Je prends beaucoup de part à votre incommodité et voudrais pouvoir vous soulager si toutefois Dieu le voulait ainsi, car je suis persuadée que vous aimez mieux souffrir dans son bon plaisir que d'avoir une santé parfaite. Vous avez l'avantage, dans la maladie, de vous unir à Jésus souffrant et un moyen de plus de le connaître et de l'aimer. Donnez-vous toute à lui. Vous l'avez déjà fait, mais vous pouvez le faire plus parfaitement. Dans la maladie, il est plus près de nous et nos prières lui sont plus agréables ; le saint amour s'allume plus facilement dans nos cœurs et c'est le temps de la bénédiction de Dieu sur notre âme. Occupez-vous souvent de la sainte Famille et, en la priant pour vous, faites-le aussi pour moi, qui suis avec une tendre affection toute à vous.

Sœur Emilie.

**56**

À une Sœur d'Aubin.

Villefranche, 10 septembre 1826

Ma très chère Sœur,

Tout ce que vous me dites, dans votre lettre ne doit pas vous décourager, mais profondément vous humilier, car pourquoi avons-nous quitté le monde pour venir dans cette bienheureuse solitude, sinon pour nous quitter nous-mêmes ?

Faisons des efforts plus généreux, pénétrons-nous des grandes obligations que nous avons à Dieu afin que sentant bien le prix de notre état nous commençons à retracer dans toute notre conduite les vertus qui se pratiquaient dans l'humble maison de Nazareth, surtout celles de douceur, d'humilité et d'une entière simplicité.

C'est avec le désir de vous les voir pratiquer parfaitement que je suis avec une vraie affection toute à vous.

Sœur Emilie.

**57**

À une aspirante.



Villefranche, 13 septembre 1826

Ma chère enfant,

Je n'ai pu m'acquitter de la commission que vous m'avez donnée ; depuis quatre jours notre très honoré Père est absent, je le ferai avec le plus grand plaisir dès son retour, ainsi que ce que vous demandez auprès de nos Sœurs. De votre côté, soyez fidèle à la grâce et fervente ; faisant vos actions pour Dieu, vivez dans la mortification intérieure, ne donnant entrée à aucune pensée qui puisse vous faire tomber dans le découragement, ni dans la présomption ; cherchez la volonté de Dieu et soyez fidèle à l'accomplir, que Jésus doux et humble de cœur soit votre modèle, c'est en l'imitant que vous trouverez la vraie paix de l'âme.

Je suis, en union de Jésus, de Marie et de Joseph toute à vous avec la plus sincère affection.

Sœur Emilie.

## 58

À Sœur Agathe à Aubin.

Villefranche, 30 novembre 1826

Ma très chère Sœur.

Je pense qu'au lieu d'être peinée de ne pas aller au parloir, vous devez estimer que c'est un très grand bonheur. Y a-t-il quelque chose de plus pénible pour une religieuse que d'aller parler avec le monde ? Mais, au reste, ce n'est pas la peine d'être privée de parler avec les personnes de dehors, c'est votre amour-propre qui a été compromis, et vous savez que notre bonheur consiste à lui faire généreusement la guerre. Quand nos supérieurs nous aident à cela, il nous faut nous en réjouir ; quant aux fautes que vous commettez envers la Mère, humiliez-vous en profondément et adressez-vous avec confiance à Jésus obéissant. Vous aurez de la paix et du repos à proportion que vous deviendrez simple et obéissante. Il ne faut pas vous troubler de vos confessions et de vos communions, mais vous abaissez profondément devant Dieu, reconnaissant que vous n'avez pas été fidèle aux biens sans nombre dont il vous a comblée, promettez-lui de réparer le passé et d'être toute à lui.

Pour l'économat, je vous conseille de ne faire que ce que la Mère jugera à propos. Si elle veut en faire une partie, tant mieux pour vous ; vous aurez moins de responsabilité et votre âme doit être dans une grande paix, bien inestimable, que je vous désire de tout mon cœur. Vivons doucement dans le sein de la sainte Famille où tout est paix, douceur, humilité et joie spirituelle. C'est ce que je vous souhaite de toute mon affection.

Sœur Emilie.

## 59

Aux Sœurs d'Aubin.

Villefranche, 29 décembre 1826

Mes très chères Sœurs,

Nous vous envoyons pour étrenne un anneau, marque de l'alliance sainte que nous avons contractée avec notre divin Epoux ; en le regardant nous nous rappellerons des marques de sa

tendresse, des faveurs singulières qu'il nous a accordées, il nous rappellera surtout les amabilités de ce bien-aimé de notre cœur et il excitera le désir de l'aimer uniquement, d'être fidèle à sa voix et enfin de ne lui rien refuser. Comment le faire d'ailleurs puisque lui nous a tout donné, tout jusqu'à son sang, tout jusqu'à sa vie, rien ne lui a coûté pour assurer notre salut ; pourrions-nous trouver quelque chose de trop pénible pour lui témoigner notre amour ? Tâchons, mes très chères Sœurs, de marcher après lui avec générosité et ferveur ; pratiquons surtout les chères vertus de la sainte Famille, la douceur et l'humilité. Il ne faut pas oublier, ou pour mieux ( dire ) il faut mettre la charité au premier rang car qu'y a-t-il de plus agréable à Dieu et de plus doux que la parfaite union des coeurs qui se démontre dans l'air, les manières, les paroles, les actions et les rend semblables à celles de Jésus que la charité a fait descendre sur la terre ! C'est ce que je vous souhaite de tout mon cœur dans ce commencement d'année dans les sacrés Cœurs de Jésus, Marie et de Joseph.

Sœur Emilie.

### **Année 1827**

**60**

À une aspirante.

Villefranche, 12 janvier 1827

J'apprends par votre lettre que vous persévérez dans vos désirs d'être toute à Dieu, pour répondre à ses douces inspirations. Donnez-vous à lui sans réserve et vous éprouverez tous les jours de plus en plus la douceur de son joug ; rendez vos méditations et vos examens les plus recueillis possibles et faites de fréquentes aspirations vers Dieu. Priez-le de vous faire connaître de plus en plus le néant et la vanité de tout ce qui passe. Je vous remercie des vœux que vous faites pour moi. Ajoutez-y la prière, afin que Dieu dans son infinie bonté, soit toujours mon appui. Je vous salue très affectueusement.

Sœur Emilie.

**62**

Aux Sœurs d'Aubin.

Villefranche , 24 mars 1827

Mes très chères Sœurs,

Quoique je vous écrive ce billet dans le temps des douleurs et des humiliations de notre divin maître, comme il ne nous parviendra que dans le temps de son triomphe, je vous souhaite à toutes de tout mon cœur la sainte joie qui accompagne sa glorieuse Résurrection. Réjouissons-nous en lui, que notre satisfaction soit intime et profonde, remercions-le mille et mille fois de nous avoir placées si près de lui, de nous avoir donné tant de moyens de le connaître et de l'aimer. Il a vaincu pour nous et nous goûtons les fruits de sa victoire ; allons à lui avec amour, écoutons sa voix comme Magdeleine ; tâchons de connaître ses plaies comme saint Thomas et nous ferons l'heureuse expérience combien notre Epoux est bon et aimable, nous comprendrons qu'à toutes sortes de titres il mérite notre cœur ; en le lui donnant tout entier nous serons de véritables Sœurs de la Sainte Famille.

C'est dans les sacrés Cœurs de J.M.J. que je suis toute vôtre.  
Sœur Emilie.

**64**

À une Sœur d'Aubin.

Villefranche 17 août 1827

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Que vous dire de toutes vos tentations, sinon qu'il faut les supporter de bon cœur et avec paix, être fidèle à une obéissance entière et aveugle, réfléchir peu ou point du tout sur vous-même, vous abandonner à Dieu et vous soumettre à son bon plaisir. Le travail est un des moyens que vous employer pour ( les ) affaiblir et on peut vous dire que c'est un des meilleurs ; il rend le démon beaucoup plus faible contre nous et nous aide à lui résister. Ayez bon courage, ma très chère Sœur, vos fatigues passeront ainsi que vos tentations, et la paix de Dieu, qui surpasse tout sentiment, sera un jour votre partage. Quand même elle ne vous serait pas donnée dès cette vie, ne seriez-vous pas bien heureuse de la posséder durant toute une éternité ?

Je suis toute à vous dans le Cœur Sacré du bon Jésus.

Sœur Emilie.

**Année 1828**

**66**

À une Sœur d'Aubin.

Villefranche, 15 mars 1828

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Vous savez comme moi que les peines du corps et de l'esprit sont le chemin royal de la sainte croix, chemin qui conduit à la bienheureuse Jérusalem où le repos le plus parfait et la plus douce paix accompagnent ceux qui l'habitent. Encourageons-nous dans le doux espoir d'être un jour avec notre Epoux dans cette demeure éternelle ; en y pensant, rien ne doit nous paraître ni trop pénible, ni trop difficile. L'époque du renouvellement de vos vœux est bien propre à vous exciter

à la ferveur ; une pratique pour vous y préparer est un recours fréquent à la sainte Famille et à votre bon ange ; demandez souvent un cœur pur et l'oubli de vous-même.

Sœur Emilie.

**69**

À une Sœur de Villefranche.

Aubin, 2 mai 1828

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

J'ai bien plaisir que l'Epoux vous ait conduite à l'écart et aime à penser que, là, il vous a communiqué ses secrets et a parlé à votre cœur ; que de votre côté, docile à sa très douce voix vous vous êtes offerte à lui pour faire tout ce qu'il voudrait. Aussi, le dévouement le plus entier et l'esprit de zèle, soit pour votre sanctification, soit pour le soin des enfants qu'il a plu à la bonté de Dieu de vous confier, seront désormais votre partage. Si je n'espérais d'avoir bientôt le plaisir de vous revoir, je vous prierais de me communiquer vos résolutions, mais il sera plus consolant pour vous et pour moi de me les dire de vive voix. Je suis toute à vous.

Sœur Emilie.

Je vous prie de saluer vos enfants de ma part, je les prie d'être bien sages.

**70**

Aux Sœurs de Villefranche.

Aubin, 8 mai 1828

J.M.J.

Mes très chères Sœurs,

Voilà le terme expiré au bout duquel je devais revenir parmi vous pour m'encourager et m'animer par vos exemples, et, en même temps, faire le petit travail qu'il a plu à Dieu de me donner à faire dans sa sainte maison. Ce qui m'a retardée est une réponse que j'attends de notre Père qui peut-être voudra que je reste encore un peu de temps à cause de quelques remèdes que la Mère Vincent a voulu que je fisse. Je n'y ai aucune confiance, mais j'ai craint de contrister nos Sœurs en les refusant avec obstination ; s'ils me font du bien, ce ne sera que par vos prières, et s'ils ne m'en font pas, nous aimerons en cela la sainte et très aimable volonté du bon Dieu qui dispose toutes choses pour notre plus grand bien. En attendant le très doux plaisir de vous voir, je vous prie de vous rappeler bien souvent du saint Epoux que nous avons pris pour notre seul et unique partage ; c'est à lui que nous avons donné notre cœur ; il doit le posséder tout entier.

La fête que nous célébrerons bientôt, en nous ouvrant d'avance l'heureux séjour où il nous a précédées, nous invite à nous détacher de la terre qui n'est pas notre pays, et à y vivre comme étrangers pour avoir notre cœur là où est notre trésor. Si notre foi est vive, toutes les peines de la vie ainsi que le travail et les difficultés qui l'accompagnent nous paraîtront douces, puisque c'est le chemin qui y conduit. Vivons, mes très chères Sœurs, dans la paix et l'espérance ainsi ( que ) dans une sainte union pour honorer Jésus, Marie et Joseph à qui nous avons le bonheur

inestimable d'être consacrées. C'est dans leurs cœurs que je suis avec une tendre affection, votre mère très dévouée.

Sœur Emilie.

P.S : Je voulais écrire en particulier à nos chères Sœurs du conseil, mais comme je ne puis guère le faire je les prie de m'excuser et de trouver ici la réponse à la lettre qu'elles ont eu la bonté de m'écrire.

## 71

Aux jeunes demoiselles de la  
Sainte-Famille à Villefranche.

Aubin, 20 mai 1828

J.M.J.

Mes très chères Enfants,

N'étant pas auprès de vous pour vous obtenir le pardon des fautes que votre âge, bien plutôt que la mauvaise volonté vous fait commettre, voici le moyen qu'il y a à prendre : c'est de vous tenir si bien sur vos gardes, après avoir prié votre saint ange gardien, que vous n'en fassiez point, et si votre légèreté vous fait tomber quelquefois, je prie nos chères Soeurs de vous traiter avec beaucoup d'indulgence. Je dis pour les fautes de légèreté ; car malheureusement si vous vous teniez mal dans le chœur, si vous disiez un mensonge, ou que vous eussiez assez de malice pour vous battre, pour des fautes aussi graves qui sont de grands péchés, je ne puis pas prier vos maîtresses de vous pardonner. Si je le faisais, je ne serais pas une bonne mère, car votre intérêt, mes très chères enfants, est qu'on vous corrige ; si on ne le faisait pas, que deviendriez-vous ? Mais je suis persuadée qu'on ne me dira pas, à mon retour, que vous ayez commis de pareilles fautes.

Vous voulez bien m'exprimer le désir de me voir. De mon côté, je le désire encore plus vivement, et je serai bien consolée quand ce moment sera venu ; j'espère que ce sera bientôt.

Je vous salue toutes très affectueusement et suis dans les Cœurs de Jésus, Marie et Joseph.

Votre mère très dévouée.

Sœur Emilie.

## 72

Aux Sœurs de Villefranche.

Aubin, 20 mai 1828

J.M.J.

Mes très chères Sœurs,

J'ai appris avec une bien douce satisfaction que vous étiez dans une sainte joie ; ce que j'ai lu aussi dans la lettre de ma Sœur l'archiviste me fait bien plaisir. Cette résolution unanime de vivre dans une véritable sagesse est d'autant plus consolante, qu'elle sera suivie de l'effet ; elle ne peut manquer de l'être dans ces jours précieux consacrés à nous préparer à la venue de l'Esprit consolateur, cet Esprit-Saint qui enseigne toutes choses aux âmes recueillies et dociles à sa voix. Que nous serons heureuses, mes très chères Sœurs, si nous ne mettons aucun obstacle à l'effusion abondante de grâces qui nous est destinée. Unissons-nous à Marie et aux apôtres, persévérons comme eux dans la prière et dans une douce et humble attente des biens du Seigneur.

Je vous salue bien affectueusement et vous prie de faire une neuvaine en l'honneur de saint Joseph qui consiste en : une heure de silence ; recueillement qui fasse éviter les paroles inutiles ; visite à son autel et quelques aspirations.

Sœur Emilie.

R. de la Ste F.

Je prie toutes les Sœurs qui me font le plaisir de m'écrire de me pardonner de ne pas leur répondre, elles savent pourquoi je ne puis le faire.

### 73

À une novice de Villefranche.

Aubin, 24 mai 1828

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Je suis très contente des saints désirs que vous m'exprimez. Les grâces que vous recevrez dans la précieuse fête que nous allons célébrer changeront ces fleurs en fruits, et j'ai bien la confiance qu'à mon retour de Villefranche j'aurai la douce consolation de vous voir avancée dans le chemin du saint amour ; votre emploi est bien propre à vous unir au saint Epoux. Acquitez-vous-en le plus parfaitement possible. Y a-t-il rien de plus essentiel que l'ordre et la propreté dans la maison de Dieu ? Ce sera en l'y entretenant avec zèle que vous aurez part au mérite de Madeleine lorsqu'elle répandait ses parfums sur les pieds sacrés de Jésus.

Je suis toute à vous, dans les Sacrés-Cœurs de Jésus, de Marie et de Joseph.

Sœur Emilie.

### 74

À une novice de Villefranche.

Aubin, 24 mai 1828

Ma très chère Sœur,

J'aime bien que vous me disiez que vous voulez aimer le bon Dieu de tout votre cœur. Réalisez ce désir par une très grande fidélité à suivre les inspirations de la grâce ; par là vous entretiendrez en vous cette sainte joie dont il lui plaît de vous favoriser ; l'esprit d'amour que vous recevrez vous rendra généreuse et vous n'hésitez plus à lui ouvrir entièrement votre âme. Vous savez, ma très chère Sœur, que l'Epoux est jaloux et qu'il ne peut souffrir la plus petite réserve. Priez-le pour moi, afin que je profite du loisir que j'ai pour me rappeler ses grâces et mes devoirs.

Je vous salue de tout mon cœur, dans les Sacrés Cœurs de Jésus, de Marie et de Joseph.

Comme notre maîtresse d'ordre avait été malade, je trouvais que nous nous étions relâchées pour l'arrangement. Je vous prie, de vous acquitter de cet emploi le plus parfaitement que vous pourrez. Dieu le veut de vous.

Sœur Emilie.

78

À une Sœur de Villefranche.

Aubin, 3 juin 1828

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

J'ai lu votre lettre avec beaucoup d'intérêt, et me suis réjouie de la lumière que Dieu vous a donnée ; tâchez d'en bien profiter ; nourrissez-vous dans des sentiments de componction ; pénétrez-vous d'une humble crainte et d'un profond respect à l'approche de la table sacrée. Si nous connaissions ce que c'est que la sainte communion quel ne serait pas notre amour et notre reconnaissance, mais en même temps quel sentiment n'aurions-nous pas de notre indignité ! Ce n'est pas le nombre de nos communions qui fait notre avancement, mais la manière dont nous les faisons. Ainsi, ma très chère Sœur, tâchons d'approcher du pain des anges avec une vraie pureté d'intention, en ne cherchant qu'à contenter le bon Dieu qui nous donne, dans ce sacré mystère, de si grandes marques de son amour.

Je suis bien satisfaite que les enfants soient plus sages et leur dis bien des choses.

Quand je reviendrai, vous me rappellerez de ma Sœur Félicité ; en attendant, faites comme ma Sœur Athanasie voudra. Je suis avec une intime affection dans les saints Cœurs toute à vous.

Sœur Emilie.

80

À Sœur André à Villefranche.

Aubin, 25 juillet 1828

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Un des plus grands avantages que nous puissions avoir est de témoigner à Dieu notre amour et notre respect ; et nous en avons l'occasion lorsque nous avons le bonheur d'être employées à entretenir l'arrangement et la propreté dans le lieu où il veut bien habiter, pour être le compagnon de notre exil. J'espère que, reconnaissant bien que votre faute, en témoignant de la répugnance pour passer de semaine, vient d'un défaut de foi, vous vous en êtes humiliée sincèrement et que désormais, quand votre tour viendra, vous vous en estimerez heureuse mais encore indigne et que vous vous en acquitterez avec une ferveur toute particulière ; c'est lorsque Zacharie passait de semaine que l'ange Gabriel lui apparut pour lui annoncer qu'il deviendrait père de saint Jean-

Baptiste. Tâchons, ma très chère Sœur, de connaître Jésus dans son divin sacrement. C'est en vous souhaitant cette précieuse grâce que je suis toute à vous.

Sœur Emilie.

## 82

Aux Sœurs de Villefranche.

Aubin, 13 août 1828

Mes très chères Sœurs,

Vous me faites plaisir de me parler avec franchise et simplicité et je vous répondrai de même. Je ne me suis ennuyée qu'une fois dans ma vie et alors je ne m'étais pas donnée à Dieu. Depuis que je lui ai fait hommage de mon cœur, j'ai changé d'habitations, de pays, de société, et plusieurs fois, mais je n'ai plus su ce que c'était que s'ennuyer. Je ne suis pas en peine du troupeau : la bergère qui me remplace s'y entend mieux que moi, et, bien loin de croire que la maison perd à mon absence, je crois qu'elle y gagne. Le plaisir avec lequel j'apprends les moindres choses qui se font ou qui se disent dans notre chère maison, le désir que j'ai des moindres détails ne vient pas de sollicitude, mais du vif intérêt que je lui porte. Dites-moi comment fait ma Sœur Macrine et ma Sœur Madeleine.

Je vous salue bien affectueusement, mes bien chères Sœurs, il me tarde de vous voir. Priez le bon Dieu pour moi, car j'ai bien peur de m'engourdir ici où ( je ) ne fais rien que soigner mon corps. Je me lève tard, je ne fais pas de mortifications et j'ai bien à craindre qu'une pareille vie me fasse beaucoup de mal à l'âme et vous autres vous faites autant comme je fais peu.

Sœur Emilie.

## 83

À Sœur André, religieuse à Villefranche.

Aubin, 30 août 1828.

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Une des plus grandes grâces que Dieu puisse accorder à une âme est la connaissance d'elle-même. Vous devez donc bien vous réjouir des lumières qu'il vous donne ; il faut vous en servir pour avancer ; sans cela, au lieu de vous être un avantage, elles vous seraient nuisibles. Il vous faut faire comme une personne qui, marchant en tâtonnant dans les ténèbres avec difficulté et sans faire beaucoup de chemin, verrait tout à coup une lumière ; elle serait toute contente et dirait : « il faut que je marche tant que je pourrai à la faveur de cette lampe, de crainte que je ne



l'aie pas toujours. » Vos emplois vous gagneront le ciel, quel puissant motif de vous exciter à les bien remplir ! Mettez toute votre confiance en Dieu et, pour votre vocation, il faut l'assurer par la pratique exacte des Constitutions.

Je suis toute à vous.

Sœur Emilie.

## 84

À une Sœur malade.

Aubin, 11 septembre 1828

Ma très chère Sœur,

Je ne dirai pas que je vous plains d'être malade. Pourrais-je vous plaindre de ce qui fait votre bonheur en vous donnant de la ressemblance avec votre divin Epoux, en vous unissant à lui et en vous procurant, si vous le prenez avec une véritable patience, un poids immense de gloire ? Soyez-en paix et en joie, vivez contente d'accomplir la sainte volonté de Dieu et d'avoir un moyen d'expier vos fautes ; abandonnez-vous entièrement soit pour la vie, soit pour la mort, la santé ou la maladie, vous ne pouvez rien faire de plus agréable à votre bien-aimé à qui vous désirez de vous consacrer par les vœux perpétuels auxquels je ne trouve pas d'obstacle, si notre Père l'approuve. Ces liens sacrés, en devenant indissolubles, donneront à votre âme une vigueur nouvelle ; tâchez d'en bien connaître le prix et priez la sainte Vierge de vous obtenir l'intelligence de cette grande faveur. Je désire tout comme vous, supposé que Dieu vous retire à lui, de vous assister pendant votre maladie et quand il vous appellera. Je l'ai dit à notre bon Père.

Adieu, ma très chère Sœur, je suis, avec une tendre affection, toute à vous dans les Cœurs sacrés de Jésus, Marie et Joseph.

Sœur Emilie.

## 85

À une aspirante, Fanny Belloc ( Sœur Laurent )

Aubin, 15 septembre 1828

J.M.J.

Ma chère enfant,

J'espère, ma chère Fanny, que vos irrésolutions prendront fin, et seront remplacées par une volonté ferme et résolue de vous donner entièrement à Dieu ; souvent, les jeunes personnes qui ont été le plus combattues, sont ensuite les plus fermes. Ne vous découragez point ; continuez de prier avec humilité et ferveur et joignez à la prière beaucoup de fidélité à tous vos devoirs.

Surtout, pratiquez une entière obéissance et une simplicité franche et naïve. Si vous le faites, Dieu vous bénira et vous rendra son épouse. Je ne crois pas que vous soyez pour le monde ; ce serait avec bien de la peine que je vous y verrais rentrer. Que vous seriez à plaindre d'aller habiter les tentes des pécheurs après avoir demeuré si longtemps dans l'heureux pays de Nazareth !...

Je vous salue avec bien de l'affection.

Sœur Emilie.

Je vous remercie de la belle image dont vous me faites cadeau. Je la garderai avec bien du plaisir ; elle est très dévote et très précieuse par ce qu'elle représente, et, parce qu'elle est la marque de votre sagesse.

## 86

Aux Sœurs de Villefranche.

Aubin, 18 septembre 1828

J.M.J.

Mes très chères Sœurs,

Il m'a été pénible de me séparer de vous sans avoir la consolation de vous entretenir en commun, et de m'édifier avec vous par des conférences spirituelles, où nous aurons parlé des douceurs et des charmes de la charité, cette belle et inestimable vertu, la reine de toutes les autres, qui a fait descendre notre bon Sauveur sur la terre, et dont la pratique nous assure la possession de son divin Cœur. Heureuses les communautés religieuses dont tous les membres sont animés de l'esprit de charité ; on peut dire qu'elles sont une image du ciel, un jardin fermé où le saint Epoux prend ses complaisances, et où il répand ses grâces sans mesure. Pénétrons-nous, mes très chères Sœurs, d'amour et d'estime pour cette vertu ; ne plaignons pas notre peine, si pour l'obtenir il faut faire des sacrifices et immoler la nature, nous taire dans telle ou telle occasion, arrêter nos pensées, nos jugements, mortifier nos goûts, et ne nous laisser pas arrêter par un peu de gêne, qui sera bien payée, non seulement dans le ciel, mais encore sur la terre par la paix que nous ressentirons dans notre âme ; bien précieux qui aplanit le chemin du bonheur.

Vous l'avez remarqué sans doute, lorsque vous la possédez, cette paix de Dieu, rien ne vous est difficile, et vous marchez avec une sainte allégresse dans les sentiers de la vertu. Eh bien ! cette paix, qui surpasse tout sentiment, que Jésus a laissée à ses disciples, est toujours à la suite de la charité. Je vous en prie, mes très chères Sœurs, aimez-vous bien, vous le faites, mais faites-le davantage, car l'amour ne dit jamais : c'est assez. Aimez-vous et pour arriver à ce but, estimez-vous, respectez-vous les unes les autres, ne répétez jamais ce que telle a dit ou fait, qui fût tant soit peu à son désavantage.

Si, par légèreté ou inconsideration, cela vous arrivait, repentez-vous de tout votre cœur, imposez-vous une petite pénitence, réparez votre faute, et vous obtiendrez de la bonté infinie de Dieu de n'y pas revenir.

( la fin de cette lettre s'est perdue )

## 87

Aux Sœurs de Villefranche.

Aubin, 4 décembre 1828

J.M.J.

Mes très chères Sœurs,

Si Dieu n'en avait disposé autrement, le jour de notre bonne Mère, j'aurais eu le bonheur de me trouver au milieu de vous, de parler de ses vertus, de m'édifier et de me consoler par les bons sentiments dont je vous aurais vues pénétrées. Privée de ce doux avantage, je m'en console en pensant que je suis retenue ici par l'adorable et très sainte volonté divine, que nous devons préférer à toutes choses.

Je vous prie, mes très chères Sœurs, comme je vous ai priées autrefois, de faire la consolation et la joie de ma Sœur Athanasie. Adoucissez, par votre ferveur, votre ponctualité, votre zèle pour l'observance des règles et par une obéissance ( entière ), la peine que lui cause mon absence. Faites qu'à mon retour, je vous trouve toutes animées par le vif désir d'être de véritables Sœurs de la Sainte-Famille. La fête de la divine Marie est bien propre à nous y exciter ; ce jour est d'autant plus précieux pour nous, que c'est celui où nous avons commencé de travailler à l'œuvre à laquelle Dieu nous appelait. Réjouissons-nous de ce que notre maison s'est commencée, accrue et soutenue sous la protection de la divine Marie ; portons-lui un cœur entièrement filial. Si quelqu'une croit lui porter assez de tendresse, qu'elle se détrompe ; on ne saurait assez aimer celle qui, après Dieu, mérite toute l'affection de nos cœurs.

J'ai appris, par une lettre de ma Sœur Françoise, que vous étiez encore en neuvaine pour moi ; vous me rendez tant de services que je ne sais comment vous en témoigner ma reconnaissance. Dieu, dans son infinie bonté, vous récompensera de ce que vous faites pour son amour et en ma faveur.

Agréez, mes très chères Sœurs, dans les sacrés Cœurs de la sainte Famille, l'expression de mon sincère attachement.

Sœur Emilie.

## 88

À une Sœur de Villefranche.

Aubin, 19 décembre 1828

Ma très chère Sœur,

J'aurais aussi de mon côté un grand plaisir de vous voir, mais il faut nous soumettre à la sainte volonté de Dieu et tâcher de nous rencontrer dans le divin Cœur de Jésus, dans lequel nous devons placer toute notre affection ; aimons tendrement ce Cœur adorable. Je me réjouis avec vous de la paix et du calme de votre âme, entretenez-la par beaucoup de fidélité à suivre les inspirations de Dieu, par une obéissance prompte et généreuse et par un abandon total de vous-même dans son sein paternel ; d'ailleurs vous sentez qu'il le veut de vous ; ce serait résister à sa voix que de faire autrement. Servez et visitez nos chers malades avec un véritable esprit de foi et tout comme si vous visitiez Notre Seigneur en personne.

Vous n'aurez pas non plus de peine d'être obligée de manquer au jeûne ; remplacez cette sainte obligation que vous aimeriez tant de pouvoir remplir, remplacez-la, dis-je, par le jeûne de l'esprit, par cette mortification intérieure qui gagne le cœur de notre très cher Epoux.

Votre cher père, que j'envoyai voir un de ces jours est à peu près la même chose ; il prend son mal très chrétiennement, vous devez vous réjouir de sa patience, entrer dans les desseins de Dieu sur lui et voir dans les afflictions qu'il lui ménage des moyens efficaces de le rendre plus saint.

Sœur Emilie.

## 89

Aux Sœurs de Villefranche.

Aubin, 27 décembre 1828

J.M.J.

Mes très chères Sœurs,

Dans la précieuse fête que nous venons de célébrer, je me suis unie à vous toutes et ai prié le divin enfant de me faire part des saintes ardeurs que vous n'avez pas manqué d'apporter à sa crèche. Je ne doute pas que le bon Jésus emmailloté n'ait rempli vos cœurs du désir le plus vif d'être à lui sans partage. Nous allons commencer le mois de Jésus ; tâchons de ne pas nous borner aux pratiques extérieures qui nous sont prescrites ; prenons-le pour modèle, aimons surtout à méditer ces paroles de saint Luc : « et il leur était soumis ». Si nous les comprenons, la pratique de l'obéissance nous deviendra délicieuse.

Il est inutile de vous dire que je vous souhaite une bonne année ; mes sentiments vous sont connus, et ils répondent à la vivacité de ceux que vous voulez bien me porter. Espérons de l'infinie bonté de Dieu que, cette année-ci, nous recevrons beaucoup de grâces pour devenir de vraies épouses de Jésus ; elles seront particulièrement accordées à la paix et à l'union qui règneront parmi vous ; c'est cette sainte union qui compose ce parfum excellent dont parle le prophète.

Je vous salue avec une tendre affection au pied du berceau et suis toute à vous.

Sœur Emilie.

Ma Sœur Louise que je salue affectueusement et que je remercie des détails qu'elle veut bien me donner, me demande quel livre il faut lire à table. S'il y a quelque vie de saint qu'on n'ait pas lue depuis longtemps, comme la vie de saint Ignace et de la sainte Mère de Chantal, il serait bon de les lire. Vous pourriez lire aussi l'explication des psaumes par Berthier, l'un le matin, l'autre le soir. Nous ferons bien de nous réveiller sur l'attention que nous devons donner à la lecture de table.

Ma Sœur Louise me demande encore s'il faut placer la vie de nos Sœurs décédées à la suite des chroniques. Il faut commencer par écrire la fondation de la maison et puis nous y placerons la vie des Sœurs, s'il le faut.

Ma Sœur Agathe m'a écrit une aimable lettre à laquelle je n'ai rien répondu, je la remercie bien. Je m'unis à elle dans le soin qu'elle donne aux enfants et quoiqu'elle sente son bonheur de faire connaître et aimer Jésus, je l'exhorte à l'apprécier toujours davantage. Je la prie et vous prie toutes, mes très chères Sœurs, celles qui êtes auprès de ces jeunes plantes, de leur souhaiter de ma part une bonne année et de leur dire mille choses.

## 90

Aux Sœurs d'Aubin.

Villefranche, 5 janvier 1829

J.M.J.

Mes très chères Sœurs,

Je reçois vos souhaits avec bien du plaisir ; les miens pour vous sont vifs et ardents. Renouvelons-nous toutes ensemble au commencement de cette année, aimons bien Dieu, aimons bien la sainte Famille, vivons dans le cœur de Jésus, allons à lui par Marie et Joseph ; par là nous goûterons tout le bonheur de notre saint état ; qu'une douce charité règne parmi nous et que, pour la pratiquer, nous ne plaignons pas notre peine, pour accommoder nos chères Sœurs, quand même il fallût nous gêner et nous incommoder pour elles ; obéissons sans raisonnement et sans réplique, de bon cœur, voyant toujours Dieu dans ceux qui nous tiennent sa place ; par là, nous trouverons dans l'aimable bercail de la sainte Famille, une paix douce et abondante ainsi que de gras pâturages.

Je recommande à vos prières notre chère Sœur Lucie qui est très malade et très contente de l'être.

Je vous salue de tout mon cœur.

Sœur Emilie.

## 91

À une Sœur d'Aubin.

Villefranche, 8 janvier 1829

J.M.J

Ma très chère Sœur,

Je vous engage à n'admettre aucune pensée triste, ayez bien confiance en Dieu. Plus nos peines se font sentir, pourvu que la paix de l'âme les accompagne, plus notre âme s'unit à Dieu.

Toute à vous.

Sœur Emilie.

## 93

À une jeune personne peignée à Aubin.

Villefranche, 24 mai 1829

Ma chère amie,

Vous voilà dans la peine ; ne vous affligez pas cependant. Cette misérable vie est un lieu d'exil où il faut continuellement avoir les armes à la main, afin de combattre ; mais prenons courage, Dieu est avec nous ; et pourvu que nous lui soyons fidèles, il nous soutiendra et nous protégera, et contre le démon et contre nous-mêmes. Ayez toujours la plus grande confiance en la Mère ; Dieu bénira cette confiance et vous fera trouver le calme au milieu de la tempête. Surtout ne vous

occupez pas de vous-même, éloignez de votre esprit toute pensée triste ; jetez-vous avec confiance dans le sein de Dieu, et sous la protection de la sainte Famille, imitez leurs vertus, méditez-les souvent et ne vous mettez-en peine de rien ; le Seigneur, qui vous aime, ne vous délaissera pas le premier.

C'est dans l'espoir que vous voulez être toute à Dieu, que je suis dans les saints Cœurs de Jésus, de Marie et de Joseph.

Votre dévouée et affectionnée mère.

Sœur Emilie.  
R. de la Ste F.

#### 94

À Sœur André, à Aubin.

Villefranche, 29 mai 1829

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

J'ai reçu avec plaisir votre lettre, je suis bien aise que vous appréciiez le bonheur d'assister aux pieuses conférences du Noviciat. Je vous engage de penser souvent à l'esprit d'obéissance, de renoncement et de mortification qui en font ordinairement le sujet. Ce n'est pas tout, ma bonne Sœur, de savoir et d'entendre, il faut que dans les occasions, nous prouvions à Dieu que nous sommes ou que nous voulons être de vraies épouses de la croix. Par exemple, lorsqu'on vous demande au parloir, faire le sacrifice de bon cœur sans penser à ce qu'on dira, mais le faire comme une véritable novice qui, sans écouter la chair ni le sang, sait tout sacrifier pour l'amour de celui qui l'a choisie pour être son partage. Vous le savez, le chemin de l'union avec Dieu n'est autre que celui du renoncement et de la sainte obéissance. Pratiquez-les si vous voulez devenir une vraie épouse de Jésus ; autrement, prenez-y garde, le Seigneur qui vous a comblée de grâces vous les retirerait et vous priverait du plus grand de tous les bonheurs. J'espère que lorsque vous m'écrirez, vous me marquerez que vous êtes devenue généreuse et de plus en plus obéissante, humble et mortifiée, c'est alors que la Sainte-Famille vous regardera et vous aimera comme sa vraie fille. C'est dans ce doux espoir que je suis, avec affection, votre dévouée Mère dans les doux Cœurs de Jésus, de Marie et de Joseph.

Sœur Emilie.  
R. de la Ste F.

#### 95

À une Sœur d'Aubin.

Villefranche, 29 juin 1829

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

La lettre de notre Père que vous avez eu la bonté de m'envoyer, m'a fait le plus grand plaisir...Il y avait bien longtemps que je n'avais pas eu de ses nouvelles. Je vous remercie bien des nouvelles que vous me donnez de vos chères malades ainsi que des autres Sœurs. Je dis à toutes les choses les plus affectueuses. Les malades et celles qui sont bien portantes, toutes, dans une sainte union, tâchons de nous avancer vers notre bienheureuse patrie, où notre chef a été nous préparer une place. Pour marcher avec courage, nous avons besoin de recevoir l'Esprit-Saint qui viendra en nous, si nous l'appelons par nos désirs et notre fidélité. La vue de vos fautes ne doit pas vous décourager, mais vous animer au contraire à la pratique des vertus contraires. Regardez souvent votre divin Epoux et appuyez-vous entièrement sur lui. Lundi 1<sup>er</sup> juillet, on doit dire une messe ( pour nous ) à Pibrac. Je n'ai pas besoin de vous prier de vous y unir d'intention.

Je dis bien des choses à toutes vos élèves et suis toute à vous dans les saints Cœurs.

Soeur Emilie.

96

À Sœur Rose à Aubin.

Villefranche, 5 juillet 1829

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Je sais que vous êtes chargée de la visite des malades ; je vous recommande de ne pas en laisser aucun sans le visiter. Je n'ai pas besoin de vous dire de les aimer ; je sais que vous le faites ; mais on ne peut jamais en faire assez, puisque ce n'est pas à des hommes qu'on rend des services, mais à Notre Seigneur lui-même. Je vous engage de les regarder tous dans le sein de cet aimable Jésus. Vous les aimerez et leur ferez tout ce qui dépend de vous. Je voudrais bien avoir des choses pour vous envoyer, mais il y a quelque temps que je n'ai rien, je vous fais passer un morceau de gâteau. Je vous souhaite toujours un nouveau zèle pour cet emploi. Je prie l'enfant Jésus de vous le donner.

Toute à vous.

Sœur Emilie  
Sr de la Ste-Famille.

97

À Sœur Anne-Régis à Aubin.

Villefranche, 16 octobre 1829

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Dites, dans le joie de votre âme : « mon bien-aimé est ( à ) moi, je suis à lui ; j'appartiens à la sainte Famille, je suis à Jésus, je suis à Marie, je suis à Joseph, aussi Dieu aidant, je ne veux rien faire, rien dire, rien penser, qui ne réponde aux grandes miséricordes de Dieu sur mon âme ; le

Dieu de mon cœur aura tout mon amour ; je ne vivrai que pour lui témoigner ma reconnaissance et détester tous les moments de ma vie qui n'ont pas été pour lui. » Voilà, ma très chère Sœur, quel doit être votre langage, appliquez-vous ensuite à une très profonde humilité.

Pour la sainte communion, je vous conseille de la désirer et de faire comme voudra votre confesseur et ma Sœur Thérèse ; je vous salue dans le divin Cœur de Jésus.

Sœur Emilie.

### Année 1830

98

À Mère Vincent à Aubin.

Villefranche, 3 mai 1830

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Dans un temps où vous êtes si occupée, je pense à votre chère âme et crains qu'elle ne soit troublée et un peu dissipée par les embarras et les soins. Veillez doucement afin qu'elle ne soit pas endommagée et que votre union avec Dieu soit fortifiée par le travail que vous faites pour lui. Le recueillement doit nous accompagner partout : c'est par lui que nos actions acquièrent beaucoup de valeur ; c'est par lui aussi que nous apprenons à rectifier nos intentions, et à n'avoir d'autre but que Dieu et Dieu seul. C'est encore par lui que nous bannissons les retours sur nous-mêmes et que le souvenir de notre bien-aimé remplit notre esprit et pénètre notre cœur.

Je suis, avec l'affection la plus tendre, toute à vous.

Sœur Emilie.

100

À une Sœur d'Aubin.

Villefranche, 9 août 1830

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Je vous conseille de lire attentivement, sous les yeux de Dieu et avec une vraie humilité les psaumes 3, 22 et 26 ; après cela, vous ne serez pas si effrayée ; ensuite, faites-vous ce raisonnement : Peut-il arriver autre chose que ce que Dieu ordonne ou permet ? Rappelez-vous la dernière strophe du cantique de la Providence. Aimons bien Dieu et faisons notre petit chemin vers la céleste patrie, faisons-le, dis-je, avec confiance, paix et même joie intérieure. Les révolutions de la terre ne nous empêcheront pas d'y arriver.

Ne craignez pas pour notre bon Père, je n'ai rien su à son occasion qui pût nous faire de la peine.

Il a été bien convenu et bien arrêté que les Sœurs ne diraient mot des affaires politiques, que ma Sœur Félicité n'en ouvrirait pas la bouche pas même avec moi, et qu'elle ne me dirait pas non plus les bonnes nouvelles, pas plus que les autres. Dans ma dernière lettre que vous avez sans doute reçue avec le paquet, je vous disais que je parlais à l'obéissance de ce qui se passe. Je ne le fais plus et je ne pourrais pas le faire parce que je n'en sais pas plus que nos Sœurs. Cela se fit seulement les trois premiers jours ; ainsi, si vous me demandez des nouvelles, je vous dirai qu'il faut vous adresser ailleurs, car je n'en sais pas. Il a été encore convenu que le roulement du



tambour qui est pour animer au combat ( et que nous entendons fréquemment ) nous animerait pour le combat spirituel, que les cris très forts, que notre chère solitude ne nous empêche pas d'entendre, nous rappelleraient les clameurs des Juifs lorsque notre doux Sauveur était sur la croix. Les religieuses ne doivent pas se mêler des affaires politiques ; ainsi, vous ne devez pas signer.

Si vous m'en croyez, au parloir, vous ne parlerez pas des affaires présentes ; si quelqu'un commence à vous en parler, vous pouvez lui dire que ce n'est pas notre usage. Nous espérons que nous ne sortirons pas de notre désert. Dimanche, à la conférence, nous dîmes toutes ensemble : « A chaque jour suffit son mal ». Ainsi nous penserons pour aujourd'hui et non pour demain.

Toutes nos Sœurs disent que, depuis tout ceci, elles sont plus unies à Dieu, et ont bien plus habituellement le souvenir de sa présence.

Je vous salue toutes très affectueusement.

Sœur Emilie.

Je vous recommande de ne pas parler avec vos élèves des affaires politiques et, si vous voulez vous rendre plus agréables à Dieu n'en parlez pas du tout avec personne, à moins de raison particulière. À moi, vous pouvez m'en parler tant qu'il vous plaira.

Ici, dans toute la ville, on fait une neuvaine en l'honneur de la sainte Vierge, nous la faisons aussi : elle consiste dans le chapelet et les litanies de la sainte Vierge que nous disons immédiatement après none.

Evitez de dire en priant : « pour le roi, etc., etc. »

## 101

À Sœur Blandine, à Villefranche

Aubin, 2 novembre 1830

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Je suis peinée que vous laissiez la sainte communion car, avec les tentations que vous éprouvez, elle est pour vous un remède nécessaire. Suivez le conseil de M.Cazals, méprisez les suggestions de votre ennemi ; que peut-il faire que du bruit ? votre volonté est à Dieu, il ne faut que travailler à la rendre tous les jours plus ferme et plus déterminée, afin que vous vous portiez toujours de tout votre cœur vers l'esprit de sacrifice, à la suite de Jésus crucifié. J'aurais désiré de vous parler avant de partir, mais la chose ne fut pas possible ; dans ce triste exil, les contradictions accompagnent tous nos pas ; tâchons d'en profiter pour nous en détacher et élever, sans cesse vers le ciel, nos vœux et nos désirs. Je suis très satisfaite de ce que vous me dites de nos chères postulantes, je vous prie de leur dire mille choses affectueuses. Julie, bien reconnaissante de votre souvenir, vous présente ses respects affectueux ; elle va assez bien pour l'âme et pour le corps.

Je suis, avec bien de l'affection, toute à vous dans les cœurs de Jésus, Marie et Joseph.

Sœur Emilie.

## 102

À Sœur Blandine, à Aubin.

Villefranche, 1<sup>er</sup> juin 1831

J.M.J.

Ma très chère Soeur,

Etre attachée à la croix de notre divin Sauveur, et y mourir, cela doit être notre devise. Il faut la porter tous les jours de notre vie, comme il l'a lui-même portée par amour pour nous. Que son exemple nous encourage ; efforçons-nous de suivre le modèle qui nous a été tracé sur la montagne. La croix a été l'apanage des saints : qu'elle soit aussi le nôtre et faisons en sorte que, par notre patience, elle nous devienne une source de salut.

Je suis bien sensible à votre bonté mais je vous prie, ne me plaignez pas, je n'ai ni plus ni moins d'ouvrage depuis votre départ, attendu qu'une autre a pris votre place et qu'elle fait ce que vous faisiez : je ne m'en occupe pas plus que lorsque vous étiez ici.

En qualité d'infirmière, ménagez bien la Mère et cherchez-lui ce qu'elle peut manger. Il faut qu'elle vous obéisse : nos Constitutions nous disent qu'il faut obéir à l'infirmière. Dites-lui bien des choses de ma part. Tâchez de ne pas trop vous occuper de vous-même mais de Dieu. Que le souvenir de sa sainte présence soit fréquent à votre esprit et ne vivez et ne respirez que pour lui. Lorsqu'il vous vient des pensées d'ennui, réfugiez-vous dans le Cœur adorable de notre divin Sauveur. Je vous assure que, si vous y entrez bien, vous ne trouverez pas le temps long.

Je vous salue bien affectueusement et suis toute à vous dans les saints Cœurs.

Sœur Emilie.

## 103

À une Sœur d'Aubin.

Villefranche, 14 juin 1831

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Vous voilà donc jardinière : j'ai bien plaisir que votre jardin aille bien et que vous mettiez toute la terre à profit. Soyez bien soigneuse à ramasser les fraises pour les malades.

En arrachant les mauvaises herbes du jardin, tendez de toutes vos forces à détruire celles de votre cœur. C'est en bien creusant dans l'abîme de notre misère et de notre néant, que nous nous rendrons agréables à Dieu ; car il n'aime rien tant que l'humilité ; c'est pour cela qu'il a voulu être semblable à un ver de terre, et qu'il s'est humilié jusqu'à l'excès. Apprenons à son exemple à devenir humbles et faisons de cette vertu notre principale étude.

Je vous salue avec affection et suis toute à vous.

Sœur Emilie.

## 107

À une Sœur d'Aubin.

Villefranche, 2 décembre 1831

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Je compatis bien sincèrement à l'état de peine où vous êtes et voudrait qu'il fût à mon pouvoir de porter de la consolation dans votre âme, mais il n'appartient qu'à Dieu de le faire ; je l'en supplie de tout mon cœur. Je vous conseille de lire avec attention les lettres que notre Père vous a écrites en différents temps, où vous vous êtes trouvée dans des états tout semblables à celui où vous êtes tout à l'heure ; je suis persuadée que votre âme restera fortifiée par cette lecture. Soyez persuadée que vous êtes dans la bonne voie et que vous aimez Dieu malgré toutes les mauvaises impressions qui pénètrent votre âme. Soyez encore bien convaincue que tous les efforts de l'ennemi de notre salut n'auront d'autre effet que de lui attirer de la confusion. Déjouez ses projets en ouvrant votre âme à la Mère avec une entière confiance : c'est une chose qu'il craint le plus. Ne pensez pas à vous ; tenez-vous toujours occupée et croyez que tout ce que vous sentez n'est rien. C'est très volontiers que je dirai oui pour votre retour ici si notre Père le trouve à propos. J'ai fait partir votre lettre ; nous devons, vous et moi, n'avoir d'autre volonté que celle de notre très bon Père. Eloignez bien loin de vous l'idée que vous seriez ma croix ; je suis persuadée, au contraire, que vous tâcheriez d'être ma consolation. Aimons bien le bon Dieu ; vivons dans le divin Cœur de Jésus qui contient, comme dit notre cher Père, Aubin et Villefranche.

Je suis toute à vous dans les saints Cœurs.

Sœur Emilie.

### 109

À Mère Françoise, à Aubin.

Villefranche, 10 mars 1832

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

La première chose qu'il faut vous proposer en arrivant à Aubin doit être de vous tenir dans une grande dépendance de Dieu, évitant de suivre les mouvements naturels et précipités ; la seconde, d'avoir une douceur extrême, car il vaut mieux la pousser trop loin que d'en manquer tant soit peu, car vous pensez bien qu'on ne manquera pas de faire la comparaison entre la manière de gouverner de la Mère Vincent et la vôtre. Cette douceur doit être universelle, mais il faut la pratiquer particulièrement à l'égard de ma Sœur N. dont il faut tâcher d'avoir la confiance ; à l'égard de ma sœur N. qui plaint la Mère à l'excès ; gardez-vous bien de la blâmer de cela, quand elle le témoignera ; mais plutôt entrez dans sa peine ; à l'égard de ma Sœur N. qui ira fort bien, si elle est traitée avec une grande charité.

Evitez avec soin tout air de réforme ; ne parlez pas de Villefranche et ne parlez pas non plus de vous-même ni directement ni indirectement.

Veillez très particulièrement sur la classe gratuite, faisant en sorte que les enfants y soient bien enseignées. Ayez des égards pour Victoire, la traitant avec une grande douceur lorsqu'elle aura un petit différend avec ma Sœur N. et que celle-ci vous portera plainte ; ne condamnez pas Victoire, mais tâchez de les contenter toutes les deux tant que possible ; faites prendre un soin particulier des orphelines.

Tâchez d'être toujours aux récréations. Ayez bien à cœur de remplir les désirs et intentions de la Mère Vincent ; par exemple, elle a fait commencer une aube dont la broderie est considérable ; pour la faire finir, il faut tâcher d'y mettre le même zèle qu'elle y mettait elle-même.

Une autre chose que je vous recommande très particulièrement est de mettre par écrit, pour ne pas oublier, et de lire la note qui doit vous le rappeler plusieurs fois le jour, sans y manquer.

Ma Sœur Marie vous sera d'une grande utilité pour savoir, par elle, ce qui se passe ; vous ferez bien de lui dire de vous rendre compte de ce qu'elle remarquera de défectueux. Elle sort pour visiter les malades mais non pour les commissions ; ce n'est pas qu'on ne puisse lui en faire mais il faut se rappeler qu'elle n'est pas destinée pour cela et que ses sorties ne sont que pour les malades. Priez ma Sœur N. de vous dire toutes les plaintes que l'on forme contre le couvent.

Ne craignez pas d'excéder dans le soin que vous prendrez de la santé des Sœurs ; ménagez surtout ma Sœur N. et ne souffrez pas que personne lui donne le plus petit blâme.

Des égards pour la famille Carcenac.

Voir M.Ricard.

Ne pas plaindre le temps à ma Sœur Marie pour les malades.

C'est ma Sœur N. qui doit remplacer ma Sœur Augustine pour la classe, si celle-ci ne pouvait y aller.

Dire au médecin qu'il ait la charité de ne pas faire payer les visites qu'il fait aux orphelines ; mettre exactement par écrit celles qu'il fait pour les Sœurs et les pensionnaires.

Ma Sœur N. ne va pas au parloir pour son emploi.

Sœur Emilie.

## 111

À une Sœur d'Aubin.

Villefranche, 17 mars 1832.

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Ma Sœur Françoise m'écrit que vous lui avez demandé d'écrire à M. Cazals parce que vous étiez gênée avec M.Granier, qu'elle vous avait proposé M. le curé de Viviez et que vous lui avez dit que ( vous ) l'étiez encore plus avec lui ; vous l'étiez aussi avec M. Ricard. Je crains bien, ma très chère Sœur, que cette grande difficulté de vous accommoder des prêtres, que la Providence vous donne pour vous diriger ne soit une ruse du démon. Faites attention qu'une âme qui cherche Dieu avec simplicité, en esprit de foi, et qui le voit dans la personne de son ministre, une âme, dis-je, qui voit dans le prêtre Jésus-Christ continuant par lui son divin ministère ; une âme contrite et vraiment repentante et qui pense tout de bon à pleurer ses péchés et à s'en amender, fait bien peu d'attention si c'est à tel ou tel prêtre qu'elle s'accuse ; il lui suffit qu'il soit approuvé.

Je ne veux pas assurément vous empêcher d'écrire à M.Cazals ; je ne l'improove pas, mais soyez assurée que la paix de votre âme se trouvera dans votre bonne volonté de donner tout à Dieu, dans l'ordre spirituel comme dans le temporel ; c'est là que vous la trouverez et non dans une confiance exclusive. Vous serez bien contente si vous suivez l'exemple de ma Sœur N., qui d'elle-même m'a demandé de quitter M.Cazals et qui l'a quitté en effet, me disant qu'elle craignait que cette confiance en lui ne fût pas bien surnaturelle. Tout ce que je vous dis, ma très chère Sœur, n'est pas pour vous gêner ; vous êtes parfaitement libre, vous pouvez même demander à notre Père d'approuver pour vous un autre prêtre des environs d'Aubin car rien ne doit être plus libre que la confession ; mais, je vous observe cependant, que l'on trouve peu de confesseurs qui soient aussi bons comme M. Granier, M. Durand et M. Ricard.

Je vous salue avec bien de l'affection dans les Saints Cœurs.

Sœur Emilie.

## 112

Aux Sœurs d'Aubin.

Villefranche, 22 avril 1832  
( jour de Pâques )

J.M.J.

Mes très chères Sœurs,  
Alleluia.

C'est dans ce bienheureux temps, mes très chères Sœurs, que je vous prie, pour vous entretenir dans une sainte joie, de vous rappeler et de mettre en pratique ces paroles de l'apôtre : « Réjouissez-vous, je le dis encore une fois réjouissez-vous » ; et pour nous faire connaître de quelle manière nous devons nous réjouir, il ajoute : « Que votre modestie soit connue de tous les hommes. » Cet avis est particulièrement pour nous dont la modestie qui vient d'une profonde humilité doit nous distinguer des personnes du monde : aussi, l'apôtre ne veut pas dire que notre joie doive être bruyante, mais bien intime et toute en Dieu. Cette sainte joie, qui est le ressort de la piété, en dilatant notre âme, la tient dans une grande paix. Je voudrais que vous tinsiez une conférence sur ces paroles : « Que votre modestie. » et je suis persuadée que vous y trouverez un grand fond d'instruction, car elles veulent dire beaucoup de choses. Je vous salue bien affectueusement et suis toute à vous. Je crois que, demain, nous irons à Livinhac. Dieu veuille que nous soyons aussi bien accompagnées comme les deux disciples.

Sœur Emilie.

## 114

À Mme Marty, née Lobinhes, à Villefranche.

Livinhac, 14 septembre 1832.

J.M.J.

Madame,

Dès que j'ai appris la profonde affliction où vous étiez plongée, je me proposai de vous écrire pour mêler mes larmes aux vôtres et vous exprimer combien était vive la part que j'y prenais. Des occupations très ( multipliées ) m'en ont empêchée. J'ai prié et fait prié l'unique consolateur de vouloir bien adoucir votre peine. Lui seul, en effet, peut le faire, car que dire à une mère qui a perdu ses enfants, et quels enfants ! Que lui dire pour calmer sa trop juste douleur ? non, il n'y a que la foi qui puisse le faire, en lui apprenant qu'ils ne sont pas perdus, qu'ils vivent au contraire dans le sein de Dieu, que ses chers enfants, qui, peut-être, dans le monde, malgré la bonté de leurs dispositions, auraient fait un triste naufrage sont maintenant au port où, jouissant de la plus douce paix, éclairés d'une vive lumière, heureux du bonheur de Dieu même, puissants auprès de lui, ils prient pour leur tendre mère, qui ne peut s'empêcher de les pleurer, quoiqu'elle soit assurée de leur félicité. Imaginez-vous, ma bien chère Dame, que vous les entendez, ces enfants bien-aimés, vous raconter leur bonheur, vous parler de leur jouissance, et vous faire de tendres reproches de verser tant de larmes, tandis qu'ils sont si joyeux ; je suis persuadée que bien souvent vous vous êtes dit ces choses à vous-même ; que ces douces et consolantes vérités vous ont fortifiée, vous

ont dit, en quelque sorte, que vous étiez une heureuse mère, pardonnez-moi cette expression. Je ne m'en servirais pas si je ne connaissais votre religion et votre piété.

Vous me dites : « Mais je n'ai plus mes enfants » ; il est vrai, vous ne les avez plus pour le moment, mais, encore un peu de temps, et vous les aurez et pour ne plus les perdre. Je vous prie de ne pas réfléchir sur leur amabilité à moins pour en faire le sacrifice : et d'ailleurs, n'est-ce pas ce qui est bon, ce qui est précieux, qui est digne de Dieu. Un grand moyen de consolation encore est de vous unir à Marie au pied de la croix. Une autre raison, pour vous porter à ne pas vous laisser abattre, est l'état où vous êtes : c'est pour vous un devoir de vous ménager en toutes manières ; j'espère que vous le ferez et je vous prie de me le faire savoir.

Je suis, avec bien de l'affection, dans le Cœur de Jésus souffrant.

Votre très humble et très dévouée servante.

Sœur Emilie.

Notre Père me charge de vous dire bien des choses et qu'il prend beaucoup de part à votre profonde affliction.

## 116

À Sœur Séraphine, à Aubin.

Livinhac, 7 octobre 1832.

J.M.J.

Ma bien chère Sœur,

Sous bien des rapports, je désire votre retour à Livinhac. Vous êtes ma très chère fille, autant que ma bien-aimée Sœur. J'aime de vous avoir auprès de moi. Je serais toute contente de vous prendre avec moi à Villefranche ; mais cette raison-là est-elle suffisante pour vous faire revenir ici, tandis que notre bon et honoré Père vous a conseillé d'en partir ? D'ailleurs, je pense comme lui que le moyen d'attirer une infinité de grâces sur vous est de ne pas hésiter à suivre la voix qui vous appelle. Croyez-moi, ma bien chère Sœur, prenez saint Matthieu pour votre modèle. S'il avait écouté toutes les réclamations de la nature et toutes les raisons qu'il aurait eues de différer de suivre Notre Seigneur quel retard n'y aurait-il pas mis et sans doute que, s'il avait différé, jamais il n'aurait été l'un des douze.

Croyez-moi, partez, partez pour Villefranche, dès ma lettre reçue. Ne balancez plus, Dieu ne se laissera pas vaincre en générosité ; il comptera tous vos sacrifices, il récompensera tous vos efforts. Rien ne sera perdu. Mais, me direz-vous, les raisons que je vous donne pour revenir à Livinhac ne sont-elles pas bien bonnes ? Permettez-moi de vous dire que je crois que ce sont des prétextes que l'ennemi de tout bien vous fait croire être de bonnes raisons. Je me charge de tout, j'arrangerai tout pour le mieux et espérons que Dieu y donnera la bénédiction : c'est lui qui a commencé l'œuvre, c'est lui qui la continuera et la conduira à sa perfection. Je le répète, ne tardez pas davantage, partez sous la protection de la sainte Famille, ne craignez rien, elle vous protégera, comptez pour rien les frayeurs de la nature ainsi que les vaines pensées que le démon vous met dans l'esprit, marchez tête baissée guidée par l'inspiration divine et par le conseil de notre bon Père.

Pour ce qui est de vos affaires de famille, ne vous en préoccupez pas, tout s'arrangera pour le mieux ; ne voulez-vous pas tout donner à Dieu ? Dites à la Mère Françoise ou écrivez-moi tout ce que vous avez à lui dire et ce sera la même chose. D'ailleurs, vous venez de voir notre Père à qui vous avez sans doute dit le principal. Allons, ma chère Sœur, que j'aie la satisfaction d'apprendre

que vous donnez tout à Dieu : qu'à mon arrivée à Villefranche, je vous trouve prête à prendre le saint voile et que j'aie la consolation de l'arranger sur votre tête. C'est en vous souhaitant de tout mon cœur un si précieux avantage que je suis, avec la plus tendre affection dans les saints Cœurs,  
Toute à vous,

Sœur Emilie.

### 117

Aux Sœurs de Villefranche et d'Aubin.

Livinhac, 25 octobre 1832

J.M.J.

Mes très chères Sœurs,

Privée de la douce consolation de vous entretenir de vive voix, je profite d'un instant de loisir pour le faire sur ce morceau de papier et pour m'unir à votre ferveur et à vos saints désirs et à votre fidélité à suivre l'Agneau. Depuis la retraite vous l'entendez bien mieux, car je suis très persuadée que vous avez fait taire les cris de la nature pour n'écouter que son divin et tout aimable langage. Mon Dieu, qu'est heureuse l'âme qui n'en entend pas d'autre ! Pour parvenir à un si grand bonheur, rappelons-nous, mes très chères Sœurs, l'avis que notre Père nous a souvent donné, d'éviter avec soin toute curiosité ; évitons-la par la conviction intime du néant de tout ce qui passe ; alors, ne faisant pas cas de ce qui se meut autour de nous, nous n'aurons pas grande envie de le connaître. À proportion du mépris que nous ferons pour les choses temporelles, nous aurons une plus grande estime de ce qui est éternel ; en effet, tout passe et finit. Regardons les choses comme nous les verrons au moment de la mort ; ces idées paraissent tristes ; néanmoins elles sont le principe de la véritable joie ; il n'est pas triste de penser que tout ce qui nous entoure n'est rien, lorsque l'on connaît le tout de Dieu. Aspirons à cela, mes bien-aimées Sœurs, toutes ensemble et, d'une même volonté, ne cherchons en tout que Dieu ; que ce soit notre désir unanime ; formons-le sous la protection de notre bonne Mère à qui, après Dieu, nous dédions toutes nos affections ; de notre bien honoré et aimé saint Joseph, père nourricier de Jésus et qui est aussi le nôtre et de notre saint ange gardien qu'il nous faut tout particulièrement aimer.

Je vous salue, mes très chères Sœurs, je suis bien vôtre et toute vôtre dans les saints Cœurs.

Je salue tout particulièrement notre chère Sœur Catherine qui vit depuis longtemps au pied de la croix dont les fruits, à la vérité, sont amers actuellement, mais il est bien assuré qu'ils deviendront délicieux.

Mes respects à la Mère Maurice. Mille choses à toutes nos chères enfants. Vous me demandez peut-être quand est-ce que nous nous verrons ? Je ne le sais pas, tout comme vous autres ; je ne suis pas à moi, nous ne devons vouloir, vous et moi, que le bon plaisir divin.

Continuez de consoler notre chère Sœur Fébronie qui a Dieu avec elle et n'a rien à craindre. Soyez sa joie et sa couronne ainsi que la mienne, et lorsque vous serez au pied du saint autel, souvenez-vous de la petite ruche de Livinhac et de votre indigne Mère.

Sœur Emilie.

## 118

À Mère Françoise, à Aubin.

Livin hac, 26 octobre 1832.

J.M.J.

Ma bien chère Mère,

J'ai reconnu que je n'avais pas bien fait de vous dire de parler de telle ou telle chose à ma place à notre Père et de lui avoir pas dit tout ce que je pensais tout comme je faisais autrefois. Ainsi, c'est fini ; je lui dirai tout avec la simplicité d'un enfant ; il est mon supérieur et avec lui, je dois, comme dit M.Tronson, répandre mon âme comme de l'eau ; ainsi, nous ne nous concerterons plus pour ce qu'il faut lui dire ; je sais comme il faut lui parler, c'est-à-dire comme à mon père ; là, il n'y a rien qui puisse m'embarrasser. Je rétracte bien sincèrement tout ce qui, avec lui, a eu l'air de mystère. Je ne veux pas qu'il y ait rien dans mon intérieur qu'il ne puisse voir et dans mon extérieur la même chose. L'abandon le plus entier à son égard sera mon partage tout comme il était avant. Je suis fâchée d'avoir fait comme cela. D'après tout ceci, vous n'avez pas besoin de me dire ce que vous lui écrivez ; vous et moi nous lui dirons la vérité, il n'en faut pas davantage.

Je vous salue dans les saints Cœurs.

Vous pouvez lire à nos Sœurs la lettre que ma Sœur Séraphine écrit aux Sœurs de l'Union.  
Sœur Emilie.

## 119

À Mère Françoise, à Aubin.

Livin hac, 30 octobre 1832

J.M.J.

Ma très chère Mère,

Rose Olivié vient de me dire que vous l'avez proposée à notre Père et qu'il a dit qu'il voulait bien son admission si je l'agréais ; et moi je ne veux que remplir son intention ; ainsi faites comme vous connaîtrez qu'elle est ; vous avez entendu sa réponse et vous pouvez en juger.

Dans votre dernière lettre, vous me disiez que vous n'aviez pas le temps de me dire tout et que vous me le diriez de vive voix, supposé que vous vinssiez ; ne soyez pas fâchée que je vous prie de ne pas me dire autre chose là-dessus, à moins que cela ne fût nécessaire pour la gloire de Dieu et pour mon salut. J'aime, comme vous le savez, tendrement et respectueusement mon bon Père ; quelles que soient ses pensées à mon égard, cela ne changera rien à ma conduite ; elle sera, avec la grâce de Dieu, intérieurement et extérieurement soumise et entièrement abandonnée en sorte que, quoiqu'il demande de moi soit pour ma conduite personnelle, soit pour le gouvernement de la maison, je le ferai de tout mon cœur ; s'il veut des observations, je les lui ferai, s'il y a lieu ; s'il n'en veut pas, j'agirai un bandeau sur les yeux. Peut-être vous pensez qu'il serait bon que vous m'appriessiez ce que pense notre Père : vous vous méprenez attendu qu'il me l'a dit. Je vous le dis parce qu'il s'est expliqué sans doute avec vous et ne voulut pas vous le dire quand vous étiez ici, cela n'étant pas utile et ne pouvant d'ailleurs que vous contrister ; néanmoins, que cela ne vous afflige pas ; n'y pensez pas et n'en parlez pas ; priez seulement afin que j'apprenne à aimer le bon Dieu et à bien remplir mes devoirs.

Je vous salue avec affection ainsi que nos chères Sœurs.

Sœur Emilie.



Ma Sœur Angélique me dit que vous demandiez des étoupes ; il ne me paraît pas possible que les enfants aient filé le gros plein sac que je vous envoyai ; si vous avez cru me renvoyer tout le fil, vous vous êtes méprise, à ce que je crois ; regardez-le et, quand vous viendrez pour la lessive, vous en prendrez d'autres.

120

À Mme Marty, à Villefranche.

Livinhac, 6 novembre 1832

J.M.J.

Ma très chère Dame,

Je vois que dans votre cuisante peine, Dieu vous soutient de sa main ; il permet cette grande amertume dont votre âme est remplie pour vous en faire retirer de grands avantages ; soyez-en bien assurée, elle servira à vous unir à lui et à vous détacher des choses présentes. Qu'est la vie ? Que sont tous les prétendus avantages qui l'accompagnent que des objets qui passent et ne sont pas faits pour nous attacher ? Dieu seul est notre souverain bien, c'est lui qui peut faire notre bonheur. Vous me dites dans votre lettre que vos chers enfants avaient toutes vos affections ; mais il peut bien se faire que, toutes justes qu'elles étaient, elles avaient néanmoins quelque chose de trop vif et que Dieu perdait par là une partie d'un cœur qu'il n'a fait que pour lui et qu'il veut sans partage ; croyez-moi, ma très chère Dame, entrez dans les desseins de sa Providence sur vous, soyez bien persuadée qu'elle est aussi bonne et miséricordieuse, comme elle est juste et équitable.

Vous verrez un jour que ce qui vous afflige si profondément fera le sujet de votre joie et que vous vous réjouirez éternellement d'avoir eu une si amère douleur. La Sagesse éternelle nous a dit : « Bienheureux ceux qui pleurent ». Et pourquoi ? Parce que leurs larmes feront dans toute l'éternité le sujet d'une jouissance délicieuse. Nous ne saurions trop nous dire à nous-mêmes que nous ne sommes pas de ce monde, car cette vérité, bien comprise, adoucirait tous nos maux. Le chrétien doit habituellement élever ses pensées et ses désirs vers le ciel ; s'il ne le fait pas, il sort de l'ordre de Dieu.

Il est bien difficile, lorsque l'on a des enfants aussi aimables que ceux que Dieu vous avait donnés, que l'on aime Dieu aussi purement qu'il le faudrait ; profitez, ma chère Dame, de cet amer et pénible remède que la Providence vous a donné, pour vous livrer tout entière au saint amour ; ce feu divin sèchera vos larmes, une fois qu'il ( sera ) bien allumé dans votre cœur ; sa divine douceur remplacera bien avantageusement tout ce que vous avez perdu ; c'est pour vous obtenir cette grâce que nous allons commencer une neuvaine et c'est dans l'espoir que Dieu voudra bien l'exaucer que je suis, avec bien de l'affection, dans les saints Cœurs.

Votre très humble servante.

Sœur Emilie.

P.S : Nous prenons bien part à la maladie de M. votre beau-frère et prions pour lui.

121

Aux Sœurs de Villefranche et d'Aubin.

Livinac, 19 novembre 1832.

J.M.J.

Mes très chères Sœurs,

La seule chose à laquelle nous devons aspirer dans notre saint état est une intime union avec Dieu. Pour y arriver, rien ne doit nous paraître trop pénible, ni trop difficile ; rien ne doit nous décourager ; ainsi, tendons incessamment vers ce seul et unique bien ; que tout le reste nous paraisse réellement méprisable, en sorte que cela n'occupe pas notre esprit et encore moins notre cœur qui n'est fait que pour le seul et unique bien. Demandons-le sans cesse ce bien unique, ce bien souverain qui est le tout de l'âme religieuse qui, ayant tout quitté, devient infiniment riche, puisque dans sa pauvreté, elle possède le trésor des trésors. Un moyen d'y parvenir est de nous approcher des sacrements avec un grand esprit de foi, en appréciant de tout notre pouvoir ces dons précieux de la divine miséricorde. Notre saint état nous procure l'avantage d'aller puiser souvent à ces fontaines de grâce et de miséricorde où nous sommes lavées et abondamment nourries ; n'en approchons qu'avec une crainte respectueuse et accompagnée de l'amour le plus vif. Ne nous accoutumons points aux bienfaits de Dieu. Quand nous devons recevoir la sainte absolution, pensons-y bien souvent et rappelons-nous en, après l'avoir reçue, avec une vive reconnaissance ; faisons-en de même pour la sainte communion ; que l'idée de la faire, ainsi que son souvenir nous recueillent et nous animent, et surtout nous disposent aux petits sacrifices que demande celui qui se donne à nous avec tant d'amour.

Je suis, avec l'affection que vous me connaissez, votre Mère, on ne peut plus vôtre.

Sœur Emilie.

## 122

Aux Sœurs de Villefranche et d'Aubin.

Livinac, 20 novembre 1832

J.M.J.

Mes très chères Soeurs,

Tout en gardant la vache, j'ai pensé de vous écrire un mot. C'est bien commode de garder les vaches ; certes, il faut l'éprouver pour le savoir. Cette pauvre bête se dirige avec une grande docilité vers l'endroit où l'on veut qu'elle paise, ne donne aucun tracas d'esprit et est tranquille, on ne peut davantage. Il est juste, mes très chères Sœurs, qu'après vous avoir fait part du tracas et du travail que j'ai eu pendant quelque temps, je vous parle un peu de mon repos qui est aussi grand comme l'occupation a été considérable ; maintenant, peler des châtaignes, faire quelques visites au cochon, nettoyer le petit cabinet, porter du bois à ma Sœur Marthe, voilà mes occupations ; elles sont fort de mon goût.

Nos enfants sont très dociles et, par conséquent, ne donnent pas de peine ; nos Sœurs sont bien sages et ne m'occupent guère, à moins pour quelques petites conférences. Nous avons un grand silence, presque pas de parler, pas d'affaires. Voilà ma vie ; dans ce calme profond, je ne vous oublie pas, vous m'êtes souvent présentes à l'esprit. Je me rappelle en particulier de ma Sœur Fébronie qui porte mon fardeau à votre satisfaction et à la mienne ; je suis persuadée que vous continuez toutes à le lui rendre léger, en telle manière qu'elle soit plus consolée que fatiguée.

Pour vous, mes très chères Sœurs d'Aubin, vous en faites autant à l'égard de ma chère Mère Françoise qui maintenant a séché ses larmes, ayant vu que cela ne l'avancait guère.

Il me vient à l'esprit combien nous serions heureuses si, avec notre bonne Mère, nous nous donnions demain à Dieu sans réserve et sans le moindre partage. Les âmes qui ne refusent rien à Dieu, savent ce que c'est que de lui appartenir sans partage. Que cette expérience doit être douce ! Quand est-ce que nous la ferons ? La fidélité dans les petites choses est un des plus grands moyens. Prions notre père saint Joseph et nos saints anges gardiens de nous l'obtenir.

Je vous salue, mes très chères Sœurs, ainsi que toutes nos enfants. Mes respects à M.Cabantous et à la Mère Maurice.

Sœur Emilie.

### 123

À Mère Françoise, à Aubin.

Livin hac, 26 novembre 1832.

J.M.J.

Il est en effet très satisfaisant pour vous et pour moi d'être à l'écart pour toute réparation ; M. le curé s'en occupera avec plaisir et nous ferons mieux l'oraison.

Nous avons, comme vous savez, demandé beaucoup de choses à Villefranche ; quand vous les avez reçues, vous pourriez nous les envoyer et le mulet reprendrait des pommes de terre et du lard si vous avez assez d'huile, vous pourriez nous en envoyer aussi.

Je vous salue dans les saints Cœurs ; mille choses à nos chères Sœurs, à Victoire et à nos enfants.

Sœur Emilie.

Une des causes de votre malaise intérieur pourrait bien être le trop vif attachement que vous avez pour moi ; faites-y attention ; il me paraît que là-dessus, en bien des choses, vous suivez les mouvements de la nature. Je crois que vous devriez éviter de penser et de parler de moi, et ne pas vous livrer au désir de me voir ; je crois encore que vous n'embrassez pas avec assez de générosité les peines attachées à la charge de supérieure et vous vous appesantissez trop sur vous-même. Pour vos confessions, il ne faut plus y penser et vous livrer à la divine miséricorde. Le meilleur de tous les moyens pour guérir tous nos maux est d'embrasser la croix de tout notre cœur. Nous avons vendredi la fête de saint André dont il nous faut tâcher de prendre l'exemple. Veuillez dire à Victoire que je lui répondrai de vive voix.

### 125

Aux Sœurs d'Aubin et de Livin hac.

Villefranche, 31 décembre 1832.

J.M.J.

Mes très chères Sœurs,

En revenant sur le temps que j'ai passé à Aubin, en différents temps, et notamment sur celui que j'ai passé à Livinhac, j'ai reconnu que j'avais fait une infinité de fautes qui ont été pour vous de mauvais exemple ; entre autres, sur le silence, sur lequel je reconnais m'être donné trop de liberté à Sainte-Marthe et à ma chambre où j'ai souvent parlé sans que la nécessité ou l'utilité m'y obligât ; pour les permissions, j'ai été trop facile et n'ai pas été assez ferme pour l'observance du règlement. Ces paroles si frappantes me sont souvent revenues à l'esprit depuis mon retour : « celui qui vit de la règle vit de Dieu. » Puisseons-nous, vous et moi, mes très chères Sœurs, nous en bien pénétrer afin que nous l'aimions cette règle sainte et de telle sorte que, gravée au fond de nos cœurs, nous ne vivions que pour l'observer ; que nous l'aimions plus que notre vie, que pour son exacte observance, nous honorions nos bien aimés modèles : Jésus, Marie, Joseph. Que nous sommes heureuses d'être dans une si sainte et si aimable compagnie ! Que ne faudrait-il pas faire pour répondre à l'infinie bonté de Dieu à notre égard ; au commencement de cette année que je vous souhaite toute passée dans les saints Cœurs, ranimons-nous ; humilions-nous et jetons-nous avec confiance dans le sein de la divine miséricorde, en embrassant la croix de notre doux Sauveur.

Je désire ardemment, mes très chères Sœurs, vous donner de meilleurs exemples que je n'ai fait par le passé et, sous ce rapport, vous être meilleure Mère ; car, sous celui de ma tendresse pour vous toutes, vous savez qu'il n'y a rien à ajouter.

C'est dans ces sentiments que je vous salue de tout mon cœur dans celui du bon maître.

Sœur Emilie.

### Année 1833

126

À Sœur Augustine, à Aubin.

Villefranche, 2 janvier 1833.

Ma très chère Sœur,

J'ai été toute peinée en lisant votre lettre et je partage bien sincèrement toutes vos souffrances tant intérieures qu'extérieures. Je voudrais pouvoir y apporter quelque remède ; mais il n'y a que Dieu qui puisse les adoucir. En attendant qu'il daigne le faire, ne vous laissez pas abattre, et tâchez de vous soumettre à sa très sainte volonté. Rappelez-vous que les peines et les contradictions sont, en ce monde, la seule voie qui mène au ciel, et que tel est l'apanage d'un Dieu crucifié par amour pour nous. Nous sommes ses épouses, devons-nous attendre un meilleur sort que lui ? Ah ! si nous connaissions le prix des souffrances et l'avantage qu'il y a de porter la croix à la suite de notre bon maître, nous ne voudrions pas vivre un instant sans elle. En un temps aussi précieux que celui où nous sommes, allez à la crèche demander au saint Enfant nouvellement né, la grâce de vous faire connaître le bonheur qu'il y a de souffrir pour lui. ; et à l'exemple des rois mages dont nous faisons la fête vendredi, offrez-lui votre cœur, votre volonté, vos désirs pour ne plus vivre que de son saint amour.

Je vous engage fortement de dire tout à la Mère et de lui ouvrir votre cœur, elle est si bonne ! Le bon Dieu bénira ce moyen et soyez assurée que des grâces toutes particulières sont attachées à cette fidélité.

Je suis bien sensible au souvenir de Victoire et d'Angèle. Saluez-les de ma part. Je vous salue avec affection et suis, toute à vous, dans les saints Cœurs.

Sœur Emilie.

**127**

À Sœur Anne-Sophie Tarayre, à Aubin.

Villefranche, 10 janvier 1833.

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

J'apprends par les lettres de la Mère Françoise que vous êtes toujours à peu près dans le même état pour la maladie ; mais elle ne me dit pas si vous soutenez avec courage et confiance en Dieu cette longue épreuve. J'aime à penser, ma bien aimée Sœur, que, soumise au bon plaisir divin, vous baisez la main qui vous frappe dans des vues de miséricorde et pour vous unir à lui. Si quelquefois vous vous sentez découragée par la longueur de votre maladie, rappelez-vous que le jour que vous prononçâtes les saints vœux, vous prîtes Jésus pour votre seul et unique partage, et que vous embrassâtes sa croix, bien résolue de la porter jusqu'à votre dernier soupir. Cette croix que la nature répugne tant à porter est néanmoins un véritable bien, puisqu'elle nous ouvrira un jour les portes du ciel ; c'est lorsque nous aurons eu le bonheur d'entrer dans ce séjour de la véritable félicité ( que ) nous connaîtrons tout son prix et nous nous féliciterons de l'avoir portée de bon cœur à la suite de notre Epoux.

Je vous en prie, ma très chère Sœur, ne vous laissez pas abattre. Dieu est avec vous ; rappelez-vous avec reconnaissance de tous les sentiments d'amour, d'abandon et de résignation que Dieu vous a donnés si souvent, de cet esprit de sacrifice que vous lui avez offert au pied de ses autels, du désir que vous avez eu, surtout après la sainte communion d'être toute à lui en ne voulant que sa très sainte volonté ; dites-lui que vous les renouvez tout comme si vous les aviez actuellement dans toute leur vivacité et soyez bien résolue, s'il plaît au bon maître de vous rendre la santé, de ne l'employer tout entière qu'à l'aimer et à le servir. Tâchez de vous rappeler aussi bien souvent les douleurs extrêmes que notre Sauveur a endurées pour nous tous et unissez vos souffrances aux siennes.

Je vous salue bien affectueusement et suis, dans son divin Cœur, votre Mère très dévouée.

Sœur Emilie.

Nous prions toutes pour vous et nos Sœurs vous disent tout ce qu'on peut dire.

**128**

À M.Bouquiers.

Villefranche, 7 mars 1833

J.M.J.

Monsieur,

Votre fille, notre bien-aimée Sœur Fébronie, que nous avons eu la douleur de perdre, mais dont les éminentes vertus nous donnent une sorte d'assurance qu'elle est maintenant dans le ciel ou bien près d'y entrer – car si vous aviez vu comme moi son égalité d'âme, sa patience, sa douceur, cette sainte joie, cette douce paix qui accompagne la vertu – si, dis-je, comme moi, vous aviez vu tout cela dans votre vertueuse fille, vous diriez avec consolation : « J'ai une fille dans le ciel ». C'est cette vertueuse religieuse, modèle de toutes les vertus, qui m'a souvent parlé d'une chose qui l'affligeait profondément ; c'est que depuis longtemps vous négligez la grande affaire de votre salut et que vous n'allez pas vous confesser : pardonnez, je vous en prie, Monsieur, la liberté que je prends. Ce qui me la donne c'est le vif intérêt dont je suis pénétrée pour le père de celle que j'ai tant aimée, qui était ma consolation et mon appui. Pensez que c'est elle qui vous parle et qui vous supplie de ne pas retarder davantage la grande affaire de votre salut ; procurez-vous par un retour sincère vers Dieu le bonheur qu'elle a eu à sa bienheureuse mort qui a été si paisible qu'elle ressemblait plutôt à un sommeil qu'à une mort.

On dit avec raison que ce dernier moment est terrible, mais je puis bien vous assurer qu'il ne l'a pas été pour elle, au contraire ; il a été précédé des actes de la plus tendre pitié. La nuit de sa mort, quand on lui disait : « mon Dieu, votre volonté soit faite », elle poursuivait : « tant que vous voudrez, comme vous voudrez et autant que vous le voudrez ». Si on lui disait :

« Jésus, Marie, Joseph », elle continuait : « maintenant et à l'heure de ma mort ». Elle disait de temps en temps alors : « Allons, entrons dans le sacré côté de Jésus et établissons-y notre demeure ». Elle voulait tenir dans ses mains une image de saint Joseph qu'elle regardait avec complaisance et portait aussi souvent les yeux avec dévotion sur les images qui étaient autour de son lit. Elle joignait ses mains avec une tendre pitié et jouissait d'un si grand calme que le sourire était, toujours sur ses lèvres. Enfin, les dernières paroles qu'elle dit furent : « Jésus, Marie » ; elle joignit ses mains et expira ainsi quelques minutes après à 3h et ½ du matin.

Après sa mort, sa figure annonçait une sorte de béatitude. Le soir dans l'après-dîner, nous étions plusieurs rassemblées autour de son corps qui ne nous inspirait pas l'effet que produit ordinairement un cadavre. Mais un je ne sais quoi qui, dans notre douleur, nous donnait une secrète consolation ; son visage avait une expression de douceur, je pourrais dire de contentement, qui semblait nous dire : « ne me plaignez pas, je suis bien ». Nous nous sommes toutes proposées de suivre les grands exemples de vertu qu'elle nous a donnés ; et vous, mon cher Monsieur, joignez-vous à nous, suivez les traces de celle dont vous êtes heureux d'être le père. Si vous saviez combien ses prières pour vous ont été ardentes et fréquentes ; qui pourrait vous dire combien de mortifications elle a faites pour obtenir votre retour vers Dieu ; que tout cela ne soit pas perdu. Voici un temps précieux pour nous tous, celui du carême, auquel est ajoutée la très grande grâce du jubilé. J'ai la confiance que vous ferez ce que le meilleur des maîtres demande de vous et que vous ne prendrez pas en mauvaise part ce que je viens de vous dire.

Je salue avec bien de l'affection votre vertueuse épouse ainsi que votre chère famille et suis avec considération, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

Sœur Emilie.

À Mère Françoise et Mère Antoinette,  
à Livinhac

Villefranche, 10 mars 1833

J.M.J.

Nous avons le jubilé à gagner ; faisons tout ce qui dépendra de nous pour ne rien perdre de cette grande grâce. Je conçois le mauvais effet qu'a dû produire le rappel de ma Sœur Julienne ; mais que faire, c'est un mal nécessaire ; notre Père m'écrit de la faire venir ici de suite.

Adieu, mes bien chères Mères, je suis toute à vous dans les saints Cœurs, et finis en disant qu'il nous faut aimer la croix ; ce n'est que par elle que nous trouverons notre Epoux, à qui nous avons donné toutes les affections de nos cœurs. Si vous aviez vu comme moi combien il est heureux d'avoir souffert et bien souffert. Notre chère Sœur Fébronie nous l'a fait connaître par son exemple ; par quelles peines elle a été préparée à sa mort ! Dieu le sait ! en combien de manières les démons la tentaient, Dieu le sait ! et ses peines du corps, nous l'avons vu, cela faisait fendre le cœur. Maintenant, elle s'estime heureuse d'avoir souffert. Elle s'est paisiblement endormie dans le Seigneur et le possède. Après sa sainte mort, elle avait l'air endormie ; le sourire était sur ses lèvres, et nous ne pouvions nous lasser de la regarder.

Sœur Emilie.

### 130

À Mère Françoise, à Livinhac.

Villefranche, 25 mars 1833

J.M.J.

Ma très chère Mère,

La Mère Antoinette m'écrit que vous êtes toute triste et que cela l'afflige beaucoup ; je pense que la fausse accusation que vous êtes cause du rappel de mes Sœurs Julienne et Augustine, qui réellement est pénible à supporter, vous donne de la peine et vous rend le séjour de Livinhac pénible. Croyez-moi, mettez-vous au-dessus de cela ; vous n'avez en rien influé à cela, et quand ce serait, il n'y aurait pas de mal ; au reste, l'opinion des hommes sur notre compte est bien peu de chose. La Mère Antoinette m'a dit qu'elle a dit quelques paroles qui ont été mal interprétées ! je pense que c'est elle-même qui vous les interprètera dans leur véritable sens. Elle a beaucoup de franchise naturelle ; je vous prie de croire ce qu'elle vous dira, car ce sera toujours l'exacte vérité. Je désire ardemment que la plus parfaite union règne entre vous deux, en sorte que vous n'ayez qu'une même âme. Je pense qu'il vous faut lui rendre tous les services que vous pourrez, soit pour le parloir, l'économat, etc. Vous voyez bien qu'il est impossible, étant toute la journée avec les enfants, qu'elle puisse y suffire. Elle me dit que M. le curé vous a dit de ne vous mêler que de la réparation. Je ne pense pas qu'il veuille dire que vous refusiez de rendre service lorsque vous y êtes engagée par la Mère. Au nom de Dieu, je vous en prie, toutes deux, tâchez d'agir dans une parfaite intelligence. Il me tardera de savoir si vous vous êtes ouvert mutuellement votre cœur.

Je suis toute à vous.

Sœur Emilie.

## 131

À Sœur Anne-Sophie, à Aubin.

Villefranche, 2 novembre 1833.

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Je vous remercie de la lettre que vous m'écrivîtes ; j'apprends toujours avec un nouveau plaisir de vos chères nouvelles et surtout quand on me dit que vous êtes mieux. Je désire que cela aille toujours en augmentant. Tâchez, ma très chère Sœur, d'être une bonne malade, c'est-à-dire très résignée à la très sainte volonté de Dieu, n'exprimant vos désirs, vos fantaisies, vos goûts, ou vos dégoûts qu'à la Mère, et même avec elle, ne le faisant qu'avec paix et résignation, disposée à faire les sacrifices qu'elle vous conseillerait. Vous savez que les maladies ne sanctifient pas toujours, parce que quelquefois les malades se livrent trop à leurs goûts naturels, et, par là, diminuent la grâce et affaiblissent leur âme ; le moyen pour éviter ce malheur est d'être bien docile à tous les avis que l'on vous donne et de pratiquer une vraie humilité, accompagnée de mortification, car on peut et on doit même être mortifiée en maladie autant qu'on le peut.

Je vous salue très affectueusement.

Sœur Emilie.

## Année 1834

## 133

Aux Sœurs de Villefranche.

Vialarels, 19 août 1834

J.M.J.

Mes très chères Sœurs,

Quoique j'espère avoir bientôt la consolation de vous voir, ne pouvant écrire à chacune de vous en particulier, je veux me donner le plaisir de vous parler toutes ensemble, tout comme si j'étais à Saint-François, au milieu de vous. Ce que je puis vous dire de plus satisfaisant est de vous entretenir de vos chères Sœurs, que vous aimez comme vous-mêmes ; leurs peines, leurs joies, leurs succès sont les vôtres ; nous combattons toutes sous l'étendard de Jésus, Marie et Joseph, et nous avons la douce confiance qu'après le combat, nous nous reposerons en leur sainte compagnie. Le démon n'est pas oisif dans ce pays-ci et ne manque pas de tracasser nos Sœurs par le découragement, l'ennui, la tristesse. Heureusement que tout à l'heure ce n'est pas toutes à la fois qu'elles sont ainsi affectées, et comme elles passent de tour, l'une peut aider l'autre.

Au commencement notre chère Sœur Marie, malade à n'en pouvoir plus, avait à entretenir tout l'effort du combat et il est difficile d'imaginer combien il était fort. Ma Sœur Julitte qui me racontait cela n'avait pas de termes pour me l'exprimer ; elles allaient tour à tour avec ma Sœur Thaïs trouver cette pauvre malade, qui ne pouvait parler et qui pourtant était forcée de le faire continuellement. Un jour ma Sœur Julitte fut la trouver dans le fort de l'orage lui disant qu'elle ne pouvait résister ; ma Sœur Marie lui dit : « Eh bien ! si vous abandonnez l'œuvre de Dieu il ne l'abandonnera point, plutôt de ces pierres il suscitera quelqu'un ». Ma Sœur Julitte ajouta que ces paroles l'avaient puissamment animée et déterminée à n'avoir point de volonté. Tout ce travail du démon n'a rien qui doive surprendre ; c'est au contraire de bien bon augure ; il voit, cet ennemi du bonheur des hommes, que ce petit établissement rendra quelque service à Dieu et il ne peut le souffrir.



Nos Sœurs sont d'un autre côté bien animées à la vue du bien qu'elles peuvent faire : ces petites anglaises à préparer au saint baptême, grand nombre de malades à consoler et plusieurs à préparer à une sainte mort. C'est cette dernière œuvre qui plaît surtout à ma Sœur Thaïs ! lorsqu'elle a été en exhorter quelqu'un, elle en revient transportée de joie ; elle dit qu'elle a une facilité à s'exprimer qu'elle ne peut dire. Un pauvre malade qu'elle allait voir, après l'avoir écoutée avec bien du plaisir, recommandait aux personnes qui étaient présentes de le lui rappeler dans le courant de la journée. Il y a un grand nombre de malades ; nos Sœurs vont en voir plusieurs tous les jours de deux à deux comme vous savez, en sorte que ma Sœur Marie et ma Sœur Julitte vont d'un côté, et ma Sœur Thaïs et ma Sœur Xavier de l'autre.

Les sujets de méditation ne manquent pas ici ; ces pauvres ouvriers qui se brûlent tout vivants, nous font rougir de notre lâcheté ; ils pourraient gagner leur vie d'une autre manière, mais parce qu'ils ont 7 à 8 francs par jour, ils restent toute la nuit ou toute la journée, selon qu'ils sont de tour, à la bouche de cette fournaise où ils ont tant de chaleur. Il y en a qui sont obligés de boire une si grande quantité de tisane rafraîchissante, qu'on leur en porte un litre chaque heure, mais malgré cela ils abrègent leurs jours. Quand est-ce que nous aimerons bien le bon Dieu ; priez pour moi, mes bien-aimées Sœurs, afin qu'il me fasse cette grâce ; il m'en tarde beaucoup. Je la demande pour vous toutes en général et en particulier pour chacune de vous. Priez pour deux bonnes vieilles femmes, que nous voudrions bien amener à Dieu ; nos Sœurs vont les voir, elles en sont bien reçues, mais encore elles n'ont pu leur persuader de se confesser.

Toute à vous dans les saints Cœurs de Jésus, Marie et Joseph.

Sœur Emilie.

Ayez la bonté d'envoyer voir Roquette ; je voudrais bien mettre quelque chose pour elle dans le panier, mais je n'ai rien, veuillez y suppléer. Ma Sœur Thaïs et moi lui disons bien des choses.

Je viens d'avoir une conversation avec trois anglaises qui sont sœurs, dont l'aînée a 15 ans ; elles sont bien intéressantes, il serait bien dommage qu'elles ne fussent pas pour le bon Dieu. La plus âgée m'a dit qu'elle voulait se faire baptiser après la paye ( jour de paiement de tous les ouvriers à Decazeville ) ; ma Sœur Marie lui a dit si elle viendrait à la sainte messe, elle a dit qu'elle n'avait pas le temps, mais qu'elle y viendrait après son baptême ; elle ne manque pas en effet d'occupation ; aînée de sept enfants qui n'ont pour se nourrir que le travail de leur père, je suis étonnée qu'elle puisse venir à l'école. Elle est disposée à aller se confesser et nous espérons de faire de bonnes chrétiennes d'elle et de ses cinq autres sœurs, dont aucune n'est baptisée excepté une qu'elle nous a dit l'être un peu, mais M.le curé fera cela comme il faut. Vos bonnes prières, mes chères Sœurs, aideront vos Sœurs d'ici à la conversion de ces pauvres enfants.

Sœur Emilie.

### 134

À Sœur Augustine à Livinhac,

Villefranche, 7 septembre 1834

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Je suis très contente de votre franchise, et je vous assure que cela seul me donnerait la pensée que vos fautes qui sont bien moins graves que vous ne pensez se répareront bien facilement. Il n'y a pas dans votre âme le mal que vous croyez ; il est vrai que vous êtes faible et vous vous laissez aller ; il y a souvent en vous un défaut de fidélité aux mouvements de la grâce, mais vous

le reconnaissez ensuite et êtes bien disposée à le réparer en faisant mieux. Il est vrai, vous retombez bientôt, mais aussi vous vous relevez de même, peu à peu vous prendrez du courage et deviendrez plus fidèle ; tâchez d'acquiescer une grande union avec la sainte Famille ; prenez un quart d'heure tous les jours pour y penser, ou bien à la passion de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Si vous avez assez de courage, vous ferez bien de dire toutes vos misères et vos peines à ma Sœur Joseph. Ce moyen est infaillible pour vous procurer une grande paix et vous conduire à l'humilité. Ce ne sont pas les pays qui nous rapprochent de Dieu, mais la bonne volonté ; il faut attendre encore pour venir à Villefranche, votre santé n'est pas assez rétablie. Notre Père à qui j'ai fait lire vos lettres n'est pas si alarmé sur votre état intérieur ; il vous dit bien des choses et est persuadé, comme moi, que vous deviendrez une religieuse tout à fait selon le cœur de Dieu.

L'aube de M. le curé vous occuperait trop, vu que vous avez votre linge à rapiécer. Veuillez me l'envoyer tout de suite par une commodité sûre ; je me charge de faire faire cet ouvrage à la satisfaction de ce monsieur.

Si vous voulez je dirai de vive voix à la Mère Antoinette tout ce qu'il faut de votre lettre et sans que vous écriviez ; ce sera tout comme si vous l'aviez fait. Ecrivez-moi bientôt pour me dire comment vous allez, vous savez combien est grand l'intérêt que je prends à votre âme.

Toute à vous.

Sœur Emilie.

Il faut que j'aie ici l'aube demain au soir.

### 136

À Sœur Angélique, à Vialarels,

Villefranche, 7 décembre 1834

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Notre Père trouve à propos que vous remplaciez ma Soeur Marie jusqu'à nouvel ordre. Il ne faut pas que cela vous effraie ; nous ne pouvons rien de nous-mêmes, mais le bon Dieu est avec nous ; il vous aidera n'en doutez pas ; tenez-vous bien recueillie et pensez souvent que vous y êtes d'autant plus obligée, qu'étant à la tête vous devez servir de guide et de modèle aux autres.

Je vous recommande très particulièrement la douceur et la fermeté à faire observer tous les points du règlement : que l'ordre et la régularité règnent dans la maison et dans les classes, que les enfants soient bien enseignés et les malades visités avec soin ; que la joie, la paix, la ferveur et une sainte union fassent de vous toutes un seul cœur et une seule âme. Tant que la charité subsistera dans la maison, tout le reste ira bien. Défiez-vous toujours de vous-même, mais mettez toute votre confiance en Dieu. Priez Jésus, Marie et Joseph de vous prendre sous leur protection.

Je suis comme vous savez bien toute à vous et vous salue bien affectueusement.

Sœur Emilie.

**Année 1835**

**137**

Aux Sœurs de Vialarels,

Villefranche, 2 janvier 1835.

J.M.J.

Mes très chères Sœurs,

J'ai reçu avec beaucoup de plaisir l'expression de vos vœux et de vos souhaits pour le renouvellement d'année. Les miens ne sont pas moindres. Je vous souhaite, mes chères Sœurs, l'abondance des biens célestes et éternels et toutes les grâces dont notre saint état est rempli. Je me réjouis de vous voir au milieu des bonnes œuvres. Rien en effet n'est plus consolant pour la piété que de visiter les membres souffrants de Notre Seigneur Jésus Christ et leur porter des paroles de consolation. Quel bien ne pouvez-vous pas faire. Maintenant vous instruisez un ignorant, vous consolez un affligé, vous soulagez un pauvre malade, vous exercez en un mot les œuvres de miséricordes, tant spirituelles que corporelles, pour lesquelles notre divin maître a promis une si grande récompense puisqu'au jour du jugement il doit les rappeler et en instruire tout l'univers : « Venez, les bénis de mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde ». Faites-bien attention pourquoi sont adressées des paroles si consolantes : « car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger, j'ai été malade et vous êtes venus me visiter, etc. » Voilà, mes chères Sœurs, ce que vous faites tous les jours.

Quelle ne doit pas être votre joie d'avoir été appelées à des œuvres si saintes ! Mais faites bien attention que ce n'est que par une vraie et sincère humilité, jointe à une intime persuasion, que c'est un grand honneur dont vous êtes infiniment indignes, que toutes ces œuvres peuvent vous être méritoires.

Je vous envoie des prunes pour ma Sœur Xavier au cas qu'elle en ait envie et quoique la fouasse soit pour les pauvres, il faut lui en donner si elle en désire.

Avez-vous reçu la bassinoire ?

Je vous salue bien affectueusement et suis votre toute dévouée Mère.

Sœur Emilie

Nous vous envoyons 12 chemises, 3 voiles, 4 guimpes et une jupe.

**138**

À Mère Françoise, à Aubin.

Villefranche, 10 janvier 1835

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Notre Père a eu la bonté de me communiquer votre lettre où j'ai vu le triste état de ma Sœur N. auquel je compatis vivement. J'y ai vu aussi avec peine que vous désirez beaucoup de vous en défaire sous prétexte que cela porte préjudice à votre maison. Je suis néanmoins persuadée que c'est faute de méditer au pied de la croix que vous vous êtes livrée à ce désir. Vous n'avez pas compris le bonheur de servir les membres souffrants de Jésus ; vous ne vous êtes pas rappelée que, par les services charitables qu'on leur rend, on méritera un jour d'entendre ces consolantes paroles : « Venez, les bénis de mon Père, qui m'avez visité lorsque j'étais malade ». Vous n'avez pas pensé que les soins que vous donnez à cette chère Sœur, les mortifications qu'elle vous donne

occasion de faire sont pour vous toutes un très grand moyen de salut et peuvent vous mériter une infinité de grâces. Vous ne vous êtes pas souvenue que l'esprit de la Sainte-Famille est tout doux, tout charitable, et n'avez pas relu l'article de nos Constitutions qui parle des malades.

Si vous vous voulez répliquer, vous direz à tout ceci : « cette maladie porte préjudice ». Mais ma chère Sœur, si le bon Dieu vous envoyait une maladie pareille, que voudriez-vous que l'on fît à votre égard et ne devez-vous pas faire aux autres comme vous voudriez que l'on vous fît à vous-même ? Vous dites que ma Sœur N. sent mauvais ; je le crois ; mais je crois aussi que, si vous la teniez bien propre, elle sentirait moins ; que vous ne savez où la mettre, il me paraît qu'elle serait bien et loin des enfants dans cette petite chambre longue qui est derrière celle où il y a des cabinets et une alcôve ; dans celle-ci, il y a une chambre à feu où vous pourrez l'allumer pour elle. Par ce moyen, elle n'ira pas à la cuisine et les pensionnaires ne la verront pas. S'il le faut, vous lui porterez à manger dans cette chambre. Pour son linge, il faut le mettre à part. Nous vous enverrons pour payer sa pension, ainsi, sous ce rapport, elle ne vous sera pas à charge ; déjà, vous devez avoir reçu 100 frs que nous avons donnés à M.Cabantous, lorsqu'il fut à la retraite ; je pense que vous avez oublié de le dire à notre Père lorsqu'il vint vous voir. Nous vous en enverrons d'autre au premier jour.

Je reviens sur le préjudice que vous craignez que ma Sœur N. vous porte. Mais, à Lassouts où on a ma Sœur Timothée à peu près dans le même état, on ne nous parle pas de la renvoyer. Ici, où nous en avons eu plusieurs, affligées pendant longtemps de la même maladie, nous n'avons pas raisonné de même, nous avons cru au contraire qu'elles attireraient la bénédiction de Dieu, soit sur la maison, soit en particulier sur les personnes qui les ont servies jusqu'à leur dernier moment ; et nous avons la confiance qu'elles sont nos protectrices auprès de Dieu et que nous trouverons notre bonheur dans les petits sacrifices qu'elles nous ont donné l'occasion de faire. Il faut encore que je vous observe que ce qui porte véritablement préjudice à une maison religieuse, c'est quand le règlement n'est pas bien observé, que les Sœurs ne se tiennent pas unies à Dieu et entièrement dépendantes de leurs supérieurs ; voilà ce qui perd un couvent, mais une malade ne le perdra pas. Je vous en prie, ma très chère Sœur, pensez un peu plus surnaturellement, et croyez-moi toute à vous.

Sœur Emilie.

Je vous prie de beaucoup aimer ma Sœur Hilarie et de lui témoigner votre affection ; cette Sœur n'est pas du tout méchante et aime le bon Dieu de tout son cœur. Si elle fait des fautes, c'est qu'elle ne connaît pas bien ; elles viennent en elle non de mauvaise volonté, mais de légèreté ; ainsi, passez-lui-en ; elle a besoin d'une grande douceur et qu'on lui témoigne de la confiance ; en faisant ainsi, vous en ferez ce que vous voudrez.

139

À Mère Françoise, à Aubin.

Villefranche, 20 février 1835

J.M.J.

Ma très chère Mère,

Quoique je n'aie pas répondu à vos lettres pour ce qui regarde votre âme, je ne m'y intéresse pas moins pour cela, mais le défaut de temps en a été la cause. D'abord je vois avec satisfaction qu'elle va bien, vous voulez tout de bon être à Dieu, l'aimer et le faire aimer, voilà le principal, et

pour arriver à ce but les moyens ne vous manquent pas ; la croix est le plus grand de tous ; donc il nous faut l'embrasser et le faire de bon cœur.

Je trouve que vous manquez un peu de générosité ; d'abord il ne faut jamais vous livrer au désir d'être déchargée de la supériorité, ensuite ne pas vous appesantir sur la peine que donnent les esprits difficiles ; vouloir s'en délivrer, c'est un être de raison ; car il y en a dans toutes les communautés, et Dieu veut tellement qu'il y en ait, que lorsqu'une des mauvaises têtes s'en est allée, il en fait venir une autre. Si une supérieure n'en avait pas dans sa maison, elle serait privée d'un trait de ressemblance avec Jésus dans sa vie publique. Si nous pouvions comprendre tout l'avantage qu'il y a à porter cette peine avec une entière patience, je vous assure qu'elle finirait par devenir légère, et la paix qui résulterait de notre acceptation produirait une grande paix dans notre âme qui rendrait nos mouvements intérieurs très calmes et très doux.

Faites attention que les personnes qui ont mauvaise tête n'en sont pas plus la cause qu'une personne qui est boiteuse ; ainsi, prenons la résolution d'être extrêmement miséricordieuse : « Heureux les miséricordieux, ils seront traités avec miséricorde ».

Toute à vous,

Sœur Emilie

### 141

Aux Sœurs de Villefranche  
( pour les professes seulement )  
J.M.J.

Figeac, 17 avril 1835

Mes très chères Sœurs,

Dès les premiers jours que je fus à Figeac, j'entendis un coup de cloche de notre ancien ennemi, qui m'annonçait que, à coup sûr, il ne nous laisserait pas en repos, ce qui, jusqu'ici s'est bien réalisé ; mais ces jours-ci il a dressé une batterie plus forte que toutes les autres ( en temps et lieu, je vous dirai ce que c'est ). Nous avons besoin d'un secours tout particulier du ciel ; unissez-vous à nous pour prier Marie, invoquée sous le titre de Mère des Douleurs ; vous savez que le jour même de notre arrivée nous nous mêmes, ainsi que notre œuvre, sous sa protection spéciale, et je suis bien persuadée que ce ne sera pas en vain. Mercredi unissez-vous aussi à nous pour prier tout particulièrement saint Joseph.

Vous allez peut-être nous plaindre, mais non, ce n'est pas ce qu'il faut. Ce qu'il faut, c'est de nous aider d'abord par la prière et ensuite par la pratique exacte des vertus que Dieu demande de nous. Que chacune dépose sa volonté propre, ses goûts, ses idées ; que chacune soit unie intimement avec ma Sœur Claire, par la confiance, le respect et l'amour tendre et cordial qui doit être gravé dans le cœur de toutes les Sœurs de la Sainte-Famille, à l'égard de celle qui leur tient la place de Dieu. Aidez-nous encore par la fidélité à votre emploi et aux plus petites choses qui vous sont commandées ; cela nous sera bien plus utile que toute la compassion que vous pourriez nous porter. En suivant les avis que je vous donne, vous nous aiderez puissamment et procurerez la gloire de Dieu, étant notre Moïse et nous obtenant la grâce de combattre vaillamment et même de vaincre. Je vous le répète, ne nous plaignez pas, nous sommes très contentes et nous trouvons bien honorées d'être employées pour une œuvre qui fera connaître et aimer la sainte Famille.

Toute à vous,

Sœur Emilie.

## 143

À Mère Françoise, supérieure à Aubin.

Villefranche, 6 juin 1835

J.M.J.

Ma bien chère Mère,

Je prends beaucoup de part à toutes vos peines, mais je vois que vous avez par là un grand moyen d'union avec Dieu. Ce n'est que par la croix que nous pouvons nous approcher de lui, et notre véritable avantage dans cette terre d'exil est de vivre de souffrances. Dans le détail de vos peines, j'en vois de très réelles, mais il y en a aussi qui ne sont pas raisonnables et nourries par la réflexion ; par exemple : vous affecter pour le temporel, tandis que nous sommes très disposées à vous donner tout ce qu'il vous faudra en sorte que nous partagerons toujours avec vous. Au sujet du testament de la pauvre Henriette, vous avez encore tort : elle ne l'a pas fait parce que ce n'était pas dans les desseins de Dieu ; et si du bien ne nous est pas venu de ce côté-là, il nous viendra d'un autre.

Pour ces chères Sœurs dont vous me parlez, il n'y a guère d'espoir de changement : cela ne finira sans doute qu'en les séparant. Faites-en votre mérite, en attendant que cela puisse se faire, pensez que c'est là votre pénitence et soyez persuadée que toutes les supérieures en ont une à peu près semblable ; aussi il nous faut bien quelque épine et pourquoi en portons-nous une couronne qui en est composée ? Notre très doux Sauveur l'a bien portée, il en a bien senti les épines, ne sommes-nous pas ses épouses ? Un peu de courage et de confiance en Dieu, ma chère Mère, et tout ira bien.

Sœur Emilie.

Pour cette pauvre Sœur N., il faut la plaindre et prier pour elle ; mais il ne faut pas que cela vous inquiète.

## 145

À Sœur Laurent, à Figeac.

Villefranche, 14 août 1835

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Nos enfants externes nous ont dit que vous vous ennuyiez beaucoup. Je pense que quelqu'un qui est venu vous voir a répandu ce bruit. Dans votre lettre vous me témoignez être très satisfaite de rester à Figeac. La Mère Vincent paraît ignorer ce que vous pensez, sans doute que vous n'avez pas confiance en elle. Je suis en peine en pensant que vous en avez et que vous n'osez ou craignez de me le dire ; si cela est, ma bien chère Sœur, je vous dirai, avec l'affection tendre et bien vive que vous me connaissez à votre égard, que je suis votre mère, dans le sein de laquelle vous pouvez déposer en toute confiance tout ce qui vous afflige. Je partagerai vos peines et peut-

être Dieu me fera-t-il la grâce de les adoucir. D'ailleurs, si vous n'avez pas confiance en la Mère, je m'estimerai heureuse de remplacer ce qui vous manque de ce côté-là. Ne craignez donc rien, ma bien chère et très aimée Sœur, ouvrez-moi tout votre cœur ; le désir seul de le soulager, me porte à vous faire cette prière.

Toute à vous dans le sacré Cœur de Jésus.

Sœur Emilie.

## 146

À Sœur Laurent, à Figeac.

Villefranche, 23 août 1835

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Soyez assurée que vous deviendrez une bonne religieuse. Les oppositions que vous trouvez à ce précieux but ne doivent pas vous décourager ; votre grande faiblesse, vos chutes fréquentes ne doivent que vous humilier. Une grande docilité aux avis de M.Imbert, la confiance en la Mère, dont vous avez un bon commencement, vous rendront infailliblement telle que vous désirez être, une épouse de Jésus, toute remplie de son saint amour.

Votre lettre, bien loin de me contrister, me donne beaucoup d'espoir ; elle a dissipé le nuage qu'avait répandu un bruit public occasionné sans doute par la conversation que vous eûtes avec votre mère. Tâchez d'être plus prudente à l'avenir, car autant il faut être simple avec vos supérieurs, autant il faut être prudente quand on est au parloir. Je désirerais, ma bien chère Sœur, pouvoir vous écrire au long, vous savez que cela ne m'est pas possible ; j'y suppléerai auprès de la divine Bergère, à laquelle je n'ai pas besoin de vous dire d'être bien dévote. Sans doute que vous ne négligez pas d'avoir aussi un recours tout particulier à sainte Philomène.

J'ai fait remettre avec bien du plaisir le chapelet à votre papa.

Toute à vous dans les saints Cœurs.

Sœur Emilie.

## 147

À Sœur Julie, à Figeac.

Villefranche, 25 août 1835

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

J'ai un peu tardé à vous répondre, mais aussi je ne serai pas brève dans ma lettre. Vous êtes bien heureuse d'être appelée comme les apôtres, à travailler à la culture de la vigne du Seigneur, et d'être choisie spécialement pour semer dans les jeunes cœurs confiés à vos soins, la semence de la religion. Oh ! quel bonheur pour une Sœur de la Sainte-Famille de pouvoir se livrer tout entière, pour ainsi dire, à ce soin assidu. Il est pénible, fatigant et difficile d'instruire des enfants, qui la plupart du temps ne sont attentifs à ce qu'on leur enseigne, que lorsqu'ils peuvent être fixés par quelque chose qui les amuse. Mais que ces difficultés ne ralentissent pas votre zèle, continuez toujours avec la même ardeur et la même constance et toujours dans la vue de plaire à Dieu seul, et vous aurez le plaisir de voir que la méchanceté de plusieurs de ces enfants se changera en bonté, leur petite colère en douceur, leur indévotion en piété et qu'enfin elles se souviendront toujours de ce qu'on leur aura appris pendant leur enfance.

Si nous devons bénir chaque jour le Seigneur de nous avoir appelé à connaître, aimer et servir Jésus, Marie et Joseph, à plus forte raison devons-nous joindre à notre action de grâce le privilège d'avoir été choisies pour étendre la connaissance du vrai Dieu. Une lettre ni deux ne suffiraient pas, ma chère Sœur, pour vous dire tout ce que je voudrais sur ce point. Priez le Seigneur de vous éclairer lui-même et de vous enseigner à bien remplir les fonctions dont vous êtes chargée.

Votre petite sœur Julie est ici depuis quelques mois et nos Sœurs en sont contentes, et elle-même est contente d'y être. Elle est encore fort jeune, il faut espérer qu'elle fera bien. Elle avait un peu mal aux yeux, mais elle va mieux depuis qu'elle est entrée.

Je vous salue avec une particulière affection.

Sœur Emilie.

### Année 1836

149

À Mère Vincent, à Figeac.

Villefranche, 5 mars 1836

J.M.J.

Ma très chère Mère,

J'ai reconnu que je n'avais pas fait ce qui dépendait de moi pour porter nos Sœurs à la pratique de la vie intérieure ; par exemple, à leur retraite annuelle, avec plus d'attention j'aurais pu les décharger d'une partie de leurs occupations, mais je ne réfléchissais pas et je leur disais que cela ne m'était pas possible. Il est arrivé de cela qu'elles n'ont pas mis une si grande importance à profiter de ce temps si précieux et aussi à la rénovation de leurs vœux ; j'ai encore vu que lorsqu'elles venaient me parler en particulier, je n'avais pas soin de leur demander si elles avaient bien fait le silence intérieur, la communion spirituelle et aussi de les porter à ne pas se contenter de la faire plusieurs fois le jour, et encore de leur demander si elles étaient soigneuses de suivre la voix de leur conscience, lorsqu'elle les avertissait de se mortifier dans telle ou telle occasion ; il me semble que j'aurais dû les réveiller plus souvent à l'attention que nous devons avoir de réprimer nos vains désirs, à tendre fortement à l'égalité de l'âme, etc.

Quand est-ce que, ma chère Mère, qu'il nous sera donné de connaître le prix de la vie intérieure, qui nous conduira à la connaissance de Jésus, de Marie et de Joseph, nos précieux modèles. Je dis bien des choses à nos chères Sœurs, vous pouvez leur lire cette lettre ; je ne crains pas qu'elles connaissent mes fautes, au contraire je le désire afin que cela les porte à prier le bon Dieu de me donner son esprit en sorte que je ne suive pas du tout le mouvement du mien ; je prie surtout nos Sœurs d'être tellement charitables entre elles, qu'elles ne se contredisent jamais, et que, s'il survient quelques contestations, ce ne soit que pour se céder les unes aux autres, et se rendre des égards mutuels.

Toute à vous dans les saints Cœurs.

Sœur Emilie.



**150**

À Mère Françoise, à Aubin.

Villefranche, 3 avril 1836

Ma très chère Mère,

D'après ce que vous me dites de ma Sœur N. elle exerce votre patience ; je prends part de tout mon cœur à la peine qu'elle vous donne ainsi qu'à toutes celles que vous avez ; mais souvenons-nous bien que ce qui nous afflige dans cette terre d'exil fera notre bonheur dans celle des vivants. Les Sœurs qui sont d'un caractère difficile à gouverner sont précisément celles qui peuvent orner notre couronne. Les maladies que Dieu nous envoie serviront à nous unir à lui et viendra un temps où nous nous réjouirons d'avoir souffert pour son amour ; tâchons de ne rien perdre du mérite qu'elles nous mettent en même d'acquérir en sorte que par elles nous obtenions le saint amour qui est le plus précieux de tous les biens.

Toute à vous.

Sœur Emilie.

**152**

À Sœur Jude, à Figeac.

Firmi, 7 août 1836

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Que vous dirai-je sinon de bien écouter intérieurement ces paroles de notre divin Sauveur : « Que celui qui veut venir après moi se renonce lui-même, porte sa croix, tous les jours de sa vie et me suive. » Heureuses les âmes qui en ont l'intelligence, et bien plus heureuses celles qui les ( la ) mettent en pratique. Il est vrai, pour cela il faut souffrir, mais cette souffrance est précieuse puisqu'elle unit à Dieu ; il faut renoncer à ses aises, mais elles sont remplacées par les jouissances intérieures, il faut s'assujettir aux autres, mais on acquiert la liberté des enfants de Dieu ; il faut se faire violence mais cette violence ravit le ciel ; il faut continuellement combattre contre soi-même, mais aussi on emporte une couronne immortelle. Ainsi le plus grand bonheur que nous puissions avoir est de marcher de bon cœur sous les étendards de la croix, en union avec notre très doux Jésus qui a bien voulu la porter avec nous. Demandez cette grâce pour vous et pour moi et croyez-moi pour toujours dans les saints Cœurs votre Mère très dévouée.

Sœur Emilie.

**Année 1837****153**

À une postulante.

Villefranche, 6 juin 1837

J.M.J.

Ma très chère enfant,

Je compatis bien sincèrement aux souffrances du corps et de l'âme ; il faut supporter l'une et l'autre avec paix et résignation, être très douce et humble avec toutes les personnes avec qui vous vivez ; sans ces remèdes tout le reste n'est que de purgatifs qui ne pourront guérir vos maux. Défaites-vous de l'idée que vous ne vous corrigerez pas ; elle ne vous est suggérée que par le mauvais esprit pour vous attrister et même vous paralyser.

Ma chère enfant, vous m'avez souvent parlé d'un état de peine où vous étiez souvent ; soyez persuadée que ce défaut de paix ne vient que du manque d'humilité et d'obéissance ; ainsi, ma pauvre mademoiselle, si vous voulez éprouver la douceur du service de Dieu, il faut vous faire cette sainte violence qui ravit le ciel.

Je vous salue dans les saints Cœurs avec bien de l'affection.

Votre Mère très dévouée.

Sœur Emilie.

### 154

À une Sœur de Figeac.

Decazeville, 7 septembre 1837

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

La confiance en Dieu, l'abandon à sa sainte et adorable volonté, vous le savez, sont les dispositions où vous devez entrer aussi pleinement que vous le pouvez. Notre bon Père, qui ne nous afflige que pour notre bien, vous veut toute à lui et c'est pour cela qu'il vous fait part de sa croix. Un jour viendra, où vous connaîtrez clairement que la maladie vous était nécessaire et entrainait dans le plan de votre sanctification. N'ayez pas peur, il faut espérer que ce nouvel accident n'aura pas de suite, mais néanmoins profitez-en pour connaître que tout est néant hors de Dieu. La jeunesse, la santé, la vie même n'est en quelque sorte rien puisque tout passe ; Dieu seul est tout le bien, et c'est vers lui que nous devons tendre de tout notre cœur. La maladie est un très grand moyen d'union avec lui ; tâchez de n'en rien perdre.

Je prends beaucoup de part à la fatigue de ma Sœur Augustine à laquelle je ne réponds pas, mais que je salue très affectueusement ; dites-lui que la Mère Antoinette va très bien, les classes aussi. M.Fourgous, que je vis un de ces jours, me dit que lors des examens on avait été parfaitement content. Je n'écris pas à la Mère Vincent, mais veuillez lui dire que je lui dis les choses les plus amicales, et que tout de suite que j'ai su votre souffrance j'ai écrit à Villefranche, par la poste, pour que l'on envoyât ma Sœur Félicité. J'ai dit qu'on fît porter du ruban à Rodez.

Toute à vous dans les saints Cœurs.

Sœur Emilie.

P.S : J'apprends avec bien de la satisfaction que ma Sœur Guillemine va bien, il me tardera d'en apprendre autant de votre santé.

Je remercie la Mère de la cassonnade.

### 155

À Sœur Thérèse, suppléante à Aubin.

Villefranche, 20 octobre 1837

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Je vous assure que je vous crois très franche et sincère, ainsi ne soyez pas du tout en peine, vous savez que je ne puis écrire longuement. Notre Père a l'intention de me faire venir à Aubin aux vacances, si Dieu nous prête vie et santé ; jusqu'alors nous causerons tout à notre aise et je vous dirai ce qui a donné occasion à ce que je vous ai dit.

En attendant envoyez la lettre où il y a « méfie » parce qu'elle vous tracasse, et tenez-vous bien assurée de la confiance que j'ai en vous.

Lisez l'article de la vie intérieure et faites bien attention que pour établir le royaume de Dieu en nous il faut peu penser et laisser passer les choses de ce monde comme l'eau dans le ruisseau. La grande affaire du salut doit fixer tous nos regards.

Quand notre Père m'a lu la lettre que Delagnes a écrite à Monseigneur, je lui dis que je croyais que bien des choses qu'elle contenait étaient contre la vérité. Vous savez que cela nous arrive ordinairement, mais il ne faut pas nous en mettre en peine ; d'ailleurs il arrive si souvent, surtout aux supérieures, d'être accusées à tort qu'elles peuvent facilement s'y accoutumer.

Sœur Emilie.

### **Année 1838**

**156**

À Sœur Caroline, supérieure à Aubin.

13 novembre 1838

J.M.J.

Ma très chère Mère,

Enfin vous voilà tranquille sur l'affaire qui vous a donné tant de peine, à laquelle j'ai pris beaucoup de part. Maintenant que vous avez du repos, tâchez de rien conserver dans votre souvenir et encore moins dans votre cœur qui puisse altérer la précieuse vertu de charité. Rappelez-vous au contraire les paroles qui auraient pu vous échapper sur telle ou telle personne. J'ai trouvé dans vos lettres quelque chose qui n'était pas assez bien, je conviens que, lorsque l'on est vivement affecté, il est difficile de se retenir, mais il ne faut pas nous excuser parce que notre devoir est de tout souffrir avec patience. Et au lieu de regarder le tort que pourraient avoir les autres, il faut nous attacher au contraire à rentrer en nous-mêmes, nous humilier et prier le bon Dieu de nous éclairer sur le fond de notre âme. J'ai la confiance, ma chère Mère, que vous ne conserverez rien d'amer à l'égard de Sœur Foi, mais qu'au contraire vous profiterez de toutes les occasions pour lui donner des marques d'une cordiale affection.

Toute à vous.

Sœur Emilie.

### **Année 1839**

**157**

À Sœur Jude, à Figeac.

Villefranche, 2 avril 1839

J.M.J.

Ma bien chère Sœur,

L'enseignement de la jeunesse étant un de nos principaux devoirs, nous ne saurions trop réfléchir sur l'excellence de notre vocation, puisque nous sommes appelées à enseigner le chemin

du salut aux jeunes intelligences qu'il a plu à la bonté divine de nous confier. Pour s'acquitter dignement d'une si noble fonction, une Sœur de la Sainte-Famille doit avoir une grande méfiance d'elle-même, ne pas s'appuyer sur ses propres moyens, ni sur les ressources que peut lui fournir son expérience ; sa principale occupation doit être d'intéresser le ciel afin que la semence qu'elle jette dans les cœurs commis à ses soins fructifie et porte les fruits de toutes les vertus. Vous devez vous réjouir, ma chère, de remplir cet emploi et vous ne devez épargner ni soins, ni peines, rien enfin pour vous acquitter avec le zèle et la fidélité que Dieu demande de vous.

Je vous salue avec bien de l'affection et suis toute à vous.

Sœur Emilie.

Si vous êtes bien persuadée de ce que je vous dis, vous ne penserez pas à changer de maison.

### 158

À une Sœur,

Villefranche, 7 mai 1839

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

La tendre affection que je vous porte vous étant connue, vous aviez bien raison de penser que votre lettre me ferait de la peine ; elle m'en a fait une bien vive et bien profonde que je souffrirais très volontiers si en souffrant je pouvais vous être utile ; je ne puis que prier, ce que je ferai de tout mon cœur ; les prières des mères sont souvent exaucées, heureuse si les miennes sont de ce nombre. Je reviens à votre lettre, mon Dieu qu'elle est affligeante ! néanmoins j'aime à croire que vous l'avez écrite dans un moment d'effervescence et que votre imagination plutôt que votre volonté a conduit votre plume. Daignez, ma très chère et bien aimée Sœur, tâcher de connaître le prix de votre âme ; si les peines que vous éprouvez se font si vivement sentir pour un peu de temps, que sera-ce des peines d'une éternité. D'ailleurs supposé que vous disiez que vous aimez mieux être heureuse dans ce monde et malheureuse dans l'autre, vous vous tromperiez dans ce raisonnement, car vous ne trouverez pas le bonheur loin de Dieu ; il vous a fait la grâce de vous appeler à lui et de vous rendre son épouse ; si vous lui êtes infidèle, le remords vous suivra partout et, loin d'éviter la souffrance, vous en éprouverez de plus vives.

J'espère que vous prendrez de meilleures dispositions et que vous m'écrirez bientôt d'une manière toute différente. C'est dans cet espoir que je suis avec les sentiments que vous me connaissez votre Mère très dévouée.

Sœur Emilie.

Tâchez de faire le sacrifice de la lettre de M. votre cousin que j'ai brûlée pour que vous n'en soyez pas en peine.

### 160

Aux Sœurs de Montbazens et autres  
maisons non cloîtrées.

Villefranche, 3 février 1840

J.M.J.

Mes très chères Sœurs,

Depuis longtemps nous sentions la nécessité de rédiger le règlement qui vous concerne. Bien des obstacles survenus nous en ont empêchées ; mais le désir que vous nous en avez témoigné nous a fait juger que vos vœux étaient unanimes sur ce point ; nous ne pouvions plus différer de nous rendre à vos pressantes sollicitations. Nous nous sommes occupées sérieusement de cet important objet, nous n'y avons rien mis qui n'ait été bien concerté, et dont nous n'ayons pesé les avantages et les inconvénients.

Le sentiment du respect le plus profond et de l'affection la plus tendre que nous conservons pour notre bienheureux Père, dont nous honorons la mémoire, autant que nous vénérons les vertus, nous a portées à nous éloigner le moins qu'il nous a été possible du fond du règlement qu'il nous avait donné. Si vous y trouvez quelques changements, nous avons du moins la satisfaction de pouvoir vous dire, que nous n'avons dérogé en rien à ses premières intentions, au contraire nous nous sommes fait un devoir aussi saint que sacré de les suivre, lui-même nous ayant autorisées à y faire les modifications et les augmentations que nous jugerions convenables. Vous le savez, mes bien chères Sœurs, la mort prompte qui nous l'a ravi, l'empêcha de le retoucher et de mûrir, par la réflexion et l'expérience, les différents articles qui le composaient. Il vous sera donc précieux parce que vous y reconnaîtrez l'esprit et les maximes de notre saint fondateur ; il vous le sera encore en ce qu'il est revêtu de l'autorisation de Monseigneur l'évêque, qui s'intéresse d'une manière particulière à la bonne organisation de nos écoles. Ce règlement sera pour vous le livre de vie ; vous aimerez à le lire, et encore plus à y conformer votre conduite, bien persuadées que de votre exactitude à l'observer, dépend le degré de gloire qui vous est réservé dans le ciel. Qu'il est consolant pour une religieuse qui aime son état et qui est désireuse d'en remplir les obligations, de pouvoir se rendre le témoignage que dans tous les instants du jour, elle accomplit la sainte volonté de Dieu !

C'est l'avantage que vous procure le règlement qui, fixant irrévocablement le temps et la durée de chaque exercice établira dans toutes nos écoles cette utile et agréable uniformité que l'esprit ou si vous le voulez, l'amour de notre saint état rend indispensable. Et que serait une religieuse qui ne voudrait se conformer à sa règle que dans les occasions où elle serait compatible avec ses idées et ses inclinations ? Elle serait bien éloignée, cette religieuse, de remplir le but qu'elle a dû nécessairement se proposer en renonçant au monde, et en embrassant une vie de mortification et de pénitence qui doit la rendre conforme à Notre Seigneur Jésus Christ. N'est-ce pas, mes bien chères Sœurs, que vous voulez être ses dignes émules ? Pouvons-nous espérer que ce règlement, objet de vos justes désirs, sera pour vous une époque de renouvellement et qu'il vous sera d'un grand secours pour remplir vos saintes fonctions ? Oui, nous aimons à le croire, et nous l'attendons de votre zèle et de votre docilité. Pourquoi ne le feriez-vous pas, puisque vous y trouverez l'expression de la volonté de Dieu manifestée par celle de vos supérieurs ! La sainte Famille, à laquelle nous avons toutes l'inestimable bonheur d'appartenir, vous couvrira de sa bienveillante protection pour vous aider à l'observer avec fidélité, et faire régner parmi vous cette union et cette tendre charité qui est le précieux caractère auquel on reconnaît les vrais disciples de Jésus Christ.

Nous vous saluons avec les sentiments et l'affection la plus intime et la plus cordiale, et sommes tout à vous dans l'aimable Cœur de Jésus.

Sœur Emilie.

## 162

À Mère Françoise, à Aubin.

Villefranche, 2 avril 1840

J.M.J.

Ma très chère Mère,

J'ai été bien peinée de vous voir affligée, je vous engage à mettre toutes vos peines au pied de la croix et de les accepter dans un entier abandon au bon plaisir divin ; ce qui tout à l'heure vous est si amer se changera en douceur. Prenez courage et ne réfléchissez pas sur vous-même, mais bien sur les peines extrêmes que notre doux Sauveur a endurées pour ( nous ). J'aurais bien désiré de parler à toutes nos Sœurs et de leur dire quelques mots d'édification avant mon départ, mais cela ne m'ayant pas été possible, je les prie de tout mon cœur de veiller très particulièrement à la pratique de la charité en ne regardant pas la conduite les unes des autres, en ne disant rien qui puisse donner la plus petite défaveur et en se respectant mutuellement. Ma Sœur Appolonie désire garder les galoches de ma Sœur Charité ; je vous prie de les lui laisser.

Toute à vous,

Sœur Emilie.

## 164

À Mère Tabithe, à Rieupeyroux.

Villefranche, 24 juillet 1840

J.M.J.

Ma très chère Mère,

Je regarde comme une chose très importante pour une supérieure de se tenir très recueillie au parloir. Le moyen pour cela est de ne jamais y aller sans prier humblement le bon Dieu de nous y assister et de nous préserver de tout ce qui pourrait lui déplaire ; le second d'y aller avec crainte, même avec des ecclésiastiques et des personnes vertueuses, surtout lorsqu'elles ne sont pas de notre sexe ; par exemple, M. Teulier qui est si religieux ; eh bien, ma chère Mère, ce n'est pas une raison qui doive vous donner une entière sécurité ; au contraire, craignez votre faiblesse, votre amour-propre. Tâchez de ne pas avoir de longues conversations ( chose inévitable quand nous n'avions pas le parloir mais qui est tout à l'heure aisée ), car cela fait beaucoup de mal à une religieuse, vu que par là elle se répand au dehors et par conséquent devient extérieure tandis qu'elle doit être tout le contraire. Pour vous préserver de cet écueil, ayez soin de faire un petit examen en sortant du parloir, dans lequel vous tâchiez de connaître les fautes de prudence humaine, de confiance dans les créatures, d'un désir secret de leur estime, le trop de paroles, la dissipation, etc. Vous penserez peut-être, ma très chère Mère, que je suis bien longue sur ce chapitre, c'est vrai je le suis ; mais la tendre affection que je vous porte est cause de ma longueur ; vous m'avez écrit que vous étiez souvent au parloir, ce qui rend votre vigilance sur vous-même encore plus nécessaire ; ainsi avec confiance en Dieu et un grand désir d'être entièrement sous sa main, veillez doucement sur vous-même surtout dans les rapports extérieurs.

Toute à vous,

Sœur Emilie.

**Année 1840**

**165**

À Mère Tabithe, à Rieupeyroux.

Villefranche, 4 avril 1841

J.M.J.

Ma très chère Mère,

Il ne faut pas vous décourager auprès de ma Sœur N. ; son caractère à la vérité est difficile, mais avec cela elle est fervente ; elle aime le bon Dieu de tout son cœur ; elle a quelques idées fausses, mais elle veut bien faire ; malgré ses petits écarts elle a bonne volonté et fait de vrais sacrifices. Il ne faut pas trop la presser, et la conduire avec une grande douceur, lui céder quelquefois, et lui aider doucement à rectifier ses idées ; lui montrer une grande tendresse et tâcher d'avoir sa confiance. Je suis persuadée que vous faites ainsi : continuez ma bien chère Mère, et par là vous vous préparez une brillante couronne. Tenez-vous bien assurée que ce sont les esprits difficiles qui nous procureront le bonheur de nous unir à Dieu, c'est sans doute pour nous procurer ce précieux avantage qu'il permet qu'il y en ait dans tous les couvents.

Toute à vous,

Sœur Emilie.

**166**

À une supérieure,

Villefranche, 22 juin 1841

J.M.J.

Ma très chère Mère,

Malgré le plaisir que j'aurai de vous voir, cependant ( je ne puis parler contre ma pensée ), je ne crois pas que la raison de faire une retraite soit suffisante pour faire faire un voyage à une Sœur ; d'ailleurs les Constitutions sont formelles sur ce point. Lisez l'article de la clôture et vous en serez convaincue. Des supérieures et des Sœurs m'ont fait la même demande, j'ai toujours répondu de la même manière. La grâce de Dieu, ma chère Mère, est indépendante des lieux et des personnes, il ne bénirait pas un voyage entrepris contre les Constitutions. Tâchez de faire ce sacrifice ; je le ferai avec vous parce qu'il me serait bien consolant de vous voir, mais il faut nous souvenir que nous sommes des religieuses cloîtrées et nous n'aurons pas de peine à nous y soumettre.

Je vous salue avec bien de l'affection et suis toute à vous.

Sœur Emilie.

Voici, ma très chère Mère, un moyen d'avancement qui vous servira plus qu'un voyage ici, c'est de vous livrer à Dieu avec un entier abandon en mettant votre confiance en lui, indépendamment de tout moyen et de tout appui, en lui faisant généreusement tous les sacrifices qu'il demandera de vous, étant disposée à vous voir enlever toutes vos chères filles, si Dieu le voulait, soit par la mort ou la volonté de vos supérieurs. Vous m'avez témoigné un grand désir de ravoir Célestine. Je pense que le bon Dieu serait plus content si vous lui disiez de tout votre cœur : « Mon Dieu, je ne veux rien, rien que votre bon plaisir, et en toute occasion renoncer à tout désir », pour vous perdre dans son bon plaisir.

Je plains bien notre chère Sœur Colombe.

J'espère que vous me rendrez service à ma Sœur Marie Marc et qu'à son retour elle aura de meilleures manières.

**168**

À Mère Tabithe, à Rieupeyroux.

Montauban, 21 juillet 1841

J.M.J.

Ma très chère Mère,

Ma Soeur Philippine est très affligée de votre peine et je répons pour elle qui a quelque crainte que vous soyez fâchée. Faites-moi le plaisir de me dire de lui exprimer le contraire. Ayez bon courage, Dieu est avec vous, il sera votre soutien, entrez dans l'esprit d'un entier abandon. Plus vous vous livrez à lui, plus vous aurez de force. Joignez à cela un vrai amour de la croix, disposez-vous à toutes celles qui accompagnent la supériorité ; acceptez de bon cœur tous les sacrifices qu'elle impose, soyez disposée à tout, comme par exemple à voir des Sœurs malades, à en voir telle ou telle rappelée et que vous croiriez vous être nécessaire, à en voir arriver qui vous seraient un sujet de crainte et même qui vous sembleraient devoir porter préjudice à la maison, comme serait par exemple celle que notre Père se proposait d'y envoyer et sur laquelle je consultai les Sœurs du conseil. Si notre Père revenant sur sa première pensée la faisait revenir à Rieupeyroux, il faudrait croire que c'est pour un plus grand bien et que Dieu a des desseins qui vous sont inconnus. Il en est de même d'autres choses qui pourraient arriver. Le mieux est, pour conserver la paix de l'âme, d'être prêt à tout et de ne chercher en toutes choses que le bon plaisir de Dieu qui se trouve toujours, pour ceux qui obéissent, dans la volonté de leurs supérieurs. Bien persuadée que vous ferez tout votre possible pour entrer dans cette voie de renoncement, je vous salue de tout mon cœur ainsi que vos chères filles à qui je souhaite une ferveur toujours croissante.

Sœur Emilie.

**169**

À Mère Tabithe, à Rieupeyroux.

Montauban, 5 septembre 1841

J.M.J.

Ma très chère Mère,

Tâchez de n'admettre aucune pensée triste dans votre esprit, mais réjouissez-vous au contraire d'être en même de procurer la gloire de Dieu. Ne vous affligez pas de beaucoup de petites contradictions qui sont inséparables de la supériorité et tâchez de pratiquer les avis des Constitutions qui sont adressées à la Mère ; vous verrez qu'elle doit tâcher de se tenir dans la paix et dans la joie. Je suis loin de croire que votre intérieur soit indocile ; bien au contraire, je le crois tout rempli de bonne volonté ; il y manque, comme vous savez, un peu de confiance en ( Dieu ).



D'où vient cela ? D'un défaut d'humilité, vertu que nous devons demander sans cesse ; je vous prie de le faire pour moi et de me croire avec une tendre affection dans les saints Cœurs

Votre dévouée Mère

Sœur Emilie.

### 170

À Sœur Foi, supérieur à Montauban-Sapiac.

Villefranche, 19 septembre 1841

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Aujourd'hui ce n'est que pour vous saluer que je me donne le plaisir de vous écrire, et pour vous dire que nous avons bien fait notre voyage. Quoique à Villefranche, ma chère Sœur, je me trouve souvent au milieu de vous : vous savez bien que je vous porte toutes dans mon cœur et qu'il n'a fallu que des raisons aussi impérieuses pour m'éloigner si tôt de vous ; mais prenez courage, le bon Dieu sera avec vous ; il ne vous refusera pas son secours, il s'y est solennellement engagé. Ainsi, ma chère Sœur, je vous engage, autant qu'il est en moi, à redoubler de confiance dans sa bonté ; que pouvez-vous craindre sous les auspices de Jésus, de Marie et de Joseph ? Livrez-vous, sans aucune réserve, entre les mains de la sainte Famille et, loin de vous attrister, réjouissez-vous, au contraire, d'avoir été choisie pour la faire connaître et aimer. L'œuvre que vous faites, ma chère Sœur, demande, exige même ces dispositions, et j'espère bien que ce sentiment est gravé dans votre cœur.

Je vous quitte, mais je demeure : il faut que j'envoie ma lettre à la diligence. Vous trouverez des hosties sous le grand escalier. Cet endroit est trop humide, il faut les en ôter.

Toute à vous que je salue bien affectueusement ainsi que toutes nos chères Sœurs auxquelles je recommande de se livrer à une sainte joie.

Sœur Emilie.

### Année 1842

#### 172

À Sœur Marie Damien, supérieure à Lanuéjols.

Villefranche, 6 mai 1842

J.M.J.

Ma très chère Mère,

Je prends la plus vive part à toutes vos peines, mais je pense que vous n'avez pas assez de confiance en Dieu. Pourquoi ne pas compter entièrement sur lui, n'est-ce pas par sa volonté que vous avez votre charge et n'êtes-vous pas assurée que lui-même vous soutiendra ? livrez-vous à lui, croyez-moi, et ne réfléchissez pas sur vous-même, et vos peines se calmeront.

Au lieu de croire que tout va mal, réjouissez-vous du bien qui se fait, votre confiance attirera la bénédiction sur vous et sur vos élèves. Nous vous broderons les porte-montres avec plaisir mais nous ne voulons pas que vous les payiez.

Les choses les plus affectueuses à nos chères Sœurs.

Toute à vous.

Sœur Emilie.

### 173

À Sœur Anne-Régis, supérieure à Livinhac.

Villefranche, 17 juin 1842

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

J'ai appris de vos nouvelles avec bien du plaisir. Il y avait longtemps que je n'avais rien su de vous. Je vous plains beaucoup de l'ennui que vous éprouvez ; pensez, pour vous encourager à supporter cette peine, que vous êtes à Livinhac par la voix de la sainte obéissance. Toute la terre est au Seigneur, et en quelque lieu que nous soyons, nous pouvons aimer le bon Dieu, faire notre devoir et procurer sa gloire. Vous êtes aussi près du paradis à Livinhac que si vous étiez dans un autre endroit ; consolez-vous donc, ma chère Sœur, et ne pensez qu'à bien contenter le bon Dieu.

Je vous salue avec bien de l'affection et suis toute à vous.

Sœur Emilie.

### 175

À Mère Foi, à Montauban-Sapiac.

Villefranche, 15 septembre 1842

J.M.J.

J'aime à penser, ma très chère Sœur, que vous avez été chercher votre force et votre appui auprès de la croix et que là vous aurez appris que les choses les plus amères sont celles qui un jour feront notre joie et notre paix et enfin notre bonheur éternel. C'est dans la voie douloureuse du Calvaire que l'on trouve Jésus, c'est en l'y suivant avec fidélité que l'on apprend à le connaître et par conséquent à l'aimer. Je vous en prie, ma très chère Sœur, prenez courage, je vous le recommande à toutes, mettez votre confiance en Dieu, il vous aidera et vous fera éprouver combien il est bon surtout aux âmes qui s'abandonnent à ses soins paternels. Aidez-nous de vos prières, nous le ferons de notre côté. Voilà la retraite, voilà des prises d'habit, des professions, vous savez combien tout cela est important, nous avons aussi d'autres embarras pour lesquels nous avons besoin de lumière, ainsi priez.

Sœur Emilie.

Lisez la lettre que j'écris à M.Guyard.

**Année 1843****176**

À Mère Foi, à Montauban-Sapiac.

Villefranche, 3 juin 1843

J.M.J.

Ma très chère Mère,

Un entier abandon et une confiance sans bornes à la divine Providence, voilà ce que Dieu demande des Sœurs de la Sainte-Famille et surtout des supérieures. Ne faites donc pas injure, ma très chère Mère, à l'infinie bonté de Dieu, par vos craintes et vos chagrins ; livrez-vous au contraire à la confiance. Dieu pourvoira à tout ; n'est-il pas notre Père ? Ensuite ne craignez pas de nous demander, non pour faire des réparations, car nous ne pouvons vous rien donner pour cela, mais pour tous vos autres besoins, et assurément Dieu voudra nous en donner toujours pour subvenir à tout ce qui sera nécessaire. Promettez-moi que vous rejetterez avec soin toute pensée triste. Attendez pour remettre ma Sœur N. à la classe. En avertissant ma Sœur N. elle viendra à bien faire ; priez et faites prier pour l'obtenir, car dans tous nos embarras et difficultés notre grande ressource doit être la prière.

Notre Père n'est pas éloigné du projet de l'ouvroir mais il voudrait que les élèves ne pussent communiquer en aucune sorte avec les personnes du couvent, sinon avec leurs maîtresses ; et son désir serait que ce fût des Sœurs des écoles qui fussent chargées de cette œuvre. Il désirerait que M.Guyard ne fît pas tant de réparations ; néanmoins il dit qu'il faut le laisser faire.

Toute à vous. Un de ces jours j'aurai l'honneur d'écrire à M.Guyard et à vous un peu plus au long.

Sœur Emilie.

**179**

À une supérieure,

Villefranche, 8 août 1843

J.M.J.

Ma très chère Mère,

Vos peines sont les miennes ; j'y prends la plus grande part ; mais tout en y compatissant, je vous trouve heureuse de suivre Jésus à l'ombre de la croix ; souvenez-vous bien, ma très chère Mère, que le plus grand bonheur que nous puissions avoir sur la terre est de vivre de sacrifices, c'est par là que nous acquerrons une vraie ressemblance avec notre divin Epoux ; ayons bon courage, confions-nous en Dieu et notre chemin sera moins difficile ; notre doux Sauveur nous aplanira lui-même le chemin et nous comprendrons qu'il est bon de souffrir.

Faites-moi toujours part de vos peines et restez persuadée, comme je viens de vous le dire, que personne n'y participe plus que moi.

Toute à vous,

Sœur Emilie.

**Année 1844****180**

À Mère Foi, à Montauban-Sapiac.

Villefranche, 29 janvier 1844

J.M.J.

Ma très chère Mère,

Ne vous laissez pas accabler mais plutôt embrassez la croix. Portez-la et elle vous portera un jour. Dieu est avec vous, tâchez de penser souvent au divin Cœur de Jésus et soyez persuadée que ce n'est que par la souffrance que vous pourrez y entrer. Acceptez tout de la main de Dieu, tout et sans aucune réserve ; pour ce qui est du temporel, ne craignez pas, nous vous enverrons de l'argent pour le plus tard à Pâques. Ne soyez pas en peine, s'il faut vous nourrir entièrement, Dieu nous en donnera les moyens ; allons, un peu de courage, quand vous m'écrirez entrez un peu dans le détail de ce qui vous afflige, Dieu permet quelquefois que cela soulage. Hier nous fîmes partir ma Sœur Longin pour Montauban, elle s'arrêta à Mémer où il se trouve qu'une Sœur est très malade ( elle a été administrée ) ; la Mère Isidore l'est aussi un peu et voilà que M. le curé nous écrit une lettre très pressante pour que nous lui laissions ma Sœur Marie Longin que nous ne pouvons trop refuser, vu les circonstances ; cependant, je suis bien en peine pour ma Sœur Marie Agathon ; il ne faudrait pas exposer sa vie en la laissant trop travailler ; voyez si ma Sœur Paule pourrait lui aider.

Je pense, ma très chère Mère, qu'il faut prier et faire beaucoup prier pour que le bon Dieu vous inspire ce que vous aurez à faire dans la circonstance où vous vous trouvez ; demandez des neuvaines aux carmélites et dans les autres couvents mais sans dire pourquoi, dites que c'est pour une chose qui intéresse la religion ; ne vous avancez pour rien avec M.Guyard sans me consulter.

Je voudrais et je crois que vous devriez me rendre compte de tout ce qui se passe chez vous ; je l'apprends par d'autres ; il me serait bien plus satisfaisant de le savoir par vous, je ne me soucie pas que vos lettres soient réfléchies ni bien écrites mais bien qu'elles soient détaillées et que vous me rendiez compte de tout. Je vous le recommande encore, ne promettez rien, ne vous avancez pour rien avec M.Guyard ; il faut que je vous fasse une observation dont je ne crois pas pouvoir me dispenser en conscience : c'est que M.Guyard ne peut plus entrer dans le couvent que rarement et encore pour de bonnes raisons ; vous savez que notre Père n'entre ici que pour les examens qu'il ne fait que trois ou quatre fois l'année, tenez ferme pour cela.

Jeanne vous présente ses respects et désire bien que vous nous disiez quelque chose de ses parents qui ne répondent à aucune de ses lettres.

Pour ma Sœur Bernardine nous avons consulté la Mère Vincent, je n'ai pas encore la réponse.

Je vous engage à avoir une grande dévotion au divin Cœur de Jésus. Vous me demandez le moyen d'attirer la bénédiction de Dieu sur vous ; le meilleur de tous est d'avoir une confiance sans bornes et de ne pas dire ni penser : « comment ferons-nous ? » Comment fait un enfant qui est endormi sur le sein de sa mère ? – il y est tranquille ; il nous faut être la même chose. Quelle idée avez-vous eu de compter combien de pain vous mangiez par mois, croyez-vous que cela vous en procure ? Lisez le cantique de la Providence et entrez dans les sentiments qui y sont exprimés. Mais je ne trouve pas qu'il faille une grande confiance en Dieu quand on a une maison-mère ; allons, soyez sage, devenez raisonnable et pensez que le salut est tout.

Toute à vous,

Sœur Marie Emilie.

Mes tendres affections à toutes nos chères Sœurs ; les deux dernières que vous nous avez envoyées vous font honneur, car elles se portent parfaitement.

Si on vous conseillait d'aller présenter vos respects à Mgr , ne le faites pas à moins que les carmélites ne sortent pour cela ; mon intention est d'écrire à sa Grandeur après son arrivée, que vous voudrez bien me faire savoir.

## 181

À une supérieure.

Villefranche, 20 février 1844

J.M.J.

Ma très chère Mère,

Vous et moi nous nous sommes consacrées à la croix, en nous donnant à Dieu : nous lui avons fait le sacrifice de tout ce qui nous était cher ; tout à l'heure il faut vous le rappeler pour accepter avec une entière résignation la triste nouvelle de la mort de celui que vous aimiez si tendrement. Dieu a trouvé à propos de l'appeler à lui, il y a quelque temps. Comme ( vous ) étiez malade lors de votre séjour ici, je n'eus pas le courage de vous le dire. Nous avons toutes prié pour le repos de son âme que le bon Dieu aura reçue dans le séjour du repos. La patience avec laquelle il a supporté son mal, et les secours de la religion, qu'il a eu le bonheur d'avoir, nous en donnent la douce confiance. Tâchez, ma bien chère Mère, de ne pas vous laisser abattre, mais soumettez-vous entièrement et n'arrêtez pas votre pensée volontairement sur ce triste souvenir. Je vous dirai, pour adoucir votre peine, que votre frère Baptiste prend bien soin de la maison et remplace votre pauvre père d'une manière qui doit bien vous faire admirer la Providence. Vos deux sœurs sont au couvent de Livinhac ; la Mère Joseph m'écrivit qu'elle en était très contente et pensait qu'elles auraient la vocation.

Toute à vous.

Sœur Marie Emilie.

## 184

Aux Sœurs de Firmi et autres maisons non-cloîtrées

Villefranche, 9 septembre 1844

J.M.J.

Nos très chères et bien-aimées Sœurs,

Le vif intérêt que nous portons à votre avancement dans la vertu, et la tendre affection que nous avons pour vous toutes nous feraient désirer avec ardeur de venir dans chacune de vos maisons prendre part à vos peines et à vos consolations, nous édifier, nous consoler, nous encourager par vos bons exemples. Mais cela ne nous étant pas possible, nous voulons nous dédommager de la privation de vous parler de vive voix, en le faisant par écrit, et en vous invitant à faire votre retraite dans une intime union avec vos Sœurs de la maison-mère ; vous reportant en esprit dans ces lieux si chers à votre cœur par les saints engagements que vous y avez pris, avec le meilleur et le plus tendre des Epoux. Dans les jours que vous consacrerez à la solitude, rappelez à votre mémoire les vœux sacrés qui vous unissent avec lui. Remarquez avec soin les manquements que vous avez commis : vous renouvellerez vos résolutions et vos désirs d'être de vraies Sœurs de la

Sainte-Famille par votre modestie, votre humilité et votre séparation du monde ; vous occupant avec soin de vos élèves et de la visite des malades ; de vous acquitter avec le plus grand zèle de ces deux œuvres, qui sont si agréables à Dieu et si utiles au prochain.

Une chose que nous devons très particulièrement vous recommander, est d'entretenir entre vous une union intime par la pratique de la charité la plus vive, qui vous fasse supporter, avec paix et douceur, les défauts les uns des autres ; de sorte que chacune de vos maisons soit l'image de celle de Nazareth !

Pour parvenir à un tel bonheur, attachez-vous à connaître les fautes que vous avez commises contre la douceur, le respect et le support mutuel. Regardez si vous avez fait des efforts soutenus pour parvenir à tout excuser et à tout supporter entre vous, et à vous aimer de telle sorte que vous ne fassiez qu'un cœur et qu'une âme. Après avoir examiné de quelle manière la charité qui doit exister entre vous a été observée, regardez si vous l'avez pratiquée à l'égard de tous les membres de l'Institut. Ensuite, à l'égard des malades : regardez, sous les yeux de Dieu, si vous les avez visités et consolés, autant et aussi souvent qu'il vous a été possible.

En faisant pour ainsi dire la revue de vos obligations, n'oubliez pas l'esprit de zèle qui, en embrasant votre cœur, vous porte à désirer avec ardeur de procurer la plus grande gloire de Dieu, dans le soin de l'enfance, dont vous avez fait le vœu, vœu qui sera parfaitement rempli si vous avez une vraie pureté d'intention. Après un paisible examen, jetez-vous dans le sein de Dieu, et, mettant toute votre confiance en lui, prenez de bonnes résolutions. Vous nous direz peut-être que, ne venant pas ici, votre retraite ne sera pas aussi fructueuse ; ne craignez point ; Dieu voit vos désirs, il ne se refusera pas à vous donner son esprit et vous savez qu'il souffle où il veut. Entrez en retraite avec paix, amour, joie, courage et confiance, tenez-vous assurées de ses fruits. Unies d'esprit et de cœur avec vous toutes, nous prions ensemble ; quoique loin de corps, vous nous serez présentes ; nous serons unies dans le divin Cœur de Jésus, et ce ne sera pas en vain. Espérons qu'un renouvellement de ferveur vous sera accordé, surtout si nous avons soin de nous préparer, par le recueillement et un vif désir de nous donner à Dieu sans réserve.

Nous n'avons pas besoin de vous répéter qu'une chose nécessaire pour bien entrer en retraite est de n'avoir pendant de saint temps qu'un désir, qu'une pensée, qui vous rende étrangères à tout ce qui ne regarde pas notre salut. La préoccupation, toute autre chose, comme les désirs inutiles, les attaches, la tristesse, le trouble privent l'âme d'une infinité de grâces.

Notre retraite se commencera le 2 octobre : vous tâcherez de la commencer vous-mêmes ce jour-là, sous la protection des saints anges gardiens ; vous vous unirez à nous, nous nous unirons à vous, et toutes dans un même esprit, nous tâcherons de nous animer à servir mieux que nous avons fait jusqu'ici le meilleur de tous les maîtres.

Le renouvellement des vœux aura lieu le jeudi de la semaine d'après, c'est-à-dire le 10.

Je vous salue avec la plus tendre affection.

Sœur Marie Emilie.

**Année 1846**

**189**

À Mère Foi, à Montauban-Sapiac.

Villefranche, 20 avril 1846

J.M.J.

Ma très chère Mère,

Je veux me dédommager de la privation que j'éprouve de vous avoir loin de moi, en venant vous souhaiter le saint alleluia, et cette précieuse paix qui l'accompagne ; bien inestimable que nous pouvons toutes posséder par la pratique des devoirs de notre saint état, et l'union qu'il nous est facile d'avoir avec Jésus, Marie et Joseph, à qui nous avons le bonheur d'appartenir d'une manière particulière. Rappelons-nous souvent, mes très chères Sœurs, les vertus dont ils nous ont donné l'exemple et surtout cet esprit de retraite qu'ils avaient dans la sainte et humble demeure de Nazareth.

Aimez à être cachées, soyez courtes au parler et ne répétez pas ce que vous y aurez entendu. Rappelez-vous que notre saint fondateur nous a recommandé de fermer avec soin tous les soupiraux par lesquels l'esprit du monde pourrait entrer dans la solitude. C'est par l'amour et l'esprit de sacrifice qu'il faut nous préparer à la réception de la nouvelle règle que nous attendons. On m'a dit qu'elle arriverait incessamment. Faisons tout ce qui dépendra de nous, afin que nous soyons toutes remplies de courage et de zèle pour accomplir tout ce qu'elle nous prescrira. En attendant, je vous prie de faire trois communions en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, et d'offrir le matin tout ce que vous ferez en union avec ce divin Cœur.

Notre Père m'a dit de vous dire de nous envoyer une note de tout ce que vous devez donner en récit aux enfants, pour la distribution des prix. Il n'entend pas pour les livres classiques, mais les dialogues, fables, traits d'histoire, morceaux de poésie. Il désire encore que vous nous envoyiez la liste des livres que vous devez donner en prix.

Toute à vous.

Sœur Marie Emilie.

## 190

À Mère Angélique, à Firmi,

Villefranche, 26 août 1846

J.M.J.

Ma très chère Mère,

La retraite qui va se donner, dont j'espère bientôt vous dire l'époque, me donne l'occasion de m'entretenir avec vous pour vous porter à redoubler d'ardeur et de zèle dans vos devoirs particuliers et dans ceux que vous avez à remplir envers le prochain. Je le fais avec d'autant plus de plaisir que votre bonne volonté fait ma joie et ma consolation. Il m'est doux de penser que, répandues dans les campagnes, vous faites tout ce qui dépend de vous pour faire connaître et aimer le meilleur de tous les maîtres et que vous ne laissez passer aucune occasion d'inspirer l'amour de la sainte Famille. Ajoutez à cela, selon vos désirs, une augmentation de vie intérieure et de charité et vous continuerez par votre exactitude à tous vos devoirs et votre constante régularité, d'adoucir les peines inséparables du fardeau dont la Providence m'a chargée. Tâchons, mes bien-aimées Sœurs, de nous exciter toutes à un grand désir d'aimer le bon Dieu de tout notre cœur et pour son amour d'aimer tendrement notre prochain. D'ici à la retraite tâchons de faire tant d'actes qu'il nous sera possible de l'un et de l'autre et tenons-nous assurées, que cette retraite, que je vois avec plaisir être l'objet de vos vœux, sera un temps de bonheur et qu'elle cimentera les liens qui nous unissent ; que la paix la plus entière en sera le plus doux fruit.

Je vous salue bien affectueusement et suis avec un dévouement sans bornes, mes bien-aimées Sœurs,

Votre Mère très affectionnée,

Sœur Marie Emilie.

**191**

À Sœur Euphrasie.

Villefranche, 14 septembre 1846

J.M.J.

Ma très chère Sœur,

Je ne puis, m'empêcher de répondre tout de suite à la consolante lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire, elle me donne les plus douces espérances. La lumière que Dieu vous donne sera suivie de vos efforts ; et vous avez bien commencé d'en faire dans les aveux que vous avez faits à nos Sœurs et dans ceux que vous me faites aussi ; ne craignez pas, ma chère Sœur, qu'ils diminuent la tendre affection que j'ai pour vous, au contraire, et l'estime que je vous porte ; ils ne peuvent qu'augmenter l'un et l'autre. Continuez d'ouvrir pleinement votre âme, à ma Sœur N. et soyez assurée que Dieu mesurera ses grâces à votre simplicité, soit intérieure, soit extérieure ; comme aussi aux efforts que vous ferez pour aller à ce qui vous coûte. Un des meilleurs moyens pour en avoir le courage est de regarder très souvent notre doux Sauveur dans sa passion ; dans cette divine école nous ne pouvons que devenir courageuses et disposées à faire tout ce que Dieu demande de nous.

Je vous prie de m'écrire bientôt, car je désire d'apprendre que vous allez toujours de mieux en mieux.

Je suis avec bien de l'affection dans les saints Cœurs toute à vous.

Sœur Marie Emilie.

**Année 1847**

**193**

À une supérieure.

Villefranche, 21 janvier 1847

J.M.J.

Ma très chère Mère,

C'est dans ce moment qu'il faut témoigner à Dieu votre amour, et encourager vos filles à le faire ; embrassez la croix et soyez sûre qu'elle vous portera un jour dans le ciel. Vous auriez bien fait de ne pas écrire à M. le curé mais de lui répondre de vive voix, lui parlant avec une grande humilité et respect. Maintenant, c'est ce que je vous conseille de faire en le priant de passer au couvent ou en allant au presbytère ; dites-lui que vous n'avez pas voulu le fâcher et que, si vous aviez pensé que ce que vous avez dit produisît un tel effet, vous ne l'auriez pas dit, que vous le regardez toujours comme votre Père et voulez lui donner de la satisfaction. Croyez qu'en faisant ainsi, vous vous montrerez une vraie Sœur de la Sainte-Famille et M. le curé sera content. Faites le sacrifice d'aller vous confesser à lui et engagez vos Sœurs à y aller ; dans cette circonstance aller à un autre, ce serait gâter tout. Ne regardez que Dieu dans la personne du confesseur et vous avancerez plus en faisant ainsi que de toute autre manière.

Je vous verrais avec bien du plaisir mais ce n'est pas le moment de venir. Je prends la plus vive part à vos peines ; demain toute la communauté priera pour vous et pour vos chères filles à qui je dis les choses les plus affectueuses.

Ne venez pas, Dieu vous aidera. Si vous avez plaisir que j'écrive à M. le curé, dites-le moi.



Toute à vous.

Sœur Marie-Emilie.

Tenez-moi au courant de tout, j'y prends beaucoup de part.

**Année 1848**

**195**

À Sœur Mathilde, supérieure  
de Saint-Beauzély

Villefranche, 19 octobre 1848

Ma très chère Mère,

Je prends la part la plus vive aux peines que vous éprouvez. Le remède à toutes ces misères est une grande fidélité aux mouvements intérieurs de la grâce. Un autre est de ne vous permettre aucune familiarité avec qui que ce soit, même avec les Sœurs. Comme ma Sœur Baptistine vous aime un peu trop naturellement, vous devez vous tenir en garde là-dessus, vous attacher à la mortification, surtout intérieure ; prendre à tâche de bien soigner ma Sœur Césarie pour laquelle il m'a paru, d'après vos lettres, que vous n'aviez pas assez de charité, ne tutoyer personne, avoir habituellement de la dignité, ne pas parler patois ( il m'a paru qu'on le faisait chez vous, car les Sœurs qui nous sont arrivées y sont très portées ). Par obéissance, être très fidèle à observer le règlement et enfin avoir recours à une humble prière, car c'est là que nous trouvons un remède à tous nos maux.

Je désire de tout mon cœur que vous toutes puissiez venir faire une retraite. M. le curé, à qui j'écris, jugera si cela est à propos.

Toute à vous.

Il ( M. le curé ) vous répondra pour moi aux autres articles de votre lettre. Notre Père va mieux. Plus tard, nous vous parlerons de la cérémonie.

Sœur Marie-Emilie.

**Année 1849**

**196**

À une supérieure.

Villefranche, 29 janvier 1849

J.M.J.

Ma très chère Mère,

Je vous suis bien reconnaissante des souhaits de bonne année que vous me faites ; les miens pour vous sont des plus sincères. Je vous désire toute sorte de bonheur et surtout beaucoup de confiance en le bon Jésus. Il me paraît, d'après votre lettre, que vous manquez de ce côté-là ; vous ne vous appuyez pas assez sur l'infinie bonté de Dieu. Nous ne comprenons pas combien le Seigneur nous aime, combien il prend soin de nous. S'il nous était donné de comprendre, je vous promets que le découragement ne trouverait pas de place chez nous ; au contraire, nous nous réjouissons des petites misères de la vie, puisqu'elles doivent nous faire monter au ciel. N'ayez pas tant de peur de faire souffrir vos Sœurs ; elles vous aiment, vous les aimez, tout se termine là. Je vous recommande de vous livrer sans cesse au bon maître et de vous tenir joyeuse auprès de la croix. Nous allons être à la retraite ; alors vous viendrez et nous direz tout. Je ne vois pas de possibilité de venir avant ce temps, faites ce sacrifice.

Les choses les plus affectueuses, je vous prie, à nos chères Sœurs.

Toute à vous.

Sœur Marie Emilie.

### 198

À Mère Caroline, supérieure à Aubin.

Villefranche, 22 décembre 1849

J.M.J.

Ma très chère Mère,

Je compatis bien sincèrement à vos peines, mais je ne puis y porter remède du moins encore. Chaque maison en a de semblables, tels sont les desseins de la Providence que la croix couvre la terre entière. Vous me direz : « cela porte préjudice au bien » ; dans les autres couvents on y trouve le même inconvénient et on prend patience. Jésus notre adorable maître et notre modèle a eu à souffrir des peines bien plus grandes pendant sa vie publique, étant entouré et suivi par des personnes qui contredisaient sans cesse sa doctrine et le blâmaient sans cesse ; néanmoins il ne les a pas éloignés de lui. Vous avez désiré avec ardeur que l'on vous ôtât M., on l'a fait ; maintenant il faut tâcher de vous faire un mérite de vos peines et tâchez non seulement d'en profiter mais d'être extrêmement douce et toujours bonne. Vous l'êtes, je n'en doute pas, mais toujours nous pouvons avancer dans les vertus. Tâchons de le faire, et Dieu nous bénira.

Toute à vous,

Sœur Marie Emilie.

### 199

À Mère Marie Damien, à Caylus.

Villefranche, 23 décembre 1849

J.M.J.

Ma très chère Mère,

Je désire, ma bien chère Mère, que vous vous livriez à Dieu sans réserve : il est si bon ! pourrait-il vous refuser quelque chose ? Ne pensez pas à vous et par ce moyen vous guérirez plus tôt de vos défauts, que par toutes vos craintes. Une confiance enfantine obtient tout. Ayez bon courage, vos filles ont confiance en vous, et tenez-vous assurée que Dieu les mettant dans cette disposition, vous ferez le bien auprès d'elles et pour tout le reste aussi ; soyez toujours très douce : la douceur attire la bénédiction de Dieu.

Toute à vous.

Sœur Marie Emilie

**Année 1850**  
**200**

À Mère Marie Justine, à Marmont.

Villefranche, 8 novembre 1850.

J.M.J.

Ma très chère Mère,

Je vous assure que je vous plains beaucoup car je vois que vous souffrez de toute manière. Pour vous encourager, pensez que la peine est le chemin du repos. Dieu voit ce que nous souffrons, et il n'oubliera rien, chaque peine aura sa récompense ; prenez patience, restez encore là ; vous ne pouvez pas abandonner la vigne du Seigneur ; soignez ces pauvres enfants, vous serez heureuse de les amener à Dieu. Je me réjouis que ma chère Sœur Claude soit contente. Je n'ai pas besoin de vous dire le soin qu'il faut prendre de cette chère enfant ; je lui dis les choses les plus affectueuses.

Toute à vous.

Sœur Marie Emilie.

**210**

À Sœur Augustine Carles  
à Labastide-Capdenac

Villefranche, 28 novembre 1851

J.M.J.

Ma chère, ma bien chère Sœur Augustine,

Laissez-moi vous donner encore ce nom qui échappe plutôt à mon cœur qu'à ma plume. Votre démarche m'a affligée, profondément affligée, mais n'a diminué en rien l'affection tendre et toute maternelle que j'ai toujours eue pour vous : au contraire, depuis votre malheur, j'éprouve un accroissement d'intérêt, de dévouement que rien ne saurait diminuer. Vous êtes dans la peine, j'y suis avec vous, et combien je m'estimerai heureuse de pouvoir vous rendre le calme et la paix ! Si je ne vous ai pas pressée, sollicitée de ne pas quitter la Sainte-Famille, c'est que j'ai craint de vous gêner et de vous rendre ensuite plus malheureuse. En vous écrivant d'aller devant le crucifix et de faire comme vous voudriez avoir fait à l'heure de la mort, j'ai cru vous en dire plus par ce peu de paroles que par les discours les plus tendres et les plus pathétiques. Rien de plus propre en

effet à nous toucher, à nous faire rentrer en nous-mêmes que les souvenirs des grandes vérités de la religion. Je m'étais bercée de l'espoir que cette pensée de la mort vous porterait à réfléchir et que le résultat de vos réflexions serait d'embrasser, sinon avec courage, du moins avec résignation toutes les peines qu'il plairait au bon Dieu de vous envoyer, car, ma bonne Sœur, vous le savez bien, Dieu conduit et amène tout. Il voulait vous sanctifier par cette voie.

Je ne croyais pas que vous persistassiez dans la volonté de sortir de l'Institut. On m'avait dit que vous étiez plus calme d'ailleurs. Je m'étais persuadée que le retour à Aubin de la Mère Françoise que vous aimiez amènerait un changement d'idées, si bien que je fus plus que surprise lorsque je reçus l'autorisation de notre Père. Je la retins un jour, toujours dans la pensée que cette terrible crise s'apaiserait. Je vous écrivis samedi dernier 22. M. Sirmian devait vous faire parvenir ma lettre ; j'ai su qu'il l'avait retenue, ce qui m'a fait beaucoup de peine. Je vous écrivis encore lundi 24, j'ignore si ma lettre vous est parvenue. Je n'ai pas moi-même reçu celle que vous m'avez écrite d'Aubin et dont la Mère Françoise me parle. La pauvre Mère est désolée de votre sortie, elle m'a écrit que vous lui aviez promis d'entrer au couvent. Je regrette et je regretterai toujours que vous n'ayez pas été fidèle à cette promesse ; il me semble que les résultats auraient été satisfaisants, et que si j'eusse pu vous parler vous ne m'auriez pas résisté, votre cœur m'est connu depuis trop longtemps.

J'ai fait part de vos demandes à nos Sœurs du conseil. Vous savez que depuis la nouvelle règle je ne dois pas m'occuper du temporel. Nos Sœurs désirent que vous envoyiez votre frère ou votre beau-frère pour traiter avec l'économe.

Je vous salue avec beaucoup d'affection et suis toute à vous dans les saints Cœurs.

Sœur Marie Emilie.

29- Ma lettre écrite, je reçois la vôtre. Je suis désolée de ne pouvoir vous envoyer ce que vous me demandez. Je vous assure que je consentirais volontiers à me déshabiller pour vous couvrir, mais faites comme je vous disais hier, envoyez quelqu'un.

Je n'ai pas le courage de mettre Mademoiselle Carles sur l'adresse. Néanmoins, si cela vous fait de la peine que je vous adresse les lettres de cette manière, dites-le moi et je n'y reviendrai pas.

## Année 1852

212

À Mère Françoise, à Aubin.

Villefranche, 31 janvier 1852.

J.M.J.

Ma très chère Mère,

Je pense souvent à vous, l'idée que vous souffrez m'afflige et il me tarde de savoir où est-ce que vous en êtes. Avez-vous trouvé quelque moyen de ranger vos affaires ? Quoi qu'il en soit, ne vous découragez pas, au moment où l'on y pense le moins, Dieu vient à notre secours. Profitons de nos peines pour nous unir avec notre divin Epoux que vous aimez et voulez faire aimer. J'ai appris avec satisfaction que votre maison va bien : la Mère Joseph m'a dit que tout était sur un bon pied, que la règle était observée et que nos Sœurs dociles à vos avis travaillaient à les mettre en pratique. Témoignez-leur en ma joie car je ne saurais en avoir de plus grande que celle-là. Ménagez votre santé, et n'oubliez pas de m'en donner des nouvelles quand vous me ferez le plaisir de m'écrire.

La Mère Joseph m'a dit que vous alliez bien souvent voir la pauvre Sœur Brigitte. Que vous me faites plaisir, ma bien chère Mère, d'aller voir et consoler cette pauvre Sœur à qui je dis les choses les plus affectueuses. Faites en sorte que nos Sœurs aillent aussi la voir souvent.

Ma lettre écrite, je reçois un panier rempli de quartiers d'oie. Je vous en remercie bien affectueusement et voudrais de tout mon cœur pouvoir vous envoyer autre chose.

Toute à vous.

Sœur Marie Emilie.

### 213

À Sœur Germaine Combres, à Livinhac.

Villefranche, 19 février 1852

J.M.J.

Ma très chère et bien-aimée Sœur,

J'ai lu votre lettre avec beaucoup de consolation. Je remercie le bon Dieu des saintes dispositions qu'il met dans votre âme. Tâchez d'en profiter pour avancer de plus en plus dans la vertu. Je suis très aise que ma dernière lettre vous ait fait plaisir, c'est par oubli que je n'ai parlé que du réfectoire, car vous pourrez aussi assister aux conférences, continuer d'aller aux récréations, vous occuper dans la maison autant que vos forces pourront vous le permettre, aider à nos Sœurs dans leurs emplois ; mais pour ce qui est du chapitre, vous ne pourrez y assister d'après ce qu'on m'a écrit de Rodez, car on me marque que vous sortirez du réfectoire toutes les fois qu'il y aura quelque coup de à faire, quelque avertissement à donner aux Sœurs. Comme j'ai pensé que cela vous affligerait d'être obligée de sortir, j'écris à la Mère Alphonsine de suspendre les pratiques que nous sommes dans l'usage de faire au réfectoire et de les réserver pour le chapitre. De cette manière vous ne serez privée que de cet exercice. La liberté qui vous est laissée de suivre tous les autres compensera la petite privation qui vous est imposée de ne pas suivre celui-là, et j'aime à penser que vous en ferez généreusement le sacrifice.

Vous vous proposez de faire le voyage de Villefranche, alors j'aurai l'avantage de vous réitérer l'expression des sentiments que vous me connaissez.

Toute à vous dans le divin cœur de Jésus.

Sœur Marie Emilie.

### 214

À Mère Vincent, à Figeac.

Villefranche, 2 mars 1852

J.M.J.

Ma très chère Mère,

Le divin Enfant Jésus qui est le président de l'œuvre de la Sainte-Enfance, vous tiendra compte du zèle que vous voulez mettre à propager l'aimable association dont le saint Enfant Jésus est le président. Ne vous laissez pas effrayer par les difficultés. Engagez nos chères Sœurs à mettre du zèle à cette excellente dévotion ; encouragez les enfants et vous aurez tout gagné. Mais pour cela il faut la bénédiction de Dieu qu'il faut demander avec confiance. Ici nous avons été bien

favorisées, l'ardeur de nos élèves a pris comme d'elle-même. Un jour la maîtresse d'ouvrage de la classe de... donna à lire aux élèves comme tout indifféremment un bulletin de la Sainte-Enfance et les voilà excitées de manière à tout faire pour les pauvres petits Chinois. Cette pieuse ardeur a pris toutes nos classes. Nous avons déjà neuf séries, nos zélatrices se proposent d'en ériger au dehors parmi leurs connaissances. Ces chères enfants ont fait le sacrifice ( c'est sans les y avoir portées ) de donner pour le rachat des petits infidèles leurs petits joujoux et autres choses ; les plus petites comme les plus grandes, celles de la classe gratuite y contribuent aussi et portent leur cotisation et celles qui ne peuvent se procurer un sou, offrent une image, du fromage, etc., etc. Priez le bon Dieu qu'il veuille bien soutenir ce qu'il a commencé car cette dévotion est bien propre à le faire aimer. Je vous envoie un prospectus et une image ainsi que 2 tableaux, 2 livres. Si vous pouvez en employer d'autres je vous en enverrai. Soignez bien l'image parce qu'elles ne sont pas communes. Après que vous vous en serez servie assez de temps pour animer les enfants, veuillez me la renvoyer.

Je salue très affectueusement nos chères Sœurs et les prie de prendre bien à cœur les petits frères du saint Enfant Jésus qui sont si malheureux et à qui elles peuvent ouvrir la porte du ciel en leur procurant la grâce du saint baptême.

Toute à vous.

Sœur Marie Emilie.

## 216

À M. Abbal, vicaire général à Rodez.

Villefranche, 23 juin 1852

J.M.J.

Mon très honoré Père,

Je souffre depuis plusieurs mois d'un mal d'yeux et de plusieurs infirmités qui m'occasionnent une fatigue continuelle et me mettent hors d'état de travailler ; la moindre fatigue, soit d'esprit, soit de corps, augmente mes maux. Me trouvant hors d'état de toute sollicitude et de m'occuper d'affaires, la Mère Foi prend soin de la maison et de la Congrégation de concert avec le conseil ; elle me consulte et prend mon avis, elle préside aussi le conseil, me rend compte des délibérations sur lesquelles je donne mon avis avant la conclusion.

Ne pouvant m'occuper d'affaires, ne pouvant non plus lire, ni écrire, vous ne serez pas fâché, mon très honoré Père, que je vous prie d'adresser vos lettres à la Mère Foi ; elle m'a lu la dernière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, elle l'a communiquée au conseil et aura l'honneur de vous répondre.

Je suis avec un très profond respect, mon très honoré Père,

Votre très humble et obéissante fille.

Sœur Marie Emilie.

219

À Mère Vincent, à Figeac.

Villefranche, 13 septembre 1852

J.M.J.

Ma très chère Mère,

Je crois certainement que vous avez fait votre possible pour retenir ma Sœur Gabrielle, mais j'ai idée que vous avez manqué de fermeté. Vous auriez dû lui dire : « Je ne puis vous laisser partir parce que je n'ai pas de permission ». Vous avez écrit, c'est vrai, mais vous n'avez pas eu de réponse et il fallait que ma Sœur Gabrielle restât à son poste jusqu'à ce que l'obéissance vînt l'en tirer. Vous n'auriez pas même dû écrire pour solliciter cette permission et il aurait fallu dire à ma Sœur Gabrielle : « Je voudrais bien vous accorder cette consolation, mais cela ne m'est pas possible ; si vous voulez partir, je ne puis vous retenir, mais sachez bien que je ne vous y autorise pas, vous savez que je ne le puis pas ». Quel exemple pour la Congrégation ! Je désire que vous disiez à toutes nos Sœurs que ma Sœur Gabrielle est partie sans avoir un ordre de la maison-mère.

Si vous reconnaissez avoir manqué de fermeté, avouez-le à la communauté, et que ceci apprenne à toutes les Sœurs qu'elles doivent respecter l'autorité de Dieu dans celle de la supérieure. Si je l'avais pu, j'aurais fait repartir ma Sœur tout de suite, mais elle partira ce soir et je veux que toute la Congrégation sache que je suis loin d'approuver de tels actes. Il y aurait plus que la Sœur Gabrielle qui aurait eu plaisir de me voir, mais nous avons fait des vœux et à quoi nous serviraient-ils si nous ne les observions pas ?

Je ne suis pas fâchée contre personne mais je tiens, parce que le bon Dieu le veut, à ce que nos Sœurs comprennent que quoiqu'on écrive on doit attendre la réponse pour agir. Jusqu'ici nos Sœurs non-cloîtrées et nos Sœurs converses se sont permis de venir sans avoir été appelées. J'ai toujours vu cela avec beaucoup de peine, mais je n'avais pas cru pouvoir le dire : maintenant le moment est venu où je crois pouvoir parler ; avant de mourir, je veux qu'on sache que je ne l'ai pas approuvé.

Je vous salue avec beaucoup d'affection et vous recommande de ne pas vous affliger car je suis bien contente et il me tarde beaucoup d'aller voir le bon Dieu.

Sœur Foi, assistante, pour notre Mère, à son lit de mort.

P.S : C'est notre sainte Mère qui a dicté elle-même cette lettre et même la manière dont elle devait être signée.